

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ÉCOLE SUPERIEURE DE COMMERCE



MÉMOIRE

Préparé en vue de l'obtention du diplôme de master
en sciences financières et comptabilité
Spécialité : Comptabilité et Finances

Thème :

Gestion des risques comptables et financiers au sein des
compagnies d'assurances

Cas : Société algérienne d'assurance - SAA -

Réalisé par :

DEBIANE Kenza

LAMINE Ouiza

Encadré par :

Dr OUDAI Moussa

Maitre de conférences (A) à l'ESC

Lieu de stage : Bab Ezzouar

Période de stage : Du 15/02/2020 au 15/03/2020.

Année universitaire : 2019 / 2020

République algérienne démocratique et populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
ÉCOLE SUPERIEURE DE COMMERCE



MÉMOIRE

Préparé en vue de l'obtention du diplôme de master
en sciences financières et comptabilité
Spécialité : Comptabilité et Finances

Thème :

Gestion des risques comptables et financiers au sein des
compagnies d'assurances

Cas : Société algérienne d'assurances - SAA -

Réalisé par :

DEBIANE Kenza

LAMINE Ouiza

Encadré par :

Dr OUDAI Moussa

Maitre de conférences (A) à l'ESC

Lieu de stage : Bab Ezzouar

Période de stage : Du 15/02/2020 au 15/03/2020.

Année universitaire : 2019 / 2020

Remerciements

Le plus grand merci est à ALLAH, le tout puissant qui nous illumine notre chemin, de nous avoir donné la foi et la volonté d'aller jusqu'au bout pour terminer ce travail.

Nous voudrions remercier tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à l'élaboration de ce projet de fin de cycle.

Nous tenons à remercier tout particulièrement notre encadreur Dr OUDAI de nous avoir fait l'honneur de diriger ce travail, et pour le temps qu'il nous a consacré afin de nous orienter et conseiller, pour ce là, nous lui exprimons toute notre gratitude et notre respect.

Nos remerciements vont également à l'équipe de la SGA pour sa disponibilité et tous ses conseils.

Toutes nos gratitudes sont exprimées aux membres du jury, pour l'honneur et le plaisir qu'ils nous ont accordés en acceptant de lire et de juger ce travail.

Enfin, nous tenons à remercier tous nos enseignants et le personnel de L'ESC.

Dédicaces

C'est avec profonde gratitude et sincères mots, que je dédie ce travail de fin d'étude à ma mère Nadia et mon père Salah qui ont sacrifiés leur vies pour ma réussite et m'ont éclairés le chemin par leur conseils judicieux.

J'espère qu'un jour, je pourrais leur rendre un peu de ce qu'ils ont fait pour moi, que dieu leur prête bonheur et longue vie.

Je dédie aussi ce travail mon frère Juba et ma sœur Nissa, mes grands-parents Mouloud et Zehra, ma familles, mes ami(es), Lila, Ouiza , Lynda et nabila

Tous les professeurs qui m'ont enseignés et à tous ceux qui me sont chers.

Kenza

Dédicaces

C'est avec profonde gratitude et sincères mots, que je dédie ce travail de fin d'étude à ma chère mère Ouardia et mon cher père Mohamed qui ont sacrifié leur vies pour ma réussite et m'ont éclairés le chemin

par

Leur conseils judicieux, j'espère qu'un jour, je pourrais leur rendre un peu de ce qu'ils ont fait pour moi, que Dieu leur prête bonheur et longue vie.

Je dédie aussi ce travail à mon cher frère Yacine et mes chères Sœurs Naima, Kahina Hizia et petite Maïssa, le mari de ma sœur Karim, et à toutes la famille Lamine et Manseur, Mes ami(es), Sadek, Kenza, et Lila

Tous mes professeurs qui m'ont enseignés et à tous ceux qui nous sont chers.

Ouiza

SOMMAIRE

Remerciements

Dédicaces

SOMMAIRE	I
LISTE DES TABLEAUX	I
LISTE DES FIGURES.....	II
LISTE DES ABREVIATIONS.....	III
LISTE DES ANNEXES	IV
RÉSUMÉ.....	V

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	A
-----------------------------------	----------

CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL DUDOMAINES DES ASSURANCES.....	2
---	----------

SECTION 01 : PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE EN ALGÉRIE	3
SECTION 02 : LE CONTRAT D'ASSURANCE	16
SECTION 03 : LA COMPTABILITÉ DES ASSURANCES.....	22
Conclusion du premier chapitre.....	39

CHAPITRE II : GESTION DES RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS.....	41
--	-----------

SECTION 01 : LES RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS DANS LES COMPAGNIES D'ASSURANCE	42
SECTION 02 : LE PROCESSUS D'APPRÉCIATION DES RISQUES	52
SECTION 03 : TRAITEMENT DES RISQUES OPÉRATIONNELS.....	66
Conclusion du deuxième chapitre.....	72

CHAPITRE III : CAS PRATIQUE	74
SECTION 01 : PRÉSENTATION DE LA SAA BAB EZZOUAR	75
SECTION 02 : LE PROCESSUS D'ASSURANCE DE LA SAA	81
SECTION 03 : ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS	91
Conclusion du troisième chapitre	102
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	104
BIBLIOGRAPHIE	108
ANNEXES	111
TABLE DES MATIÈRES	124

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Constatation d'une opération d'émission de primes.....	25
Tableau 2: Comptabilisation des encaissements de la production en espèces.	25
Tableau 3: Remise de fonds à la banque	25
Tableau 4: Journal disponibilité	26
Tableau 5: Comptabilisation des encaissements de la production par chèque	26
Tableau 6: Avis de crédit de la banque.....	26
Tableau 7: Chèque retourné impayé.....	27
Tableau 8: Comptabilisation des créances douteuses.....	27
Tableau 9: Comptabilisation de l'annulation totale de primes.	28
Tableau 10: Comptabilisation de l'annulation partielle de primes.....	28
Tableau 11: Comptabilisation des primes ristournée	29
Tableau 12: Règlement de la ristourne.	29
Tableau 13: Participation aux bénéfices.....	29
Tableau 14: Règlement de la Participation aux bénéfices.	30
Tableau 15: Comptabilisation des provisions pour risque en Cours.	30
Tableau 16: Comptabilisation des provisions mathématiques.	31
Tableau 17: Inventaire intermittent.	31
Tableau 18: Inventaire permanent.	32
Tableau 19: comptabilisation des chèques sinistres à payer.....	34
Tableau 20: Comptabilisation du recours encaissé.....	34
Tableau 21: Recours au profit de l'assureur et de l'Assuré à la fois	35
Tableau 22: Présentation générale du bilan d'une compagnie d'assurance.	36
Tableau 23: Présentation générale du compte de résultat d'une compagnie d'assurance.	36
Tableau 24: Risques liés aux systèmes d'information comptables et financiers.	49
Tableau 25: Différents risques concernant le dispositif de communication externe.....	50
Tableau 26: Échelle de mesure de la fréquence.	57
Tableau 27: Échelle de mesure de l'impact doit être établie et adaptée à l'organisme.	58
Tableau 28: Échelle d'appréciation des éléments de maîtrise.....	60
Tableau 29: Les anomalies selon les différents départements de la SAA.	92
Tableau 30: la fréquence de survenance des anomalies (nombre de fois).....	93
Tableau 31: Inventaire des risques comptables et financiers	96
Tableau 32: Échelle de détermination de la probabilité (Exemple).	97
Tableau 33: Échelle de mesure de l'impact (Exemple).	98

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Les produits d'assurance	14
Figure 2: Processus d'identification des risques.	53
Figure 3: Processus d'évaluation des risques.	54
Figure 4: Processus de gestion des risques comptables et financiers.	55
Figure 5: Échelle de mesure du risque résiduel.	60
Figure 6: Cartographie des risques.	63
Figure 7: Exemple d'une matrice de criticité.	66
Figure 8: la répartition des agences d'assurances en 2016 sur le territoire Algérien.	76
Figure 9: L'effectif du secteur assurantiel est réparti par wilaya.	77
Figure 10: organigramme de la direction générale SAA.	80
Figure 11: Structure de la production des assurances de personnes.	86
Figure 12: Le contrôle interne comptable, levier de performance.	90
Figure 13: La fréquence de survenance des risques comptables et financiers de la SAA.	94
Figure 14: L'évolution des risques comptables et financiers dans la SAA en 2013/2016.	95
Figure 15: Les acteurs clés participants à l'élaboration de la cartographie des risques comptables et financiers.	99
Figure 16: Représentation de la cartographie des RCF au sein de la SAA.	101

LISTE DES ABREVIATIONS

AMF	Autorité des marchés financiers
C	Crédit
CAAR	Caisse Algérienne d'Assurance et de Réassurance
CAT-NAT	Catastrophe Naturelle
COSO	Committee Of Sponsoring Organizations
D	Débit
DAS	Dommages aux actifs corporels
ELGP	Exécution, livraison et gestion des processus
FCN	Fonds d'indemnisation des victimes des Calamités Naturelles
FE	Fraude Externe
FGA	Le fonds de garantie automobile
FI	Fraude interne
GAAP	Generally Accepted Accounting Principles
GAB	Guichet Automatique Bancaire
IADS	Interruptions d'activité et dysfonctionnement des systèmes
IFACI	Institut français des auditeurs et contrôleurs internes
IFRS	International financial reporting standards
Ind.	Indemnité
ISO	International Standard Organisation
PB	Participation aux Bénéfices
Prov p/	Provision Pour
RC	Responsabilité Civile
RN	Résultat net
SAA	Société Algérienne d'Assurance
TD	Droit de timbres de dimension
TG	Droit de timbres gradués
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

LISTE DES ANNEXES

N°	Intitulé	Page
01	Actif du bilan d'une entreprise d'assurance	112
02	Passif du bilan d'une entreprise d'assurance	113
03	Compte du résultat d'une compagnie d'assurance	114
04	Résiliation assurance auto	115
05	Nomenclature des risques comptables et financiers	116

GESTION DES RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS AU SEIN DES COMPAGNIES D'ASSURANCES

RÉSUMÉ

L'objectif recherché à travers ce travail de recherche est de connaître le dispositif de gestion des risques comptables et financiers dans le secteur algérien des assurances afin de pouvoir dégager les outils de maîtrise de ces risques dans le but d'assurer la réduction et le contrôle de la probabilité de survenance et de réduire l'impact éventuel de ces derniers. Cela permet le bon fonctionnement et la pérennité de la compagnie d'assurance.

De ce fait, ce travail analyse l'organisation interne ainsi que les procédures de gestion des risques comptables et financiers au sein de la société générale des assurances.

Les résultats obtenus de cette analyse permettent d'affirmer la mise en place des procédures de gestion des risques et l'élaboration d'une cartographie des risques comptables et financiers qui vise à garantir sa pertinence et son efficacité et donc favoriser l'atteinte des objectifs.

Mots clés : Risques comptables et financiers, Assurances, Compagnie d'assurance, Procédures de gestion, Cartographie des risques.

تسيير المخاطر المحاسبية و المالية في شركات التأمين

الملخص

الهدف المنشود من خلال هذا البحث هو معرفة نظام إدارة المخاطر المحاسبية و المالية في قطاع التأمين الجزائري من أجل استخراج أدوات التحكم في هذه المخاطر لضمان تخفيض احتمالية حدوثها، مما يسمح حسن أداء شركة التأمين و السير الحسن لنشاطها.

لذلك قمنا بتحليل التنظيم الداخلي بالإضافة إلى إجراءات تسيير المخاطر المحاسبية و المالية للشركة العامة للتأمين.

تسمح النتائج المتحصل عليها بتأكيد وضع إجراءات تسيير المخاطر وإعداد خريطة المخاطر المحاسبية و المالية التي تهدف إلى ضمان ملاءمتها وكفاءتها وبالتالي تعزيز تحقيق الأهداف المرجوة.

الكلمات المفتاحية : المخاطر المحاسبية و المالية، التأمين، شركة التأمين، إجراءات التسيير، خريطة المخاطر.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans le secteur des assurances, les risques sont particulièrement plus sensibles, compte tenu de la spécificité de la manière traitée, la complexité technique et juridique de certaines opérations, le nombre important des transactions réalisées, l'importance des procédures pour les différentes fonctions, la dépendance envers l'outil informatique.

Le secteur des assurances diffère du secteur industriel en deux points, le cycle de production approprié aux assurances est inversé de sorte que les prix sont déterminés avant les charges (coût du sinistre) et la périodicité qui peut découler sur plusieurs années.

En effet, les compagnies d'assurances sont les seules à rechercher le risque pour eux même, car leurs fonction est de reprendre tout ou partie des risques de leurs clients et permettent la préservation du patrimoine des assurés et le développement des activités économiques. En d'autre terme, les entreprises d'assurances servent à s'assurer que les conditions dans lesquelles les risques sont souscrits permettent bien d'en garantir la couverture, contrairement aux autres secteurs d'économie.

En revanche, le secteur des assurances est un marché de l'information imparfaite qui se manifeste par l'aléa moral ou la sélection adverse car la compagnie d'assurance ne peut pas observer de manière exhaustive les caractéristiques des assurés. En outre, l'étude du comportement des assurés est indispensable pour la mise en place d'une stratégie saine de souscription et de tarification du risque et assurer sa pérennité.

Selon ce qui est dit auparavant, les compagnies d'assurances subissent de divers risques en exerçant leurs activités à savoir des risques opérationnels et des risques financiers. Les premiers sont des risques liés à la fiabilité des estimations statistiques qui sont à la base de leurs primes et des choix stratégiques qu'elles peuvent prendre notamment en matière de branches d'assurances à développer, les deuxièmes sont à la source des crises et baisses enregistrées dans les marchés de capitaux et des variations des taux d'intérêts.

L'audit interne, en tant qu'une activité de contrôle joue un rôle très important dans la gouvernance de l'entreprise qui permet d'assurer l'identification, la détection et la maîtrise des risques opérationnels.

Les sociétés d'assurances mettent en place et en œuvre des outils et des dispositifs de pilotage de la performance adaptées aux évolutions de l'environnement afin de minimiser le risque ou bien le maintenir au seuil d'acceptabilité.

Parmi les outils de gestion des risques, on trouve la cartographie des risques qui sert à recenser, hiérarchiser et de synthétiser la gravité et la fréquence des risques, l'autre outil est l'échelle de maturité qui évalue et gère les risques en fonction de maîtrise du levier du contrôle interne.

Objectif recherché

L'objectif de ce travail est d'étudier les risques comptables et financiers afin de connaître leurs sources, conséquences et leur traitement au niveau des compagnies d'assurances.

Intérêts du sujet

Une entreprise comme entité économique évolue dans un environnement caractérisé par une multitude des risques qui se définissent comme la probabilité de survenance d'un événement redouté et ses conséquences. En fait, les risques menacent sa réussite et l'atteinte de ses objectifs.

Contexte de l'étude

Toute entreprise doit gérer et maîtriser ces risques pour limitée les effets. Cette gestion des risques et un dispositif dynamique de la société définie et mis en œuvre sous sa responsabilité. Elle comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'action adaptés à ses caractéristiques qui permet aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour la société.

Raisons du choix du sujet

Les facteurs de choix de ce sujet sont les suivants :

L'importance qu'occupe la maîtrise des risques dans l'entreprise afin d'assurer sa pérennité et sa réputation.

Approfondir la réflexion afin de voir une vision sur les problèmes financiers et comptables auxquelles une entreprise fait face et les moyens de les maîtriser ou de les réduire.

Cadre conceptuel

L'entreprise subit plusieurs types de risques à savoir les risques comptables et les risques financiers. Le risque comptable est un risque lié à l'information comptable qui peut se traduire par un paiement erroné, de faux bilans, ou des pertes des pièces comptables, qui peuvent provoquer de graves conséquences dans la valorisation de l'entreprise et transformer un bénéfice en lourdes pertes.

Tandis que le risque financier est lié à l'incertitude qui correspond à un futur imprévisible et à la certitude qui permet une prédiction c'est-à-dire une prévision affectée une probabilité.

Études antérieures

Le domaine de la gestion des risques comptables et financiers au niveau des compagnies d'assurances a connu des travaux de recherche antérieurs, entre autres :

- Mémoire de fin d'études en sciences commerciales et financières intitulé « Le rôle de l'audit interne dans le management des risques : Cas compagnie algérienne d'assurance et de réassurance » établie par Mlle FELLA TABBECH ; soutenue en 2014 au niveau de l'École Supérieure de Commerce - Pôle universitaire Koléa - : ce mémoire vise à montrer les insuffisances, les forces et faiblesses des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques opérationnels et comment l'audit interne contribue à son amélioration.
- Mémoire de fin d'études en sciences commerciales et financières intitulé « Étude de la qualité des assurés une assurance automobile: Cas la compagnie d'assurance des hydrocarbures CASH » présentée par Mlle AIT CHIKH Hanane; soutenue en 2013 au niveau de l'École Supérieure de Commerce - Pôle universitaire Koléa - : ce mémoire cible la création des packages de garanties adressés aux assurés comme moyen de protection de la pérennité et l'équilibre techniques des compagnies d'assurances.
- Mémoire de fin d'études en sciences commerciales et financières intitulé «L'apport du contrôle de gestion dans le pilotage de la performance d'une compagnie d'assurance : Cas compagnies algérienne de l'assurance SAA », Présenté par Mlle OULD MOHAND Souad, soutenue en 2014 au niveau de l'École Supérieure de Commerce - Pôle universitaire Koléa - : ce mémoire définit le contrôle de gestion comme un système d'amélioration de la performance, de fonctionnement et de maîtrise des activités mises en place par l'entreprise et pour l'entreprise.
- Mémoire de fin d'études en sciences commerciales et financières intitulé « La cartographie des risques opérationnels dans l'assurance » présenté par Mlle ELMAYOUF Saida Naima, soutenue en 2015 au niveau de l'École Supérieure de Commerce - Pôle universitaire Koléa - : Ce mémoire définit le rôle de la cartographie des risques opérationnels dans la réduction et la maîtrise de ces derniers dans l'activité technique des assurances.

Problématique de recherche

La problématique principale de ce sujet est la suivante :

« Comment la gestion des risques comptables et financiers pourrait-elle contribuer à l'efficacité globale de l'entreprise d'assurance ? »

De cette question découle une série de questions secondaires :

- C'est quoi le processus comptable et financier au sein des compagnies d'assurances ?
- Quelles sont les causes du risque comptable et financier ?
- Quelle est l'utilité de la gestion des risques ?

Hypothèses de recherche

Pour répondre à ces questions, les hypothèses suivantes seront testées :

- H1 : Le processus comptable et financier est un ensemble d'activités permettant de produire une information financière de qualité.
- H2 : Le risque comptable et financier est la conséquence du non-respect du système comptable financier applicable aux entreprises d'assurances.
- H3 : La gestion des risques sert à la réduction et à la recherche de la meilleure couverture possible contre ces risques.

Méthodologie de recherche

La méthodologie à suivre dans cette étude comporte une recherche documentaire et des enquêtes de terrain.

Une recherche documentaire, dans le sens où une revue de littérature sera présentée sur les travaux qui ont marqué le domaine de gestion des risques comptables et financiers.

Des enquêtes de terrain seront menées pour recueillir directement des informations au niveau de l'entreprise grâce à l'utilisation d'un questionnaire.

Plan de recherche

Le plan de cette recherche est scindé en trois chapitres :

Le premier chapitre traitera le processus comptable et financier des compagnies d'assurances. Le deuxième chapitre sera consacré à l'appréciation et au traitement des risques comptables et financiers. Le troisième chapitre permettra de mettre en pratique les connaissances acquises au titre des deux premiers chapitres théoriques.

CHAPITRE I

CADRE CONCEPTUEL DU DOMAINE DES ASSURANCES

CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL DU DOMAINE DES ASSURANCES

Dans un marché assurantiel marqué à la fois par l'incertitude et la pression réglementaire, les compagnies d'assurances servent à diffuser des informations certaines à leur clientèle afin d'instaurer la confiance dans son environnement et augmenter sa part de marché.

Le besoin de couverture des risques devient de plus en plus important. Ce qui pousse le secteur d'assurance à ne pas cesser de se développer et s'adapter aux changements des époques jusqu'à nos jours.

Les assurances ont pour but de protéger les entreprises contre des événements susceptibles d'affecter leurs personnes et leurs biens. Pour cela, l'assureur est dans l'obligation d'honorer ses engagements face aux assurés et impliquer un système de contrôle interne le plus efficace et le plus adapté à son activité.

Pour rendre l'opération formelle ; un contrat d'assurance sera mis en place contenant les différents droits et devoirs de chaque partie (assureur et assuré) ainsi que les conséquences de non-respect des clauses du contrat.

A cet effet, le premier chapitre est divisé en trois sections ayant pour objectif la présentation du marché des assurances en Algérie :

La première section sera portée sur les généralités du secteur d'assurance.

Ensuite, la deuxième section mettra l'accent sur le contrat d'assurance.

Enfin, la troisième section traitera les aspects comptables des assurances.

SECTION 01 : PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE EN ALGÉRIE

Depuis l'indépendance et jusqu'au aujourd'hui, l'Algérie a connu un développement crucial dans le domaine des assurances. Ce dernier joue un rôle social et économique qui permet de bâtir la confiance entre les agents économiques à travers les produits d'assurances mis à leur disposition.

Cette section traite les éléments suivants :

- Historique et réglementation de l'assurance en Algérie ;
- Définition et rôle de l'assurance ;
- Les produits d'assurance ;
- Les caractéristiques d'une opération d'assurance.

1 Historique et réglementation de l'assurance en Algérie

Le secteur algérien des assurances a connu deux étapes essentielles qui ont marqué son organisation et sa discipline au lendemain de l'indépendance qui sont :

1.1 L'assurance en Algérie avant 1995

L'assurance en économie planifiée : cette période a connu trois phases

1.1.1 La phase de transition

Au lendemain de l'indépendance, l'État a décidé de récupérer le secteur de l'assurance par l'adoption de deux lois datées du 08 juin 1963 qui sont :

- La loi n°63-197 : instituait la réassurance légale et obligatoire sur toutes les opérations d'assurance réalisées en Algérie au profit de la CAAR qui a été créée à cet effet.
- La loi n°63-201 : marque un vrai changement dans le domaine des assurances à travers laquelle le contrôle de l'État est en fin instauré. Ce contrôle est traduit par :
 - Le contrôle et la surveillance par le ministère des finances des entreprises d'assurances.
 - L'obligation d'obtention d'agrément pour les sociétés désirant faire des opérations d'assurance.

1.1.2 La phase de socialisation

Les lois de 1963 n'ayant pas donné satisfaction aux pouvoirs publics, ces derniers ont décidé de promulguer les ordonnances 66-127 et 66-129. L'Algérie s'est retrouvée en 1966 avec deux sociétés d'assurance publiques (la SAA et la CAAR).

1.1.3 La phase des premières réformes

Cette phase est la plus importante de l'évolution de l'assurance en Algérie car elle est marquée par la promulgation de plusieurs textes réglementaires, à l'exemple de :

- Ordonnance 74-15 du 30 janvier 1974 L'adoption de cette ordonnance porte sur l'obligation de l'assurance des véhicules automobiles et à l'organisation du régime d'indemnisation des dommages.
- La loi 80-07 du 09 aout 1980 :C'est une loi qui regroupe en un seul texte toutes les dispositions concernant les relations entre l'assuré et l'assureur.
- Ordonnance 88-31 du 19 juillet 1988 Cette ordonnance est promulguée pour modifier et compléter l'ordonnance 74-15 relative à l'obligation d'assurance des véhicules et au régime d'indemnisation des dommages. C'est ainsi qu'un nouveau barème d'indemnisation remplaçant celui de l'ordonnance 74-15, a été instauré.

1.2 L'assurance en Algérie après 1995

L'Algérie connaît vers la fin des années 80 (La période de libéralisation), une série de réformes très importantes visant à introduire la transition ; d'une économie administrée à une économie de marché par :

A. La loi 95-07 du 25 janvier 1995 : vise principalement, à atteindre trois objectifs:

- La promotion et le développement du marché des assurances ;
- L'augmentation de l'épargne et son orientation ;
- L'amélioration de la prestation de services rendus en matière d'assurance ;

Cette libéralisation s'est matérialisée par :

- Une libération au niveau de la production qui s'est caractérisée par l'ouverture du marché aux investisseurs étrangers ou nationaux désirant créer une société d'assurance.

- Une libération de la sphère commerciale qui s'est caractérisée par la réintroduction des intermédiaires d'assurance.

- L'institution d'un contrôle rigoureux de l'État sur l'activité d'assurance.

- Institution du conseil national d'assurance qui est considéré comme un lieu de concertation

B. La loi n°06-04 du 20 février 2006: L'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 a été complétée et modifiée par la loi n°06-04 du 20 février 2006

Les principaux apports de cette loi sont :

-Le renforcement d'activité d'assurances de personnes

- La généralisation de l'assurance de groupe ;

-La création de bancassurance ;

-La séparation des activités vie et non vie des compagnies d'assurances ;

-Le renforcement de la sécurité financière ;

-La réforme du droit bénéficiaire ;

-La création de fond de garantie des assurés ;

-L'ouverture du marché aux succursales des sociétés d'assurance et/ou de réassurance étrangères ;

La loi n°06-04 du 20 février 2006 a institué une commission de supervision des assurances chargée de :

-Veiller au respect, par les sociétés et intermédiaires d'assurances agréés, des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'assurance et la réassurance ;

-S'assurer que ces sociétés tiennent et sont toujours en mesure de tenir les engagements qu'elles ont contractés à l'égard des assurés ;

-Vérifier les informations sur l'origine des fonds servant à la constitution ou à l'augmentation du capital social de la société d'assurance et /ou réassurance.

Les sanctions applicables aux sociétés d'assurance et / ou réassurance et les succursales d'assurance étrangères selon la loi n°06-04 du 20 février 2006 sont :¹

1-Sanctions prononcées par la commission de la supervision des assurances :

- La sanction pécuniaire ;
- L'avertissement ;
- Le blâme ;
- La suspension temporaire de l'un ou de plusieurs des dirigeants avec ou sans nomination du syndic administrateur provisoire ;

2-Sanctions prononcées par le ministre chargé des finances sur proposition de la commission de supervision des assurances et après avis des du conseil national des assurances :

- Le retrait partiel ou total de l'agrément ;
- Le transfert d'office de tout ou partie du portefeuille des contrats d'assurance² ;

Le décret exécutif n° 09-375 du 16 novembre 2009 : Ce dernier est relatif au capital social «ou fonds d'établissement » minimum des sociétés d'assurance et/ou de réassurance qui est comme suit :

- Un milliard de dinars pour les sociétés par actions exerçant les opérations d'assurance de personnes et de capitalisation ;
- Deux milliards de dinars pour les sociétés par actions exerçant exclusivement les opérations de réassurance ;
- Le fonds d'établissement des sociétés à forme mutuelle est fixé à :
 - Six cent millions de dinars pour les sociétés exerçant les opérations d'assurances de personnes et de capitalisation ;
 - Un milliard de dinars pour les sociétés exerçant les opérations d'assurances de dommages.³

¹ Exposé intitulé le marché algérien des assurance réalisé par KRIBECHE NESRIN E ET BELLAL KAMILIA, encadré par Mr BENILLES BILLEL, 2020

² MABROUK Hocine, code algérien des assurances, Houma éditions, Alger, 2006, p137

2 Définition et rôle de l'assurance

Dans ce qui suit, nous allons définir l'opération d'assurance et le rôle de ce mécanisme.

2.1 Définition de l'assurance

2.1.1 Du point de vue technique

Selon M. Joseph Hémard

« L'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait promettre, moyennant une rémunération (la prime), pour lui ou pour un tiers, en cas de réalisation d'un risque, une prestation par une autre partie, l'assureur qui, prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique ». ¹

2.1.2 Du point de vue juridique

« L'assurance est un contrat par lequel une partie, dénommée le souscripteur se fait promettre par une autre partie, dénommée l'assureur, une prestation en cas de réalisation d'un risque, moyennant le paiement d'un prix appelé prime ou cotisation ».

2.1.3 La définition selon l'économie fourastie

« L'assurance est l'opération par laquelle un individu, moyennant une cotisation, la prime, acquiert pour un tiers, un droit à prestation en cas de réalisation d'un risque, cette indemnité étant versée par une entreprise ou un organisme qui, prenant en charge un ensemble de risque, les compense conformément aux lois de la statistique ». ²

Ces définitions nous amènent à conclure que l'assurance est un contrat où l'assuré verse une prime au profit d'une entreprise d'assurance en contre partie d'une indemnité (garantie) en cas de la réalisation d'un sinistre.

2.2 Le rôle des assurances

L'activité d'assurance garantie deux rôle, un rôle social et un rôle économique :

¹TAFIANI Messaoud Boualem ; le contrôle de gestion dans une entreprise algérienne d'assurances, office des publications universitaires, Alger, Algérie, 1996, p22

² SELMANIA Asma, les déterminants de la qualité des assurés en assurance automobile, Ecole Supérieure de commerce, Alger, 2018,p3

2.2.1 Le rôle social de l'assurance

L'assurance a pour but, grâce aux contributions versées par les assurés, d'indemniser ceux entre eux qui sont victimes de coups du sort, c'est une fonction éminemment sociale ; elle permet donc de :

- garantir des revenus à la veuve et aux orphelins après la disparition prématuré du chef de famille ;
- donner les moyens de reconstruire sa maison ou de racheter un autre logement à celui dont la résidence a été détruite par un incendie ;
- verser des sommes compensatoires à la perte de revenus professionnels, à celui qu'un accident a mis dans l'incapacité de travailler et donner les moyens financiers au malade et/ou blessé de se faire soigner.

Un autre aspect de rôle social de l'assurance est son incidence sur la survie de l'entreprise. En permettant de pérenniser des entreprises victimes des coups de sort (faillite d'un client débiteur, incendie, etc.) ; l'assurance sauve les emplois, des savoirs faire, des lieux de vie et qui contribue à la stabilité des relations sociales des emplois.¹

2.2.2 Le rôle économique

La fonction sociale de l'assureur a par elle-même des conséquences favorables sur l'économie en permettant l'investissement et le placement des cotisations ainsi que la protection du patrimoine.

- **Garantie des investissements** : Tout projet d'investissement doit s'accompagner de l'assurance ; c'est parce qu'aucun investisseurs n'aurait risqué les milliards de dollars nécessaires à la réalisation de son projet sans la garantie d'être remboursé en cas de réalisation d'un sinistre ou d'un risque que seuls les assureurs peuvent proposer grâce aux mécanisme de l'assurance.

Autrement dit, tout projet d'investissement exige la participation de l'assureur sans la garantie duquel l'entrepreneur et surtout son banquier ne risqueraient pas les capitaux impliqués par le projet ;

- **Placement des cotisations** : L'assureur perçoit des cotisations avant que les assurés ne soient soumis aux risques contre lesquels ils sont assurés.

¹ BOUZID Amel et BOUZOUAG Samia, Analyse du marché des assurances privé en Algérie et les perspectives de son développement, Université Mouloud Mammeri, TiziOuzou, 2015

A cet effet, les compagnies d'assurance drainent une épargne très considérable qu'elles injectent dans l'activité économique sous forme de placements financiers (elles font partie des investisseurs institutionnels à côté des fonds de pension ou fonds de retraite et des sociétés d'investissement).

Ces investisseurs institutionnels permettent de financer l'État en faisant des placements auprès du trésor (ils achètent des bons de trésor émis par ce dernier pour financer son déficit budgétaire) ou bien au niveau de la bourse (ils placent leurs fonds en achetant des titres boursiers : actions, obligations et autres titres participatifs).

➤ **Un instrument de protection du patrimoine**

L'assurance couvre le patrimoine économique en indemnisant les sinistrés à la valeur du dommage, elle permet à chaque victime de réparer ou de reconstruire le bien endommagé.

L'assurance permet ainsi le renouvellement de l'outil de production, la reconstitution des biens détruits par un sinistre quelconque et contribue massivement à la protection du patrimoine individuel et national.

Ce rôle est illustré par l'influence favorable de l'assurance sur l'industrie automobile à travers trois façons :

- Par le recours financier des sociétés d'assurance.
- Par la prise en charge de certains risques industriels en protégeant et encourageant les investisseurs effectués.
- En permettant au consommateur de décharger des risques d'utilisation.¹

A cet effet, nous pourrions constater que l'assurance contribue à l'amélioration et au développement économique et social. Toute fois une opération d'assurance est face à une multitude de risque dont la maîtrise est primordiale pour assurer sa pérennité.

3 Les produits d'assurance

La loi n°06-04 du 20 Février 2006 distingue entre les assurances de personne et les assurances de dommage.

¹TAFIANI Messaoud Boualem, Op.cit, p16

3.1 Les assurances dommages

Les assurances de dommages constituent une garantie du patrimoine de l'assuré dans ses composantes corporelles et incorporelles, dans le sens des assurances de choses et des assurances de responsabilités.

Ces dernières sont fondées sur le principe indemnitaire selon lequel le bénéficiaire de l'assurance ne doit en aucun cas s'enrichir en recevant des indemnités supérieures à son préjudice. On distingue plusieurs types d'assurances dommages dont l'assurance automobile, l'assurance incendie, l'assurance responsabilité civile...¹

3.1.1 Assurance automobile

L'assurance automobile a pour objectif principal de garantir le conducteur d'un véhicule automobile contre les conséquences des dommages matériels ou corporels causés par son véhicule à des tiers (responsabilité civile). C'est une assurance obligatoire.

L'assurance automobile peut inclure également, selon les modalités du contrat d'assurance souscrit, des garanties complémentaires facultatives couvrant par exemple les dommages matériels pour les véhicules assurés comme vol, la brise de glace, incendie et les dommages corporels du conducteur

3.1.2 La responsabilité civile

Le contrat d'assurance de la RC a pour objet de garantir à tout assuré une indemnisation pécuniaire conformément à l'article 124, 136, 138 et 140 du code civil algérien, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels que l'assuré pourrait causer à d'autres personnes, c'est donc une garantie indirecte du patrimoine de l'assuré puisque l'assureur s'engage à indemniser tout sinistre causé aux autres parties.²

Ce contrat de la responsabilité civile est fait obligatoirement par l'assuré.

3.1.3 L'assurance des risques d'incendies

Le contrat de l'assurance contre l'incendie relève de la branche des assurances de dommage. Il comporte à la fois des garanties portant sur des biens : bâtiment, mobilier,

¹ ELMAYOUF Saida Naima, La cartographie des risques opérationnels dans l'assurance, Alger, 2015, p31

² BOUZID Amel et BOUZOUAG Samia, Op.cit, p51

matériel, marchandises... et des garanties couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité à laquelle s'exposent ceux qui sont propriétaires ou gardiens de ces biens.

Elle est accordée sous réserve d'exclusions et pour chaque catégorie de dommages, dans la limite du capital fixé aux conditions particulières. En cas d'insuffisance d'assurance, la règle proportionnelle est applicable. La règle dite proportionnelle à la vocation de s'appliquer conformément aux dispositions applicables en cas d'insuffisance d'assurance au regard de la valeur garantie. Les capitaux assurés sur chaque article doivent correspondre à la valeur des risques.¹

« Une autre forme de garantie introduite dans les années 80 pour les contrats incendie est la garantie CAT- NAT (catastrophe naturelle) qui a été étendue ensuite à l'ensemble des contrats d'assurance dommages par l'ordonnance 95-07 et la création du fond d'indemnisation des victimes des calamités naturelles (FCN) ».

3.1.4 Assurance multirisque habitation

Le contrat multirisque habitation regroupe plusieurs garanties citées ci-dessus avec les mêmes règles d'acceptation. Les risques garantis sont les dommages aux biens (incendie, dégât des eaux, bris de glaces, vol, réquisition des locaux contenant, les biens assurés évacuation,) et les assurances de responsabilités (responsabilité civile du chef de famille).

On notera aussi que la tarification dans ce type d'assurance est en fonction de plusieurs paramètres liés à l'objet de la garantie qui est le mode d'habitation, avec un calcul de prime basant sur les antécédents de l'immeuble ou de la maison ainsi que l'année de construction du bien, la situation géographique et les zones de risque comportant les facteurs aggravants la survenance de sinistre. ».²

3.1.5 L'assurance transport

Historiquement, l'assurance transport maritime a été longtemps la seule forme d'assurance connue, Lorsque, par la suite, d'autres moyens de transports se sont développés, fluviaux, terrestres, puis aériens.

De nos jours, les entreprises d'assurance consacrent pour ce genre de contrat toute une structure indépendante. Cette assurance couvre les marchandises transportées et les moyens

¹ ELMAYOUF Saida Naima, Op.cit, p32

² BOUZID Amel et BOUZOUAG Samia, Op.cit, pp51-52

de transport (corps de transport). Il existe d'autres formules d'assurance telle que la responsabilité civile des transporteurs à l'égard des personnes qu'ils transportent ou en raison des biens qu'ils transportent.¹

3.1.6 Assurance-crédit caution

Selon l'article 59 (Ajouté par l'article 8 ordonnance 06-04) « L'assurance caution est un contrat par lequel l'assureur garantit, moyennant prime d'assurance, l'établissement financier ou bancaire, le remboursement de la créance sur une opération commerciale ou financière, en cas d'insolvabilité du débiteur».

3.1.7 Assurance agricole

Ce sont des contrats spécifiques destinés aux agriculteurs pour garantir l'assuré contre les risques suivants : les risques de grêle, de tempête, gel, poids de la neige, inondations, peuvent être garantis suivant les conditions prévues au contrat d'assurance.

En plus de ces risques, il y'a aussi le risque de la mortalité du bétail, incendies de forêts ou de récoltes, maladies des végétaux et les catastrophes naturelles.

3.2 Les assurances de personnes

L'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances définit l'assurance de personnes comme : « une convention de prévoyance contractée entre le souscripteur et l'assureur et par laquelle l'assureur s'oblige à verser, à l'assuré ou au bénéficiaire désigné, une somme déterminée, sous forme de capital ou de rente, en cas de réalisation d'événement ou au terme prévu au contrat ».

3.2.1 Assurance vie de groupe/ collectives

Les assurances vie de groupe constituent un mécanisme d'assurance qui concerne, à titre principal les relations de travail, elles permettent d'assurer un nombre déterminé de personnes travaillant dans une entreprise et qui doivent avoir un lien de même nature avec le souscripteur.

Le contrat conclu par le chef d'entreprise concerne chacun des salariés, qui se voit remettre un certificat stipulant le montant de l'assurance auquel il peut prétendre, l'employeur

¹ ELMAYOUF Saida Naima, Op.cit, p33

s'acquitte de tout ou partie de la prime. Par ailleurs, ces polices sont généralement échangeables contre des polices individuelles lors du départ du salarié.

La prime liée à ce type d'assurance est généralement moins élevée que pour les polices individuelles puisque une réduction de groupe est appliquée.

3.2.2 Les assurances souscrites par des individus

Les assurances souscrites par des individus se distinguent des assurances de groupe. Les assurances individuelles se répartissent en assurance en cas de décès, assurance en cas de vie, assurances mixtes ainsi que les assurances contre les accidents corporels...

➤ Assurance en cas de décès

Dans l'hypothèse d'une assurance en cas de décès, l'assureur s'engage à payer une somme d'argent au bénéficiaire désigné dans la police au décès de l'assuré. Le décès devant survenir avant une date déterminée.

L'invalidité permanente et totale de l'assuré entraîne le paiement anticipé du capital si elle survient avant le terme du contrat et avant l'âge de 60 ans.

➤ Assurance en cas de vie

Selon l'article 62 de L'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, l'assurance en cas de vie est « un contrat par lequel l'assureur, en échange d'une prime, s'engage à verser une somme déterminée, à une date fixée, si à cette date, l'assuré est encore vivant. »

Elle fonctionne comme un compte d'épargne, c'est à dire que l'argent versé sur le contrat peut être récupéré par l'adhérent à n'importe quel moment. Ce type d'assurance n'est pas transmissible aux héritiers en cas de décès.

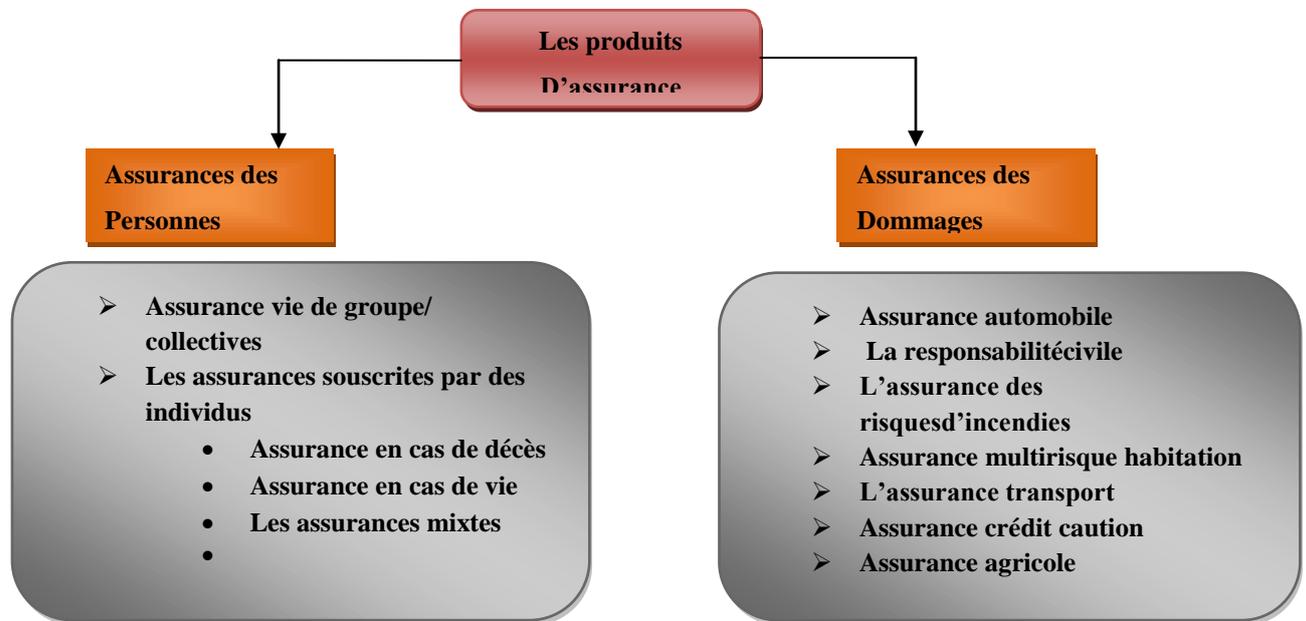
➤ Les assurances mixtes

Les assurances mixtes sont la combinaison d'une garantie en cas de vie et d'une protection en cas de décès. En d'autre terme, ce sont à la fois des contrats de prévoyance et des contrats de capitalisation. Ces contrats sont de plus en plus rares, car, aujourd'hui, les assureurs préfèrent aborder séparément les questions de prévoyance et de capitalisation en faisant deux contrats distincts ayant chacun leur spécificité.

Les prestations des polices d'assurances mixtes ordinaires sont payables à la mort de l'assuré ou à une date d'échéance déterminée si ce dernier est vivant.¹

Ces produits peuvent être schématisés comme suit :

Figure1: Les produits d'assurance



Source : Élaboré par nos soins

4 Les caractéristiques d'une opération d'assurance

D'après les définitions données ci-dessus de l'assurance, on ressort les 5 éléments qui caractérisent une opération d'assurance qui sont : le risque, la prime, la prestation de l'assureur, la compensation, et le sinistre.

4.1 Le risque

Au plan juridique, le risque est un événement futur est aléatoire ou d'un terme indéterminé, en dehors de la volonté des parties, contre lequel l'assuré veut se prémunir. Au point de vue techniques, le risque est caractérisé par la probabilité de survenance d'un événement et son importance. Cette notion sera développée dans le prochain chapitre.²

¹ ELMAYOUF Saida Naima, Op.cit, pp34-36

² TAFIANI Messaoud Boualem, Op.cit, p25

4.2 La prime

4.2.1 Définition de la prime

c'est le prix de l'assurance, c'est la contribution que verse l'assuré à l'assureur en change de la garantie qui lui est accordée, elle est payable au départ de l'assurance ou de l'année d'assurance, le taux de la prime est fonction de la nature des risques, leur gravité et divers éléments propres à chaque type d'assurance.

4.2.2 Les éléments constitutifs de la prime

On distingue dans la prime deux parties qui sont :

- La partie qui correspond à la prime brute et qui représente le coût statistique du risque garanti et se calcule en fonction de l'intensité et de la fréquence du risque que l'assureur a pu évaluer tout au long de son expérience ;
- La partie qui correspond à la prime pure (nette) qui comprend la prime brute, les frais de l'assureur et les taxes.

$$\text{Prime} = \text{coût du risque} + \text{Frais de fonctionnement de l'assureur} + \text{Taxes}$$

Elle est le produit d'un calcul complexe, assuré par des spécialistes de l'actuariat et qui repose sur des statistiques avec lesquelles on détermine la probabilité de réalisation d'un événement.

4.2.3 La distinction entre cotisation et prime

La prime est le coût à payer par l'assuré pour bénéficier d'une garantie fournie par une compagnie d'assurance dont le statut est commercial.

La contribution du souscripteur est généralement déterminée à forfait, il s'agit alors d'une prime fixe qui ne peut, en principe, être modifiée en cours de validité du contrat sans le consentement du souscripteur, et lorsque l'organisme d'assurance est une société mutuelle, la prime s'appelle « cotisation ».

Cette dernière peut être **fixe**¹ ou variable.

Les sociétés mutuelles pratiquant le système de « cotisation variable », avec paiement d'une cotisation pouvant donner lieu, soit au versement complémentaire d'un appel de cotisation, soit au versement appelé « ristourne »¹ dans le cas contraire.²

¹ Dans le cas d'une assurance vie, la cotisation est toujours fixe.

4.3 L'indemnisation ou prestation de l'assureur

L'engagement de l'assureur se traduit par le versement des indemnités aux souscripteurs (l'assuré ou tiers bénéficiaire), le montant de l'indemnité est déterminé en fonction de l'importance des dommages causés après sinistre, sa valeur est déterminée à la souscription de contrat avant la réalisation de risque.

4.4 La compensation

Chaque souscripteur de contrat d'assurance verse sa prime sans savoir le bénéficiaire final de même indemnité d'assurance ; autrement dit l'assureur effectue une compensation entre les assurés sinistrés et ceux n'ayant pas subi des sinistres.³

4.5 Le sinistre

c'est la réalisation totale ou partielle de l'événement, faisant l'objet de l'assurance c'est le mot utilisé dans le vocabulaire juridique du droit des assurance, pour désigner toutes circonstances prévues au contrat d'assurance comme le vol, l'incendie, le décès du souscripteur ou d'un tiers ou un naufrage, dont la survenance génère pour la compagnie d'assurance l'exécution de la prestation convenue.⁴

SECTION 02 : LE CONTRAT D'ASSURANCE

Le contrat d'assurance est la base de la relation entre une société d'assurance, et un assuré, on ne peut pas parler d'assurance sans parler de contrat d'assurance, la souscription de ce dernier dépend de l'objet sur lequel il porte.

Dans cette section nous allons définir le contrat d'assurance, développer ses caractéristiques ainsi que les intervenants dans l'opération d'assurance et enfin on va présenter les éléments de cette opération.

¹ Droit de l'assureur, stipulé par les traités d'agence, de se faire rembourser tout ou partie de la commission payée à l'agent, en cas d'extinction d'un contrat avant le terme fixé».

²Mlle Asma Selamnia, Op.cit, p7

³ BOUZID Amel et BOUZOUAG Samia, Op.cit, p23

⁴ Le site : www.dictionnaire-juridique.com (consulté le 07/03/2020 à 16h)

1 Définition d'un contrat d'assurance

Un contrat d'assurance est « une convention par laquelle une partie (souscripteur) se fait promettre pour son compte ou celui d'un tiers par une autre partie (l'assureur) une prestation généralement pécuniaire en cas de réalisation d'un risque, moyennant le paiement d'une prime ou d'une cotisation ». ¹(Voir annexe N°04)

2 Caractéristique d'un contrat d'assurance

Le contrat d'assurance est en outre doté de plusieurs caractéristiques juridiques. Il s'agit en effet d'un contrat : ²

- consensuel
- synallagmatique (ou bilatéral)
- aléatoire
- à titre onéreux
- successif (où à exécution successive)
- d'adhésion
- nommé
- de bonne foi.

➤ Le caractère consensuel

Un contrat consensuel est un contrat qui est valable par le seul échange (ou accord) de volontés.

Or, le contrat d'assurance est à caractère consensuel car il est réputé conclu dès le moment où intervient l'accord des parties (et même s'il est astreint à des exigences de forme).

➤ Le caractère bilatéral ou synallagmatique

Un contrat synallagmatique est un accord où les deux parties au contrat s'obligent et où les obligations contractées sont réciproques et interdépendantes (ex : contrat de vente).

Dans la mesure où il fait naître des obligations réciproques pour les deux parties, le contrat d'assurance est obligatoirement bilatéral. En effet, l'assuré est, par exemple, tenu de payer la

¹ Asma Selamnia, Op.cit, 45

²Le site: <http://www.assurance-et-mutuelle.com/assurance/definition-contrat-assurance.html> (consulté le 05/03/2020 à 01h)

prime et de faire des déclarations exactes, tandis que l'assureur doit payer les indemnités en cas de sinistre.

➤ **Un contrat aléatoire**

Un contrat aléatoire est un contrat dans lequel la prestation de l'une des parties dépend d'un événement incertain. Dans ce type de contrat, on ne sait pas qui sera le « perdant » ou le « gagnant ».

Pour que le contrat soit aléatoire, l'événement qui déclenche la prestation de l'assureur doit obéir aux trois caractéristiques suivantes : il doit être futur, incertain et indépendant de la volonté de l'assuré.

➤ **Un contrat onéreux**

Un contrat à titre onéreux est un contrat dans lequel chaque contractant reçoit une contrepartie à la prestation qu'il fournit à l'autre.

Le contrat d'assurance est donc à titre onéreux, puisque l'assureur n'intervient en cas de réalisation du risque garanti qu'en contrepartie d'une prime ou cotisation versée par l'assuré.

➤ **Un contrat successif**

Un contrat à exécution successive est un contrat dans lequel l'exécution des obligations est échelonnée dans le temps. Ce type de contrat s'oppose donc au contrat à exécution instantanée, contrat dans lequel les parties exécutent leurs obligations à un moment prévu et unique une seule prestation mettant donc fin au contrat.

Puisque l'assuré et l'assureur s'engagent pour une certaine durée, le contrat d'assurance s'échelonne par définition dans le temps et est donc à exécution successive.

➤ **Un contrat d'adhésion**

Un contrat d'adhésion est un contrat dans lequel les clauses sont imposées par la partie au contrat qui se trouve être économiquement la plus forte.

Le contrat d'assurance relève de cette catégorie de contrats, car il comporte des dispositions générales élaborées, rédigées et imprimées par l'assureur, tandis que le souscripteur adhère à un contrat préétabli dont il ne peut discuter les clauses.

➤ **Un contrat nommé**

Un contrat nommé est un contrat réglementé par la loi. Il s'oppose au contrat innomé, qui ne fait, quant à lui, l'objet d'aucune mesure légale spécifique.

Puisque le contrat d'assurance relève du droit des assurances, droit lui-même régi par le Code Civil et le Code des Assurances, il s'agit d'un contrat nommé.

➤ **Un contrat de bonne foi**

En droit, la notion de bonne foi est fondamentale et définit des relations contractuelles basées sur les notions d'honnêteté et de loyauté.

Le contrat d'assurance est par définition un contrat de bonne foi, puisqu'il impose aux deux parties contractantes de faire preuve de transparence l'une vis-à-vis de l'autre :

- Ex : L'assureur, ou ses intermédiaires, sont tenus d'une obligation de conseil lors de la souscription du contrat.

- Ex : L'assuré doit répondre de bonne foi aux questions qui lui sont posées par l'assureur lors de la déclaration du risque. Il devra également faire preuve de bonne foi dans la déclaration de sinistre ou se conformer de bonne foi aux conditions de garanties prévues dans la police d'assurance.

Qu'elles viennent de l'une ou l'autre partie, la malhonnêteté et la fraude sont punies par la loi.

De ce qui précèdent on constate que le contrat d'assurance est un accord bilatéral entre deux parties dont une met les clauses et l'autre adhère, son objectif est la bonne application de celles-ci. Ce contrat engendre des droits et des obligations pour les deux parties.

3 Intervenants dans les contrats d'assurance

Les acteurs principaux inclus dans l'opération d'assurance sont les suivants :

3.1 L'assuré

L'assuré c'est la personne (physique ou morale) soumise au risque qui fait l'objet du contrat. Généralement, l'assuré acquitte les primes stipulées et reçoit les prestations promises en cas de réalisation du risque. Cette personne est celle qui est exposée aux risques.¹

3.2 Le souscripteur ou preneur d'assurance

Cette personne est celle qui signe la police et qui se trouve seul engagé auprès de l'assureur pour le paiement des primes, il peut mettre fin quand il désire.

¹TAFIANI Messaoud Boualem, Op.cit, p22

3.3 Le bénéficiaire

C'est la personne qui recevra en cas de survenance d'un sinistre, la prestation dû par l'assureur.

3.4 L'assureur

L'assureur est celui qui s'engage dans le contrat d'assurance, qui accepte le risque et détermine la cotisation à verser. Pour le public, l'assureur est souvent l'intermédiaire (agent général ou courtier) qui représente la société d'assurances.

L'assureur est celui qui s'oblige de payer l'indemnité, c'est-à-dire couvrir les sinistres par un contrat d'assurance. Il est généralement une personne morale.¹

3.5 Le tiers

« Nous appelons tiers, toute personne qui, pourtant étrangère au contrat, peut en revendiquer le bénéfice. C'est l'exemple des bénéficiaires d'une assurance décès, des victimes en assurance responsabilité, etc. ».²

4 L'élaboration du contrat d'assurance

L'élaboration du contrat d'assurance passe par deux étapes essentielles : la formation du contrat proprement dite et la prise d'effet du contrat.

4.1 La formation du contrat

La formation d'un contrat d'assurance comporte deux phases : une phase précontractuelle et une phase contractuelle.

4.1.1 La phase précontractuelle

Le futur assuré doit transmettre à l'assureur plusieurs informations en rapport avec l'objet de la garantie qu'il demande. Il s'agit en fait, d'éléments qui aideront l'assureur à apprécier le risque garanti, afin de fixer la prime d'assurance. Il obtiendra ces informations à travers la proposition d'assurance qui est un document par lequel le futur souscripteur demande une garantie d'assurance pour les risques qu'il déclare. En réalité l'assureur remet au client un

¹ OUCHAK Fatima Zohra, L'analyse de la solvabilité des compagnies d'assurances, 2017, Alger, p30

² ABDALLI Wahiba et BAA Meriem, La concurrence assurencielle entre les compagnies publiques et privées en Algérie, Abderehmane Mira, Bejaia, 2013, p22

formulaire préétabli (informatique ou imprimé) qui comporte un questionnaire auquel le futur assuré est tenu de répondre selon les dispositions de l'article 7-2 du code des assurances.

Toute fois l'assureur devra informer et conseiller le proposant.

4.1.2 La phase contractuelle

Cette phase correspond dans le processus de formation du contrat d'assurance, au moment de la rencontre des volontés des parties que sont le proposant et l'assureur.

Le proposant exprimera sa volonté de contracter à travers une proposition : c'est à partir du moment où l'assureur acceptera cette proposition que le contrat sera conclu. L'assureur remettra alors au souscripteur un certain nombre de documents et le contrat prendra effet à une date déterminée.

La proposition d'assurance : Lorsqu'une personne s'adresse à un assureur pour souscrire une assurance, celui-ci demande au futur assuré de lui communiquer un certain nombre de renseignements pour pouvoir identifier précisément le risque à couvrir, et pour élaborer le contrat. Pour cela l'assuré doit remplir et signer un document que l'on appelle "proposition".

La proposition d'assurance est donc un imprimé rempli et signé par le futur souscripteur ou assuré (que l'on appelle à cette étape "le proposant") et constitue un acte par lequel il demande à l'assureur de garantir le risque. Ce risque est décrit au moyen d'un questionnaire.

L'acceptation: L'acceptation n'a pas de forme spécifique : elle doit seulement s'exprimer sans être entachée d'un vice du consentement.

L'assureur, à réception de la proposition d'assurance de la part de l'assuré, pourra manifester son consentement de différentes manières :

Il pourra accepter de façon expresse la proposition (par l'établissement d'une police, par la prise de note de couverture, par l'envoi d'une lettre simple ou recommandé, etc.),

La note de couverture: Dans la mesure où la proposition a été remplie, et qu'un accord a été trouvé, les parties peuvent matérialiser leur consentement par une « note de couverture ». La note de couverture est un document officiel qui constate l'engagement entre l'assureur et le souscripteur. Elle se distingue de la police d'assurance par son caractère temporaire. Elle permet de délivrer une garantie immédiate en attendant l'étude complète du risque et/ou la rédaction de la police définitive. La loi n'a réglementé ni la forme ni le contenu de la note de couverture.

La police d'assurance: La police d'assurance est l'acte sous seing privé qui, signé de l'assureur et de l'assuré, constate la formation définitive du contrat d'assurance, et en renferme toutes les stipulations. La police d'assurance constitue la preuve du contrat d'assurance.

En général, la police d'assurance est établie en 3 exemplaires, dont l'un va à l'assuré, un autre à l'intermédiaire d'assurances, et enfin un dernier à la compagnie d'assurance.¹

SECTION 03 : LA COMPTABILITÉ DES ASSURANCES

La tenue de la comptabilité des assurances sert à la gestion de l'activité d'assurance et permette aussi la diffusion des informations comptables et financières fiables. Ces informations sont à la base de l'élaboration des états financiers sincères et conformes à la réglementation.

Cette section traite les éléments suivants :

- Définition et particularités de la comptabilité des assurances ;
- La comptabilisation au sein des compagnies d'assurance ;
- La présentation des états financiers des compagnies d'assurance.

1 Définition et particularités de la comptabilité des assurances

1.1 Définition de la comptabilité des assurances

La comptabilité se définit également comme « une technique quantitative de collecte, de traitement et d'interprétation de l'information appliquée aux faits matériels, juridiques et économiques ». En définitive, elle doit être sincère et fiable à travers la tenue des comptes réguliers. Elle doit être aussi la source d'informations véritables à destination des tiers.²

1.2 La particularité de la comptabilité des assurances

Les dispositions spécifiques aux entités des assurances et /ou de réassurance sont rédigées comme suit :

¹ Samia BEN ISMAIL KAMOUN, Droit des assurances, Tunis El Manar, TUNIS, 2007, pp18-21

² Mémoire en ligne disponible sur le site : https://www.memoireonline.com/07/12/6076/m_Rapport-de-stage-sur-le-theme-organisation-comptable-des-compagnies-d-assurance-cas-de-la-Gener.html (consulté le 08/03/2020 à 01:50)

« Les produits provenant des contrats d'assurance ou de réassurance sont évalués à **la juste valeur**¹ de la contrepartie reçue ou à recevoir à la date de la souscription du contrat.

Provisions techniques des assurances

➤ Les provisions techniques d'assurance, qui correspondent à des passifs constitués afin de constater la totalité des engagements de l'organisme d'assurance ou de réassurance envers les assurés, les bénéficiaires de contrats d'assurance, les co-assureurs et les cédants, sont définies et évalués conformément aux textes réglementaires régissant l'activité d'assurance. Pour leur comptabilisation la classe trois (3) leur est réservée

➤ En application du principe des règles de prudence, l'exercice de l'activité d'assurance et de réassurance exige que l'estimation de ces provisions techniques en application des méthodes d'évaluation comme définis par la réglementation des assurances ne constitue pas un changement de méthode».

La classe (3) : Comptes de provisions techniques d'assurance est subdivisée comme suit :

✓ 30 Provisions techniques sur opérations directes «Assurances de Dommages»

300 Provisions de primes

306 Provisions de sinistres

✓ 31 Provisions techniques sur acceptations «Assurances de Dommages»

310 Provisions de primes

316 Provisions de sinistres

✓ 32 Provisions techniques sur opérations directes «Assurances de Personnes»

320 Provisions de primes

326 Provisions de sinistres

✓ 33 Provisions techniques sur acceptations «Assurances de Personnes»

330 Provisions de primes

¹Montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

336 Provisions de sinistres

- ✓ 38 Part de la coassurance cédée dans les provisions techniques

380 Sur opérations directes «Assurances de Dommages»

382 Sur opérations directes «Assurances de Personnes»

- ✓ 39 Part de la réassurance cédée dans les provisions techniques

390 Sur opérations directes «Assurances de Dommages»

391 Sur rétrocessions «Assurances de Dommages»

392 Sur opérations directes «Assurances de Personnes»

393 Sur rétrocessions «Assurances de Personnes»¹

2 La comptabilisation au sein des compagnies d'assurance

2.1 Opération de production

2.1.1 Constatation de l'opération d'émission de primes (Opération directe)

Afin de pouvoir enregistrer correctement une opération de production, il faut noter les points suivants :

- La TVA est calculée sur la base de la prime nette et le coût de police (taux de 17%) ;
- Les contrats d'assurance de personnes, catastrophes naturelles et la garantie "personnes transportées" sont exonérés de la TVA ;
- Le fonds de garantie automobile (FGA) est un prélèvement de 3% opéré pour le compte de ce fonds. Ce taux frappe la garantie RC augmentée du montant du coût de police des contrats automobile et matériel agricole ;
- Les droits de timbre gradués concernent uniquement les polices automobiles et matériel agricole.

L'opération d'émission des primes se comptabilise de la manière suivante :

¹ Avis n° 89 du 10/03/2011, pp3-13

Tableau 1: Constatation d'une opération d'émission de primes.

Compte	Libellé	D	C
4111xxx	Assurés	X	
7000xxx	Primes émises		X
7003xx	Couts de police et accessoires		X
4450xx	TVA sur émissions de primes		X
4431xxx	Fonds constitué s/op d'assurance		X
44271xx	Droit de timbres de dimension (TD)		X
44272xx	Droit de timbres gradués (TG)		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, Ecole Supérieure de commerce, Alger, 2018, p11

2.1.2 Encaissement de la production en espèce

L'opération d'encaissement en espèces se comptabilise comme suite

Tableau 2: Comptabilisation des encaissements de la production en espèces.

Compte	Libellé	D	C
530xxx	Caisse	X	
4111xxx	Assurés		X
	Constatation journal caisse		

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p11

La note comptable doit être transcrite dans le journal « **Caisse** » adossée au bordereau de la production encaissée de la journée, dûment signé par le chef de service production, le caissier et le chef d'agence.

Tableau 3: Remise de fonds à la banque

Compte	Libellé	D	C
5810xxx	Virement de fonds	X	
530xxxx	Caisse		X
	Remise de fonds à la banque		

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p12

La note comptable doit être imputée au journal « **Caisse** » adossée à l'avis de versement des espèces de la journée, dûment signé par le chef de service production, le caissier et le chef d'agence

Tableau 4: Journal disponibilité

Compte	Libellé	D	C
512xxx	Banque	X	
5810xxx	Virement de fonds		X
	Journal disponibilité		

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p12

La note comptable doit être imputée au journal « **Disponibilité** » adossée au récépissé de remise des espèces, dûment apposé par le cachet de la banque.

2.1.3 Encaissements de la production par chèque

L'opération d'encaissement par chèque se comptabilise de la manière suivante :

Tableau 5: Comptabilisation des encaissements de la production par chèque

Compte	Libellé	D	C
5112xxx	Chèque remis à l'encaissement Assurés	X	
4111xxx	Assurés		X
	Remise des chèques à la banque		

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p12

La note comptable doit être transcrite dans le journal « **Opérations Diverses** » adossée au bordereau de remise des chèques, dûment signé par le comptable et le chef d'agence.

Tableau 6: Avis de crédit de la banque

Compte	Libellé	D	C
512xxxx	Banque	X	
5112xxx	Chèque remis à l'encaissement		X
	Avis de crédit de la banque		

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p12

La note comptable doit être transcrite dans le journal « **Disponibilité** » adossée à l'avis de crédit de la banque ou de l'extrait de banque

Tableau 7: Chèque retourné impayé

Compte	Libellé	D	C
416xxx	Assurés douteux	X	
5112xxx	Chèque remis à l'encaissement		X
	Chèque retourné impayé		

NB/Les frais financiers générés par le rejet du chèque sont comptabilisés comme suite :

-A la charge de la compagnie : 6682 (frais financiers) à 5120

Compte	Libellé	D	C
6682xxx	Frais financiers	X	
512xxxx	Banque		X

-A la charge de l'assuré : 416 à 512 pour le montant des frais financiers

Compte	Libellé	D	C
416xxx	Assurés douteux	X	
512xxxx	Banque		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p13

2.1.4 Créances douteuses

Quand la créance détenue sur les assurés devient douteuse, l'écriture suivante sera passée :

Tableau 8: Comptabilisation des créances douteuses.

Compte	Libellé	D	C
416xxx	Assurés douteux	X	
411xxxx	Assurés		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p13

2.1.5 Annulation de primes sans ristourne

L'écriture comptable ci-après est passée lorsqu'une annulation totale du contrat est opérée sans que le contrat ne soit couru en aucune journée. Cette écriture annule l'émission dans tous ses effets.

Tableau 9: Comptabilisation de l'annulation totale de primes.

Compte	Libellé	D	C
7000xxx	Primes émises	X	
7003xxx	Coûts de police et accessoires	X	
4450xxx	TVA sur émissions de primes	X	
4431xxx	Fonds constitués s/op d'assurance	X	
44271xxx	Droit de timbres de dimension (TD)	X	
44272xxx	Droit de timbres de gradués (TG)	X	
411xxxx	Assurés		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p13

La note comptable doit être transcrite sur le journal « **primes émises** » adossée à l'avenant d'annulation.

Lorsqu'il s'agit d'une annulation partielle l'écriture sera passée comme suite :

Tableau 10: Comptabilisation de l'annulation partielle de primes.

Compte	Libellé	D	C
7009xxxx	Annulation de primes	X	
4450xxx	TVA sur émissions de primes	X	
4431xxx	Fonds constitués s/op d'assurance	X	
4111xxx	Assurées		X
7003xxx	Coût de police et accessoire		X
44271xxx	Droit de timbres de dimension (TD)		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p14

NB/utiliser 70091 pour les annulations des exercices antérieurs.

2.1.6 Primes ristournées

Tableau 11: Comptabilisation des primes ristournée .

Compte	Libellé	D	C
7009xxx	Annulation de primes	X	
4450xxx	TVA sur émissions de primes	X	
44271xxx	Droit de timbres de dimension(TD)		X
7003xxx	Coût de police et accessoire		X
41951xxx	Ristourne à accorder		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p14

La note comptable doit être transcrite dans le journal « **primes émises** » adossée à l'avenant de ristourne.

Tableau 12: Règlement de la ristourne.

Compte	Libellé	D	C
41951xxx	Ristourne ou remis accordée	X	
5120xxx	Banque comptes-courants Règlement de la ristourne		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p14

La note comptable doit être transcrite dans le journal « **Disponibilité** » adossée à l'avenant de ristourne dûment signé par l'assuré.

2.1.7 Participation aux bénéfices

Tableau 13: Participation aux bénéfices.

Compte	Libellé	D	C
6005xxx	Participation aux excédents	X	
3065xxx	Prov p/ Participation aux excédents Participation aux bénéfices		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p14

La note comptable doit être transcrite dans le journal « **Opérations Diverses** » adossée au décompte de la participation aux bénéfices signé par l'assuré et le chef de département technique.

Tableau 14: Règlement de la Participation aux bénéfices.

Compte	Libellé	D	C
3065xxx	Prov p/ Participation aux excédents	X	
5120xxx	Banque comptes-courants Règlement de la Participation aux bénéfices		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p15

La note comptable doit être transcrite dans le journal **51 « Disponibilité »** adossée au décompte de la PB dûment signé par l'assuré.

2.1.8 Provision pour risque en Cours

Tableau 15: Comptabilisation des provisions pour risque en Cours.

Compte	Libellé	D	C
7150xxx	Primes émises à reporter	X	
3000xxx	Primes émises reportées Constitution de la provision		X

Compte	Libellé	D	C
3000xxx	Primes émises reportées	X	
7100xxx	Primes émises reportées des ex antérieurs Libération de la provision		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p15

2.1.9 Provisions mathématiques

Tableau 16: Comptabilisation des provisions mathématiques.

Compte	Libellé	D	C
71524xxx	provisions mathématiques à reporter	X	
3204xxx	provisions mathématiques constitution des provisions mathématiques en « N »		X

Compte	Libellé	D	C
3204xxx	provisions mathématiques	X	
71024xxx	provisions mathématiques à reporter Reprise des provisions mathématiques en « N+1 »		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p16

2.2 Opérations de gestion des sinistres

Cas 1 : Inventaire intermittent

Tableau 17: Inventaire intermittent.

Compte	Libellé	D	C
6000xxx	Prestation en principal	X	
5120xxx	Banque compte courant Règlement du principal		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p17

La note comptable doit être imputée au journal « **Disponibilité** » adossée à la décharge de remise de chèque portant coordonnées du bénéficiaire, cachet, griffe, N° du chèque et la signature (quittance d'indemnité et ordre de paiement).

Compte	Libellé	D	C
6006xxx	Frais accessoires	X	
44560xxx	TVA déductible	X	
5120xxx	Banque compte courant Règlement de frais et accessoires sur sinistres payés		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p17

La note comptable doit être imputée au journal « **Sinistres** » adossée à l’ordre de service, la note d’honoraire dûment signée et attestée du « service fait » par le service technique et l’ordre de paiement dûment signé par le chef d’agence.

Compte	Libellé	D	C
6009xxx	Constitution et réajustement	X	
3060xxx	Prestation et frais à payer		X
	Constatation des provisions pour sinistres et frais à payer au 31/12		

Compte	Libellé	D	C
3060xxx	Prestation et frais à payer	X	
6009xxx	Constitution et réajustement		X
	Libération de la provision N-1		

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, pp 17,18

Cas 2 :Inventaire permanent

Tableau 18: Inventaire permanent.

Compte	Libellé	D	C
6009xxx	Constitution et réajustement	X	
3060xxx	Prestation et frais à payer		X
	Constatation de la provision (à la déclaration) en principal et accessoires		

Compte	Libellé	D	C
6009xxx	Constitution et réajustement	X	
3060xxx	Prestation et frais à payer		X
	réajustement de la provision à la hausse		
Compte	Libellé	D	C
3060xxx	Prestation et frais à payer	X	
6009xxx	Constitution et réajustement		X
	Réajustement de la provision à la baisse		

Compte	Libellé	D	C
3060xxx	Prestation et frais à payer	X	
6009xxx	Constitution et réajustement		X
	Règlement du sinistre (en principal)		

Compte	Libellé	D	C
6000xxx	Prestation en principal	X	
5120xxx	Banque et compte		X

Compte	Libellé	D	C
3060xxx	Prestation et frais à payer	X	
6009xxx	Constitution et réajustement		X
	Règlement du sinistre (en accessoires)		

Compte	Libellé	D	C
6006xxx	Prestation en principal	X	
44566xxx	TVA déductible		X
5120xxx	Banques comptes courants		

Compte	Libellé	D	C
3060xxx	Prestation et frais à payer	X	
6009xxx	Constitution et réajustement		X
	Classement sans suite		

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, pp 18,19

2.2.1 Chèques sinistres annulés

Les chèques sinistres annulés ou les chèques frappés par la prescription (trois ans et 21 jours), doivent être analysés par numéro de chèque, date d'émission, montant, bénéficiaire, et la comptabilisation se fait en quatre parties :

Tableau 19: comptabilisation des chèques sinistres à payer.

Compte	Libellé	D	C
5120xxx	Banques-compte courant	X	
4671700	Dépenses ré-imputées Annulation du chèquesinistre		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p19

2.2.2 Recours encaissés

Il y a lieu de préciser qu'il appartient au gestionnaire sinistre de recevoir le chèque, d'identifier de quel sinistre s'agit-il et de définir le bénéficiaire du recours (assureur ou assuré).

Tableau 20: Comptabilisation du recours encaissé.

Compte	Libellé	D	C
512000	Banques-comptes courants	X	
306900	Recours aboutis à encaisser Recours encaissés		X

Compte	Libellé	D	C
306900	Recours aboutis à encaisser	X	
6007xxx	Recours Recours au profit de l'assureur		X

Le comptable élabore une note comptable manuelle pour solder le compte 3069xxx (Recours aboutis à encaisser).

Compte	Libellé	D	C
306900	Recours aboutis à encaisser	X	
4196xxx	Ind. Perçue p/ compte assuré Recours au profit de l'assuré		X

Au moment du règlement de l'assuré :

Compte	Libellé	D	C
34196xxx	Ind. Perçue p/ compte assuré	X	
5120xxx	Banques comptes courant		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, pp 20,21.

Tableau 21: Recours au profit de l'assureur et de l'Assuré à la fois .

Compte	Libellé	D	C
3069xxx	Recours aboutis à encaisser	X	
6007xxx	Recours Pour la partie qui revient à la SAA		X
Compte	Libellé	D	C
3069xxx	Recours aboutis à encaisser	X	
4196xxx	Ind. Perçue p/ compte assuré Pour la partie qui revient à l'assuré		X

Source : Cours M.DAHIA Abdelhafid, op.cit, p20

3 La présentation des états financiers des compagnies d'assurance

La comptabilité des assurances obéit aux mêmes principes de la comptabilité générale. Mais les spécificités du métier font qu'il existe certains comptes spécifiques à ce dernier.

3.1 Le bilan

Le bilan est un État récapitulatif des actifs (voir annexe N°01), des passifs (voir annexe N°02), (externes = dettes) et des capitaux propres de l'entité à la date de clôture des comptes.¹

Les compagnies d'assurance ne vendent pas des biens mais fournissent des prestations. A la place des comptes « achats de marchandises » et « ventes de marchandises », les compagnies d'assurances utilisent des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrats (provisions techniques).

Ces engagements qui constituent une dette pour les assureurs envers les assurés doivent être représentés à tout moment par des actifs équivalents (placement). Le compte client n'existe pas du fait que la prime est payable d'avance.

A cet effet, les principaux comptes spécifiques du bilan d'une compagnie d'assurance sont à l'actif : les placements, et au passif : les provisions techniques. On y trouve aussi : les postes de créances et dettes nées d'opérations d'assurance et de réassurance. (voir annexe n°..)

¹ Avis, p 96

Tableau 22: Présentation générale du bilan d'une compagnie d'assurance.

Actif	Passif
Placement	Capitaux propres
Par des réassureurs ¹ dans les provisions techniques	Provisions techniques
Créances sur opérations d'assurances et autres actifs.	Dettes sur opérations d'assurance et autres

Source : François EWALD et Jean-Hervé LORENZI, « ENCYCLOPÉDIE DE L'ASSURANCE », Ed. ECONOMICA, Paris, 1999, P376.

3.2 Le compte de résultat

État récapitulatif des charges et des produits réalisés par l'entité au cours de la période considérée. Par différence, il fait apparaître le résultat net de la période. Les compagnies d'assurances n'effectuent pas d'opérations d'achats et de ventes proprement dites. Celles-ci sont remplacées par les sinistres et prêts à payer représentant des charges et des primes qui représentent le chiffre d'affaires.² (voir annexe N°03)

Tableau 23: Présentation générale du compte de résultat d'une compagnie d'assurance.

Charges	Produits
Sinistres	Primes
Frais d'exploitation Autres charge	Produit de placement
Résultat (bénéfice)	Autres produit

Source : François EWALD et Jean-Hervé LORENZI, Op.cit., P376.

3.3 Le tableau de flux de trésorerie

Un tableau de flux de trésorerie est l'un des outils essentiels d'analyse financière qui permet d'avoir une vision dynamique de la situation financière d'une entreprise.

Le tableau de flux de trésorerie, permet d'**analyser la provenance du flux net de trésorerie** d'une entreprise et **sa variation** d'une année à l'autre en mettant en lumière les opérations qui ont généré des ressources de trésorerie (les encaissements) et celles qui ont consommé de la trésorerie (les décaissements).

¹ Société qui s'engage à garantir la fraction de risque que lui cède l'assureur.

²HAMAID Hayat, audit comptable et financier d'une compagnie d'assurances algérienne, École Supérieure de commerce, Alger, 2016, p47

Le tableau de flux de trésorerie, a plusieurs utilités, celui-ci permet, notamment :

- de déterminer la variation de trésorerie générée par les opérations de l'entreprise ;
- de diagnostiquer la santé financière de l'entreprise ;
- comprendre comment l'entreprise génère de la trésorerie et comment elle l'utilise d'une année à l'autre ;
- d'identifier la stratégie de l'entreprise (croissance interne, externe, etc.) et son impact sur son avenir ;
- évaluer la capacité de l'entreprise à financer ses investissements et à supporter le coût de ses engagements.¹

3.4 Tableau de variation des capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres est un document de synthèse qui retranscrit les mouvements de capitaux propres qui ont eu lieu au Cours d'un exercice comptable notamment dans le cadre de la consolidation des bilans des filiales avec celui de leur société mère.

Le tableau de variation des capitaux propres prend notamment en compte les distributions de dividendes, la variation des provisions réglementées ou, encore, les apports en capital social.²

3.5 Contenu de l'annexe aux états financiers

L'annexe est un document de synthèse, faisant partie des états financiers.

Elle fournit les explications nécessaires pour une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat et complète autant que de besoin les informations utiles aux lecteurs des comptes.

Les éléments d'information chiffrés de l'annexe sont établis selon les mêmes principes et dans les mêmes conditions que ceux figurant sur les autres documents constituant les états financiers.

¹Article en ligne disponible sur le site : <https://www.compta-online.com/le-tableau-de-flux-de-tresorerie-synthese-ao3740> (consulté le 08/08/2020 à 15h)

²Glossaire disponible sur le site : <https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/tableau-de-variation-des-capitaux-propres> (consulté le 04/03/2020 à 12h)

Une inscription dans l'annexe ne peut cependant en aucun cas se substituer à une inscription dans un des autres documents des états financiers.

L'annexe comporte des informations portant sur les points suivants, dès lors que ces informations présentent un caractère significatif ou sont utiles pour la compréhension des opérations figurant sur les états financiers :

- règles et méthodes comptables adoptées pour la tenue de la comptabilité et l'établissement des états financiers ;
- compléments d'information nécessaires à une bonne compréhension du bilan, du compte de résultat, du tableau des flux de trésorerie et de l'état de variation des capitaux propres ;
- informations concernant les entités associées, filiales ou société mère ainsi que les transactions ayant éventuellement eu lieu avec ces entités ou leurs dirigeants ;
- informations à caractère général ou concernant certaines opérations particulières nécessaires à l'obtention d'une image fidèle.

Deux critères essentiels permettent de déterminer les informations à faire figurer dans l'annexe :

- Le caractère pertinent de l'information ;
- Son importance relative.

En effet, l'annexe ne doit comprendre que les informations significatives, susceptibles d'influencer le jugement que les destinataires des documents peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité.¹

¹ Avis, p 84

Conclusion du premier chapitre

L'assurance est une activité qui remonte à des civilisations anciennes, depuis ce temps elle s'est développée pour atteindre aujourd'hui une telle importance et une dynamisation à l'échelle internationale.

Le secteur d'assurance a ses propres concepts et repose sur une technique faite de droit, de statistique, de finance et même de bon sens.

En Algérie, après l'indépendance, l'assurance a enregistré une amélioration remarquable dans ses modes opératoires, sa législation, ses produits, ses méthodes d'analyse et de gestion des différents risques.

Elle est considérée comme un levier du développement économique par sa contribution à l'émergence des investissements et un levier du développement social par sa contribution à l'amélioration du mode de vie des personnes assurées.

La maintenue d'une comptabilité spécifique aux assurances est obligatoire pour une bonne identification, une bonne maîtrise et un bon suivi des risques.

Ce premier chapitre nous a permis de cerner la terminologie du secteur assurantiel et la comptabilisation des opérations d'assurances.

CHAPITRE II

GESTION DES RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS

CHAPITRE II : GESTION DES RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS

La connaissance des risques et leur gestion sont essentiellement à la stabilité de l'activité économique des assurances. Par ailleurs, l'implantation d'un dispositif de gestion des risques comptables et financiers permet la satisfaction des besoins des assurés et le règlement des sinistres à travers les primes déjà collectées. Cette mission est à la charge de l'activité risk management qui se trouve au cœur de la compagnie d'assurance.

Les compagnies d'assurance permettent aux individus et aux investisseurs de réduire l'impact lié à la survenance de certains risques. Les clients transfèrent donc leurs risques assurables à une compagnie d'assurance qui elle, en revanche, doit les gérer efficacement afin d'éviter des scénarios catastrophiques qui pourraient mettre en péril la situation financière de l'entreprise et par le fait même maintenir sa profitabilité.

Dans le cadre des opérations d'assurance, une des tâches les plus importantes d'une compagnie d'assurance est de gérer efficacement les risques auxquels est exposée et bien les maîtriser. A cet effet, l'objectif recherché dans ce deuxième chapitre est de voir le dispositif de contrôle, et de gestion des risques en général et plus particulièrement le risque comptables et financiers dans une compagnie d'assurance.

Ce chapitre est décomposé en trois sections qui sont les suivantes :

- Section 01 : Les risques comptable et financiers dans les compagnies d'assurance ;
- Section 02: Le processus d'appréciation des risques des risques comptables et financiers ;
- Section 03 : Traitement des risques comptables et financiers.

SECTION 01 : LES RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS DANS LES COMPAGNIES D'ASSURANCE

Les entreprises sont confrontées quotidiennement à une multitude de risques, les compagnies d'assurance subissent des risques comptables et financiers qui peuvent influencer et menacer son efficacité et sa pérennité.

Cette section présente les points suivants :

- Définition de la notion du risque et du risque comptable et financier ;
- Typologie des risques comptables et financiers ;
- Origine des risques comptables et financiers ;
- Techniques de division de risque ;

1 Définition de la notion du risque

1.1 Selon la norme ISO 31000

Le risque est « l'effet de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs ». A noter que cette Définition ne caractérise pas l'effet, celui-ci peut donc être un écart négatif ou positif par rapport Aux attentes.

Les objectifs en questions peuvent avoir différents aspects (par exemple, objectifs financiers, de Conformité, opérationnels, etc.) et peuvent concerner différents niveaux (stratégique, projet, Produit, processus ou un organisme tout entier).

1.2 Selon L'IFACI

Le risque (lexique « Les mots de l'Audit ») comme étant « *un ensemble D'aléas susceptible d'avoir des conséquences négatives sur une entité et dont le contrôle interne et L'audit ont notamment pour mission d'assurer autant que faire se peut la maîtrise* ».

1.3 Selon Le cadre de référence de l'AMF

« Le risque représente la possibilité qu'un événement Survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, Les objectifs de la société ou sa réputation ».

Un risque est communément défini comme « *une menace qu'un événement ou une action se produise dans le futur et entraîne des effets négatifs pour l'entreprise dans les objectifs qu'elle s'est fixée* ». ¹

1.4 Selon le COSO 2

Dans une approche plus internationale, la définition du Risque proposée dans le COSO 2

Est la suivante : « *Possibilité qu'un événement se produise et ait une incidence défavorable sur la Réalisation des objectifs* ». ²

Cette connotation négative du risque doit se transformer en « *une opportunité que l'entreprise Doit anticiper, comprendre et gérer dans le cadre de sa stratégie pour atteindre ses objectifs et Créer de la valeur* ». Ceci repose également sur l'élaboration d'une cartographie des risques. ³

1.5 Définition du risque opérationnel

L'article 13 de la Directive Solvabilité II définit le risque opérationnel comme « le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs ».

Le Risque opérationnel est donc un risque subi, contrairement aux risques métiers et stratégiques. Il est parfois diffus et difficile à appréhender de par la multitude de formes qu'il peut endosser.

Dans notre recherche nous allons baser sur les risques comptables et financiers étant donné que maîtriser ces risques assure la pertinence et l'efficacité des compagnies d'assurances.

2 Typologie des risques comptables et financiers

2.1 Les risques comptables

Cette typologie de risque concerne en priorité le dispositif de production des états financiers, et de reporting financier des compagnies d'assurances.

¹ La cartographie des risques [Cahier de la Recherche] / Groupe Professionnel « Assurance » de l'IFACI. – IFACI, 2006,P 30

²Cf. *Internal Control - Integrated Framework / COSO. - mai 2013. La version française paraîtra début 2014.*

³ La cartographie des risques [Cahier de la Recherche] / Groupe Professionnel « Assurance » de l'IFACI. – IFACI, 2006,P22

La non-sincérité des comptes peut provenir soit de dysfonctionnements imputables au processus comptable lui-même (retard de production, déperdition de flux comptables, etc.), mais aussi d'anomalies venant des activités métiers et déportées sur le processus comptable.

La qualité comptable vise à refléter une image fidèle et sincère de la comptabilité : outre le fait qu'elle constitue un élément important dans la prise de décision, elle permet aussi d'instaurer un climat de confiance envers tous les partenaires internes et externes à l'entreprise.

Les critères de la qualité comptable peuvent être résumés comme suit:

- La sincérité dans l'application des normes et des règles pour refléter le plus fidèlement possible la réalité des éléments comptabilisés;
- L'exactitude des enregistrements des opérations comptables portant sur les actifs et les passifs;
- L'exhaustivité des écritures comptables, précisant l'ensemble des droits et des obligations;
- L'imputation des différentes opérations aux bons comptes;
- Le rattachement des opérations aux bons exercices comptables.

Définition d'un risque comptable

Le risque inhérent aux opérations comptables représente « la possibilité qu'à un compte ou un flux de transactions d'être erroné de façon significative »¹

2.1.1 Risque de fraude comptable

Une organisation comptable est composée d'individus, de procédures, de relations. Il existe plusieurs grandes catégories de fraudes comptables générales ou spécifiques, simples ou beaucoup plus complexes :

Les fraudes en considération des personnes : à l'intérieur de l'entreprise, même si tout le monde paraît beau, gentil et conscient de ses devoirs, la réalité est moins rayonnante. Les employeurs ont intérêt à frauder pour augmenter leur richesse réelle, ou pour la dissimuler afin de payer moins d'impôts. Les salariés, qui s'estiment souvent sous-payés et donc lésés, cherchent eux aussi à gagner plus. Ces deux catégories internes sont d'autant plus

¹<https://www.memoireonline.com/>(consulté le 20-4-2020 à 16h30)

dangereuses qu'elles connaissent très bien l'entreprise, puisqu'elles vivent à l'intérieur et qu'elles ont de nombreuses opportunités.

La fraude externe est aussi possible, mais elle doit être fondée sur des complicités. Lorsque des intérêts financiers importants sont en jeu, les complicités sont un mal nécessaire mais indispensable.

Les fraudes en considération de la nature des opérations : la comptabilité, système d'information, cherche à décrire la réalité. La fraude cherche à fausser la réalité, et il existe trois moyens, simples ou combinés pour atteindre ce but :

- Dissimuler une partie de la réalité et enregistrer une comptabilité correcte ;
- Ne pas modifier la réalité mais appliquer des techniques comptables irrégulières ;
- Falsifier conjointement la réalité et la comptabilité.

Les fraudes en raison du lieu d'exercice : pendant des millénaires, on n'a pas pu frauder à distance. De nos jours, rien n'est plus facile, avec les ordinateurs, les réseaux informatique, les réseaux sociaux, Internet, etc. On n'a même plus besoin d'être présent pour soustraire frauduleusement des actifs, pour modifier des comptes ou pour détourner des liquidités, avec l'intention de nuire et de spolier.

2.1.2 Fraude fiscale

La fraude fiscale est un délit d'action qu'il convient de distinguer de l'évasion fiscale proprement dite. En droit fiscal, les deux faits ne constituent pas une même et seule infraction. Une fraude fiscale est commise par quiconque fait délibérément usage de titres faux, falsifiés ou inexacts quant à leur contenu, tels que des livres comptables, des bilans, des comptes de résultat ou des certificats de salaire et autres attestations de tiers, dans le dessein de tromper l'administration fiscale à des fins de soustraction d'impôt.

L'acte est consommé lorsque les titres falsifiés sont soumis à l'administration fiscale dans une intention de soustraction d'impôt. L'auteur de la fraude fiscale ne doit donc pas nécessairement être également l'auteur de la soustraction fiscale. Sont titres tous les „écrits“ destinés et propres à prouver un fait ayant une portée juridique et les signes destinés à prouver un tel fait. L'enregistrement sur des supports de données et sur des supports-images est assimilé à l'écrit s'il a la même destination.»

Quiconque commet une infraction dans le domaine de la falsification de titres avec l'intention de contourner exclusivement les réglementations fiscales sera (uniquement) jugé selon le droit pénal fiscal.

Cette primauté du droit pénal fiscal implique un critère objectif et subjectif. Si un titre falsifié est utilisé dans le dessein d'une fraude fiscale et également à d'autres fins, non exclusivement fiscales, ce qui se produit régulièrement en cas de livres et comptes annuels manipulés, une condamnation est prononcée dans les deux juridictions.¹

2.1.3 Risque d'erreur

2.1.3.1 Erreurs arithmétiques

Ce type d'erreurs comprend :

- Inversion ou interversion de chiffres

Quand l'erreur est un nombre multiple de 9, elle provient le plus souvent d'une inversion de deux chiffres dans la transcription ou la lecture d'un chiffre, dans une addition ou lors du report d'un montant. Exemple : Au lieu d'écrire 3.012, j'écris 2.301 : il s'agit d'une interversion de chiffres que je reconnais en constatant que la différence entre les deux montants est un multiple de 9. Soit : $3.012 - 2.301 = 711$. ($711 / 9 = 79$). La différence étant un multiple de 9, mes recherches se dirigent d'abord vers la reconnaissance d'une éventuelle inversion de chiffres.

- Erreurs provenant d'un report

Ces erreurs se rencontrent lors de l'établissement de la balance :

- Oubli de report d'un article.
- Double report du même article.
- Interversion entre débit et crédit lors du report d'un article.

Certaines erreurs de report persistent même après l'élaboration de la balance ; il s'agit du report d'un article dans un compte erroné au lieu du compte concerné. Ce dernier type d'erreurs qui se compensent ne peut être décelé que par l'analyse et la vérification des

¹<https://www.weka.ch/themes/finances-tva/comptabilite-financiere/comptabilite/article/fausse-comptabilite-repercussions-en-matiere-de-droit-fiscal/>(consulté le 10-05-2020 à 14h)

comptes. L'utilisation de l'informatique permet généralement de supprimer les erreurs d'addition et de report.

2.1.3.2 Erreurs d'imputation

Le comptable attribue à un compte, au lieu du compte normalement intéressé, une opération. Ces erreurs sont très fréquentes. L'erreur d'imputation peut consister en une interversion entre :

- Un compte de charges et un compte de bilan.
- Un compte de produits et un compte de bilan.
- Un compte de charges et un autre compte de charges.
- Un compte de produits et un autre compte de produits.
- Un compte de bilan et un autre compte de bilan.
- Un compte de charges et un compte de produits.

2.1.3.3 La non exhaustivité

Il s'agit de la non comptabilisation d'une opération. Seules l'analyse et la justification des comptes voire l'examen de la situation et des opérations après clôture de l'exercice peuvent déceler ce genre d'anomalies.

2.1.3.4 Le double enregistrement

Il s'agit de la comptabilisation de la même pièce plusieurs fois (2 fois voire plus). Cette erreur est dangereuse et peut être source de détournement de fonds.¹

2.1.4 Risque de perte d'une pièce comptable

Le code des impôts impose aux entreprises d'être en mesure de produire tout document comptable pouvant justifier l'exactitude de leur déclaration.

Ces justificatifs concernent aussi bien les recettes que les achats. Et sans eux, cela peut donner lieu à des pénalités. Il est donc primordial de pouvoir justifier chaque opération, qu'il

¹https://www.procomptable.com/etudiants/cours_exercice_initiation/INIT2_chapitre_7.pdf (consulté le 12-05-2020 à 22h)

s'agisse d'une vente de produit, de dépenses opérationnelles, d'achat de stocks ou du versement d'un salaire.

Une facture manquante peut faire, artificiellement, gonfler le bénéfice imposable. Il sera également impossible de recupérer la TVA sur un achat sans facture.

Enfin, si l'absence de justificatifs concerne les notes de frais des collaborateurs de l'entreprise, il y a un risque de redressement fiscal.¹

- La suppression d'une opération comptable par une personne non autorisée.
- Risque de perte valeur non fondée sur des pièces probantes
- Non-respect des normes réglementaires

2.1.5 Manquement dans la production des comptes

Oublie des états légaux, inexactitude ou retard de déclaration comptable

2.1.6 Risque de réservation

est le risque que les provisions s'avèrent inadéquates pour couvrir les obligations de la compagnie d'assurance envers ses assurées.

2.1.7 Risques liés à un dysfonctionnement des systèmes d'information comptable et financier

Les compagnies d'assurances, du fait du caractère immatériel de leurs prestations et de la montée en puissance des prestations informatisées (souscription de polices en ligne par exemple), sont très sensibles au risque informatique physique (destruction d'une salle d'exploitation, d'une salle réseau) ainsi qu'au risque immatériel (contamination virale, etc.).

Ce risque est un risque majeur pour les compagnies d'assurances, compte tenu du caractère exorbitant des frais de reconstitution des médias. De nombreuses compagnies, en raison du caractère inacceptable de ce scénario, investissent de façon majeure à titre préventif dans une deuxième salle d'exploitation ou signent des contrats de back-up avec des constructeurs et des structures d'infogérance.

En ce qui concerne cette typologie de risque, sont résumé dans la figure suivante :

¹<https://blog.spendesk.com/fr/facture-fournisseur-perde-comptabilite>(consulté le 15-05-2020 à 12h)

Tableau 24: Risques liés aux systèmes d'information comptables et financiers.

Inadaptation de la configuration des matériels	Analyse des besoins incomplète, sous dimensionnement des serveurs et/ou des réseaux, surdimensionnement, inadéquation des choix techniques, obsolescence
Inadaptation de la maintenance	Indisponibilité des matériels et des réseaux, indisponibilité des outils de communication avec les partenaires, pannes des matériels ou liées à un dysfonctionnement de l'environnement physique des matériels, délai/coûts de maintenance élevés, non-respect des procédures de maintenance
Inaccessibilité physique	Accident, blocage ou grève, malveillance, Sinistre

Source : Caroline Selmer, management des risques, Éditions d'Organisation Groupe Eyrolles, Paris, 2009,p 122

2.1.8 Non-respect des normes réglementaires

Il s'agit de Non-application des normes, aménagement, détournement.

2.1.9 Non-respect des procédures internes

Il s'agit des procédures incohérentes, ignorées, non comprises.

2.1.10 Carence des contrôles

Il s'agit de l'absence de suivi des corrections, reporting insuffisant ou inexact des états financiers.

2.1.11 Remise en cause des règles applicables aux sociétés d'assurances

Modification des dispositions fiscales applicables aux sociétés (IS, plus-value), changement des normes comptables IFRS ou US GAAP.

2.1.12 Risque lié à la communication comptable et financière

La communication financière, tout comme la communication produit des compagnies d'assurances, qu'elle soit à forme sociétaire, mutualiste ou quasi mutualiste, s'avère être un domaine très sensible nécessitant de mettre en œuvre des dispositifs spécifiques rattachés à la gouvernance¹.

¹ Caroline Selmer, management des risques, Éditions d'Organisation Groupe Eyrolles, paris, 2009,p 122-131

Tableau 25: Différents risques concernant le dispositif de communication externe.

Non-fiabilité de la communication Financière Non-acceptabilité par le marché de la communication Financière	Informations financières erronées, incomplètes, tardives Messages contradictoires émis par différents services ou sociétés du groupe, messages non crédibles, non convaincants, retard de communication
--	--

Source : Caroline Selmer, management des risques, Éditions d'Organisation Groupe Eyrolles, paris, 2009,p 125

2.2 Les risques financiers

Les risques financiers auxquels la compagnie d'assurance est exposée sont les suivants : risque actuariel, risque systématique, risque de crédit, risque de liquidité.

2.2.1 Le Risque actuariel

Le risque actuariel est relié à la collecte de primes en échange de l'assurance offerte à l'assuré. Ce risque découle du fait que la prime est inadéquate au regard du risque encouru par l'assureur.

2.2.2 Le risque systématique

Le risque systématique est un risque que l'assureur ne peut complètement éliminer. Celui-ci provient d'une fluctuation des taux d'intérêt (le plus important), du risque de base (« basis risk ») et de l'inflation. Ces trois facteurs auront pour effet de faire fluctuer la valeur du passif et de l'actif de l'assureur.

2.2.3 Le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un emprunteur ne puisse respecter les clauses du contrat. Ce risque est par exemple présent si la compagnie d'assurance a négocié un swap (échange). Par contre, il est important de mentionner que le notionnel n'est pas transigé dans un swap de taux d'intérêt et par conséquent le risque dans une telle situation est limité à l'échange de flux monétaire différentiel entre les deux contreparties.

2.2.4 Le risque de liquidité

Le risque de liquidité est quant à lui causé par l'incertitude au niveau des réclamations futures. En cas d'une hausse importante inattendue des réclamations, l'assureur fait face à un

risque de liquidité s'il doit vendre des actifs rapidement, donc dans ce cas souvent en dessous de sa valeur marchande.¹

3 L'origine des risques comptables et financiers

Les origines des risques comptables et financiers peuvent être²:

- Risque psychosociaux : il s'agit du risque humain
- Externalisation : la sous-traitance a tendance à réduire le risque lié à une activité par l'apport d'une expertise externe, mais elle va créer également de nouveaux risques.
- Non-conformité / Erreur d'exécution / Fraude interne et externe
- Résidences médico-sociales : cette activité qui n'est pas considérée dans la directive Solvabilité 2 représente un risque potentiellement très important car on parle là d'un risque moral, donc humain et non plus pécuniaire.
- Protection des données : cela concerne autant la sauvegarde que la diffusion des données qu'elles soient sous format électronique, papier ou autres
- Continuité d'activité.

4 Techniques de division des risques

Il ne suffit pas de sélectionner et de disperser les risques, mais aussi de les diviser. En effet, il ne doit pas se focaliser sur un seul risque mais au contraire il est obligé de diversifier son activité à plusieurs catégories de risques. Pour ce faire l'assureur fait recours à deux techniques de division de risque:

- **La coassurance** : Est une participation de plusieurs assureurs à la couverture d'un risque par un même contrat, chacune d'elles prenant à sa charge une part convenue.
- **La réassurance** : La réassurance est définie comme « une technique permet à l'assureur direct de céder à un tiers, le réassureur, une partie des risques qu'il a souscrit ».

On peut considérer la rétrocession comme un autre moyen de division du risque qui permette à la compagnie de lui minimiser est de les céder à une autre société, donc La rétrocession est définie comme une opération par laquelle le réassureur cédera à son tour, une

¹Jean-Philip Dumont, Gestion des risques des compagnies d'assurance : une revue de la littérature récente, *avril-juillet 2011*, 43-81, p 50

²Fiche de synthèse, Le risque opérationnel, Observatoire des métiers et des qualifications, 3 octobre 2013, p6

partie des risques, qu'il a réassuré à un récessionnaire qui peut être une société de réassurance ou carrément une société d'assurance.¹

SECTION 02: LE PROCESSUS D'APPRÉCIATION DES RISQUES

Les sociétés d'assurance sont amenées à mieux organiser leur fonction financière et comptable, et cela par la gestion des risques. C'est pour cette raison chaque compagnie d'assurance dispose d'un processus qui sert à gérer les risques par l'élaboration d'une cartographie des risques.

On va aborder dans cette section les éléments suivants

- Cartographie du processus (Identification, Analyse, évaluation) ;
- Outils d'identification des risques ;
- Méthodes d'analyse des risques (Probabilité, Impact) ;
- La cartographie des risques comptable et financier.

1 Cartographie du processus (Identification, Analyse, évaluation)

Une cartographie de processus est une **représentation graphique** des caractéristiques de ces processus une fois que l'on est en mesure d'identifier le client².

Elle doit être un outil qui va permettre aux managers d'identifier les **gains en productivité et en efficacité** de toutes les activités de l'entreprise tout en mettant en évidence les interactions entre les processus dans une logique d'amélioration des performances.

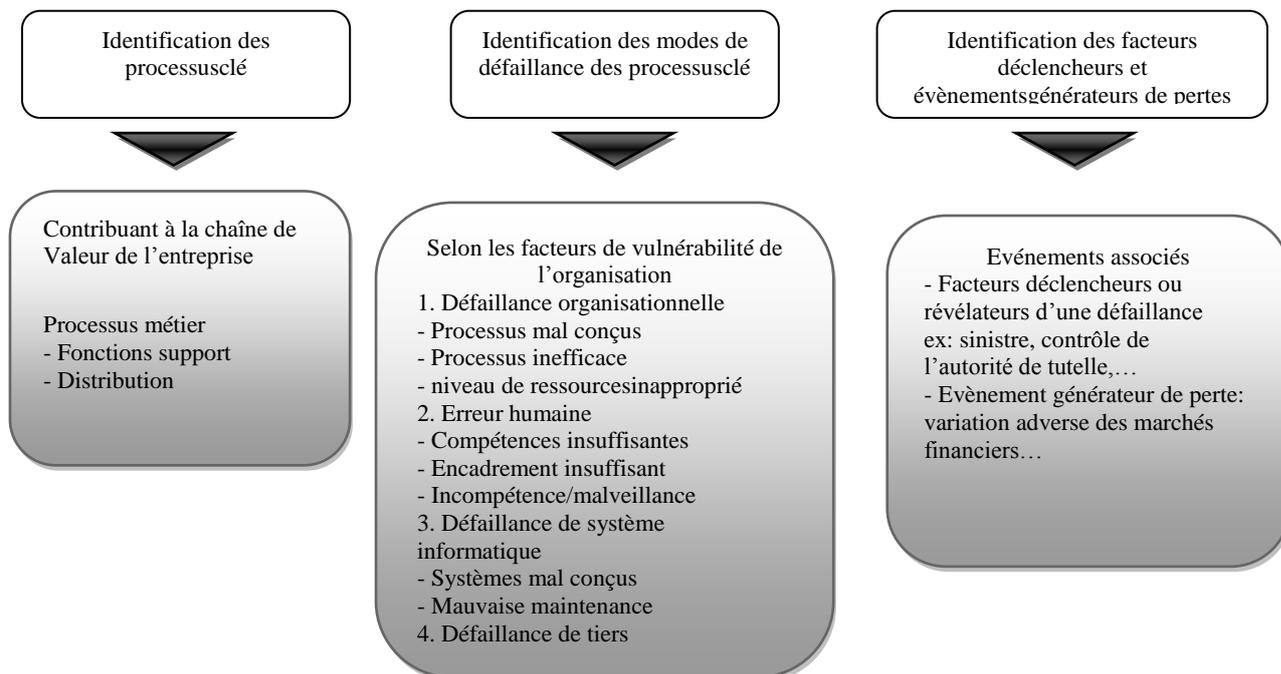
1.1 Processus d'identification des risques

La figure suivante résume le processus d'identification des risques.

¹ABDALLI Wahiba et BAA Meriem, Op.cit, p 17

²https://www.institutdesactuaire.com/global/gene/link.php?doc_id=472&fg=1 (consulté le 20-05-2020 à 15h)

Figure 2: Processus d'identification des risques.



Source: https://www.institutdesactuaires.com/global/gene/link.php?doc_id=472&fg=1,

(consulté le 23/04/2020 à 20h:06)

1.2 Processus d'analyse des risques

Le processus d'analyse des risques sert à fournir des informations claires concernant les transactions et la gestion des documents au fil des processus.

Cette analyse est soit **fonctionnelle** de type top-down, elle se concentre sur les objectifs et les buts à atteindre en regard des fonctions de l'organisationnelle est indépendante de la structure organisationnelle, la norme propose 4 étapes (selon le but visé) :

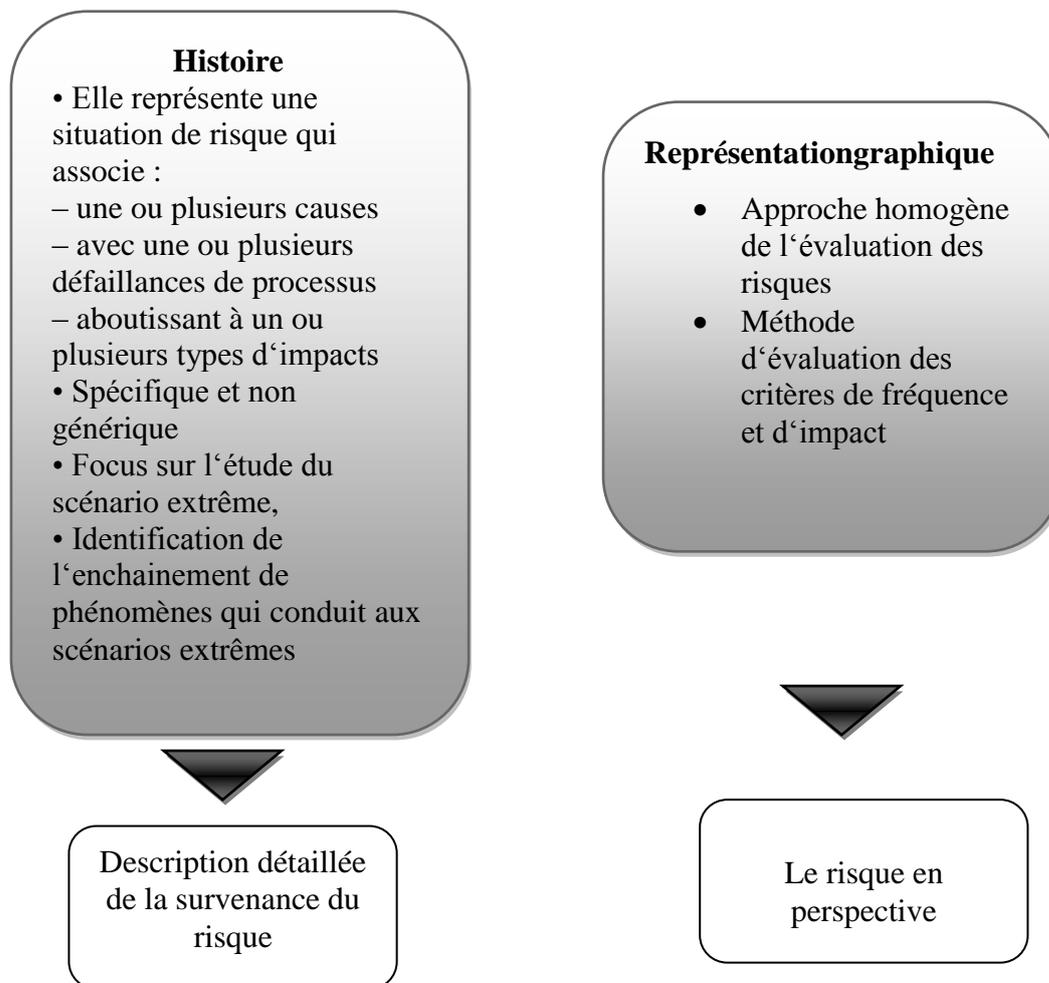
- Identification des buts et stratégies de l'organisation ;
- Identification des fonctions qui permettent d'atteindre ces objectifs ;
- Identification des processus qui constituent ces fonctions ;
- Identification des éléments constituant des processus (niveau de l'analyse séquentielle) ;

Ou une analyse **séquentielle** qui permet de représenter un processus d'affaires en une séquence linéaire et/ou chronologique qui révèle des intervenants spécifiques ; C'est la

démarche qui été utilisée dans le cadre du projet de révision des processus de soutien en gestion.

1.3 Processus d'évaluation des risques

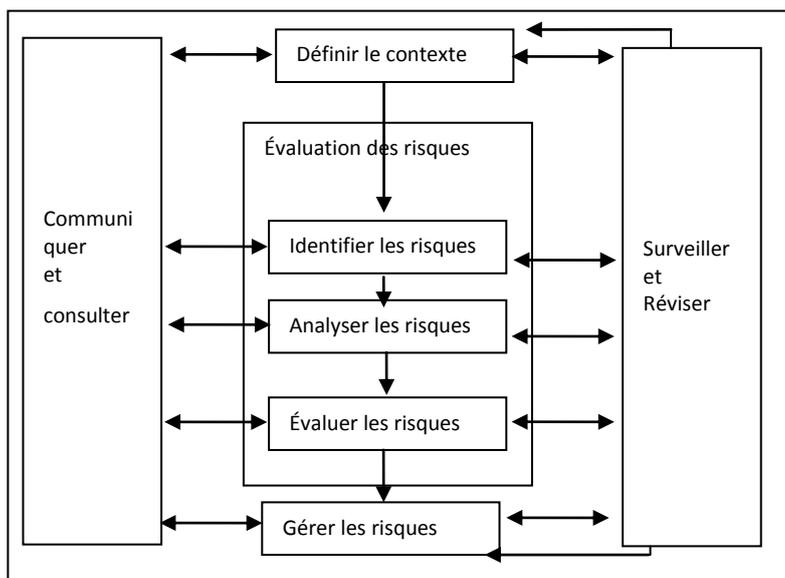
Figure 3: Processus d'évaluation des risques.



Source : https://www.institutdesactuaires.com/global/gene/link.php?doc_id=472&fg=1,
(consulté le 24/04/2020 à 21h:53)

La figure suivante récapitule le processus de gestion des risques comptables et financiers.

Figure 4: Processus de gestion des risques comptables et financiers.



Source : https://www.institutdesactuaires.com/global/gene/link.php?doc_id=472&fg=1,
(consulté le 20/05/2020 à 17h30)

2 Outils d'identification des risques

L'une des principales difficultés du risk management est d'identifier les risques d'un groupe de façon objective et rationnelle. Il est indispensable d'aboutir à la réalisation d'une cartographie des risques faisant ressortir en priorité les méta-risques émergents.

Le risk manager n'a pas le droit de fonder sa cartographie sur un ressenti subjectif basé sur sa personnalité et son vécu professionnel. Il doit au contraire appuyer sa démarche sur plusieurs outils d'identification des risques qu'il va utiliser dans une optique de circularisations.

Nous étudierons donc les outils d'identification des risques suivants :

- L'audit documentaire ;
- Les entretiens ;
- Les visites de sites ;
- Les questionnaires.

2.1 Audit documentaire

L'audit documentaire est un outil essentiel en vue d'une identification rationnelle et objective des risques.

Dans la phase amont, l'auditeur va demander un certain nombre de documents, qu'il exploitera partiellement avant d'aller sur le terrain (phase de « travail à plat »).

Pendant la phase de déroulement de l'audit, l'auditeur va confronter ses sources documentaires avec les informations collectées via les interviews et la visite de sites.

En phase post-mission (rédaction du rapport), le risk manager préconisera ; compte tenu de ses conclusions, un certain nombre d'ajustements concernant les informations qu'il a collectées en phase initiale (modifications de clauses contractuelles, renégociation des clauses assurance, consultation du marché assurance, etc.).

2.2 Entretiens

La technique d'entretien s'avère être une technique essentielle à l'identification objective et rationnelle des risques, et ce, tout particulièrement en culture d'entreprise latine.

L'objectif de cet entretien est : d'une part, de s'assurer de la connaissance par les opérationnels des dispositifs de risk management mis en œuvre par l'entreprise ; d'autre part, d'évaluer avec eux les risques potentiels qui pourraient affecter les processus métiers et les risques du groupe.

L'interview se déroule en trois grandes étapes.

- **Analyse du passé** : Le risk manager interviewe l'audité sur les cas de sinistres ou de gestion de crise qu'il a été amené à vivre dans le passé en adoptant un questionnement.
- **Projection sur le futur** : L'objectif de cette partie de l'entretien consiste à identifier les risques potentiels que les opérationnels ont identifiés et qui n'ont pas été reportés au niveau du risk management.
- **Simulation d'une situation de crise** : L'objectif de cette dernière étape de l'interview consiste à construire avec l'audité le contenu opérationnel de son plan de reprise d'activité en cas de situation de crise.

2.3 Visites de site

La visite de site est un outil essentiel en termes d'identification des risques. Elle permet par exemple d'observer les attitudes et les comportements des salariés en matière de respect des consignes de sécurité. Elle permet, d'autre part, à l'auditeur d'observer des dysfonctionnements ou des anomalies concernant l'organisation de l'entreprise pouvant générer des dommages potentiels. Elle permet aussi de réactualiser des éléments liés à l'audit

documentaire (exemple d'un plan de masse ne correspondant plus à la configuration réelle actuelle du site).

2.4 Questionnaires

L'identification des risques à partir des questionnaires est très utilisée dans les organisations anglo-saxonnes et présuppose l'existence d'un dispositif de risk management mûr et efficace.

Le questionnement permet de réaliser des benchmarks intersites et intragroupe, et de produire à ce titre des rosaces de performance permettant d'identifier les centres de risques n'appliquant pas à la lettre les procédures de sécurité et de gestion de crise.

Ce dispositif est inadapté dans le cas de la construction d'un dispositif de risk management et, dans cette hypothèse, on privilégiera les techniques d'interviews.

3 Mesure du risque

A minima, deux critères sont appréciés pour coter le **risque brut** : la fréquence et l'impact :

$$\text{Risque brut} = \text{Fréquence} \times \text{Impact}$$

Le **risque résiduel** mesure le risque après mise en place des éléments de maîtrise :

$$\text{Risque résiduel} = \text{Fréquence} \times \text{Impact} \times \text{Élément de maîtrise}$$

Les échelles d'évaluation facilitent la hiérarchisation des risques et *in fine* les arbitrages sur des actions à mener. Les échelles paires à quatre niveaux sont à privilégier.

3.1 La fréquence

Comment déterminer la fréquence de survenance du risque ? Par l'estimation de l'occurrence des événements pouvant être à l'origine du risque. L'échelle de mesure de la fréquence doit être établie et adaptée à la structure.

Tableau 26: Échelle de mesure de la fréquence.

Cotation	Fréquence	Élément de mesure
----------	-----------	-------------------

1	Exceptionnel	Occurrence quasi nulle (<1%) sur 2 ans
2	Rare	Occurrence possible mais peu probable (1 à 10%) sur 2 ans
3	Probable	Occurrence plausible (10 à 50%) sur 2 ans
4	Très probable	Occurrence très probable (>50%) sur 2 ans

Source : La cartographie des risques [Cahier de la Recherche] / Groupe Professionnel « Assurance » de l'IFACI. – IFACI, 2006

3.2 L'impact

Quelle est la conséquence si le risque se concrétise ?

L'unité de recherche propose de décliner les impacts en trois (03) principales catégories¹, à savoir :

- L'impact financier (ex : perte financière, baisse des revenus, hausse des coûts), direct ou indirect, immédiat ou à terme.
- L'impact juridique (ex : responsabilité civile et/ou pénale, sanctions légales et/ou professionnelles, etc.) ;
- L'impact sur l'image (dégradation de l'image, réputation remise en cause).

Tableau 27: Échelle de mesure de l'impact doit être établie et adaptée à l'organisme.

Cotation	Impact	Résultat	Image / réputation ou encore réglementaire
1	Limité	< 10% du résultat	Attention de tiers (presse, groupes de pression,

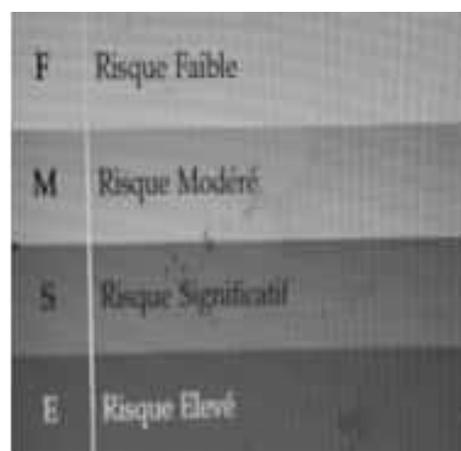
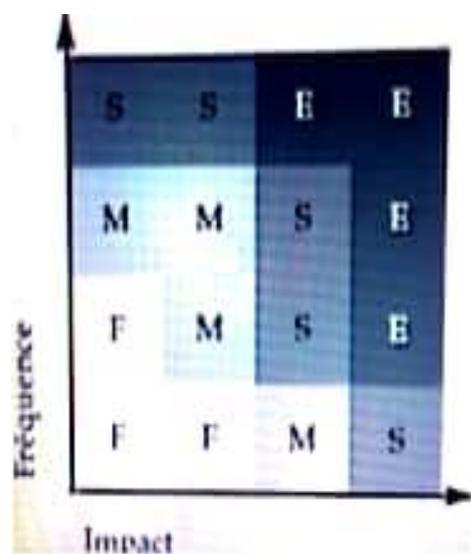
¹ Ces trois principales catégories d'impact sont adaptées au secteur assurantiel. En fonction du domaine d'activité des entreprises, d'autres catégories d'impact peuvent être pertinentes. Par exemple, les impacts environnementaux peuvent être appropriés à l'industrie (nucléaire, minière, pétrolière

		Annuel	etc.)sur des sujets jugés sensibles
2	Significatif	10% à 50% du résultat annuel	Communication défavorable dans des médias sur une partie de l'entreprise et à un niveau local
3	Majeur	50% à 100%	Couverture médiatique plus large, mais n'entraînant pas d'effet majeur
4	Critique	>au résultat annuel	Attaque médiatique ayant des conséquences significatives sur l'image et la réputation du Groupe

Source :La cartographie des risques [Cahier de la Recherche] / Groupe Professionnel « Assurance » de l'IFACI. – IFACI, 2006

3.3 Le risque brut

L'impact et la fréquence permettent de déterminer la cotation brute ou inhérente du risque.



3.4 Les éléments de maîtrise

L'élément de maîtrise se définit comme le moyen existant ou à mettre en place pour permettre de réduire ou d'éliminer le risque. Il peut porter aussi bien sur la fréquence que sur l'impact du risque à titre préventif ou correctif. Ainsi, à chaque risque est associé un ou plusieurs éléments de maîtrise.

Il est entendu qu'un même élément de maîtrise peut venir agir sur plusieurs risques, L'échelle d'appréciation des éléments de maîtrise doit être établie et adaptée à l'organisme.

Tableau 28: Échelle d’appréciation des éléments de maîtrise.

Cotation	Niveau de maîtrise	Résultat
1	Maitrisé	Dispositifs mis en place permettant de réduire la fréquence ou l’impact du risque à un niveau satisfaisant : règles écrites et détaillées, contrôles formalisés et appliqués.
2	Acceptable	Dispositifs mis en place permettant de réduire notablement la fréquence ou l’impact du risque : règles écrites mais à compléter, éléments de maîtrise existants et pertinents, formalisés mais à compléter.
3	Insuffisant	Dispositifs mis en place ne permettant pas de réduire significativement la fréquence ou l’impact du risque : règles orales, éléments de maîtrise partiellement existants ou pertinents et peu formalisés.
4	Faible	Absence d’élément de maîtrise : pas ou peu de règle, on se fie à l’expérience, pas ou peu de remontées d’informations, pas ou peu de sensibilisation du personnel aux risques.

Source : La cartographie des risques [Cahier de la Recherche] / Groupe Professionnel « Assurance » de l’IFACI. – IFACI, 2006

3.5 Le risque résiduel

Le risque résiduel est la criticité que présente le risque après prise en compte de l’effet protecteur des éléments de maîtrise en place.

Risque résiduel = Fréquence x Impact x Élément de maîtrise

Le poids du risque ainsi déterminé permet une hiérarchisation des principaux risques et une priorisation des plans d’actions peut être établie.

Figure 5: Échelle de mesure du risque résiduel.

-L’impact sur l’atteinte des objectifs n’est pas préoccupant,
Le risque est sous contrôle

L = risque faible, géré par les procédures en place

- L’impact sur l’atteinte des objectifs est limité. Des actions
Doivent être entreprises mais ne sont pas urgentes.

M = risque modéré, un suivi Spécifique doit être
--

S = risque significatif, une alerte au senior

-L'impact sur l'atteinte des objectifs est significatif. Nécessité

De prendre des actions immédiates pour limiter le risque

-L'impact sur l'atteinte des objectifs est d'une telle ampleur

Que les objectifs ne seront très probablement pas atteints.

Nécessité de prendre des actions immédiates pour limiter le risque, et alerter la direction.

4 La cartographie des risques opérationnels

Communément, un processus de gestion des risques comprend trois étapes :

- L'identification des risques, qui consiste à recenser les risques principaux menaçant l'atteinte des objectifs, qu'il s'agisse d'une menace ou d'une opportunité manquée.
- L'analyse des risques qui consiste à examiner les conséquences potentielles de ces risques et à apprécier leur possible occurrence.
- Enfin, le traitement du risque consiste à définir les mesures envisagées pour maintenir les risques dans des limites acceptables, qu'il s'agisse de les réduire, de les transférer, de les supprimer ou de les accepter.

Dans le cadre du contrôle interne comptable, les risques sont identifiés à l'aide d'outils tels que la cartographie des risques. Les risques dépassant les limites acceptables du contrôle interne sont ensuite traités et font l'objet d'un plan d'action. Ce plan d'action peut prévoir la mise en place de contrôles ou la mise en place d'adaptations de l'organisation.

4.1 La définition de la cartographie des risques

La cartographie des risques est la représentation structurée d'un ensemble de risques identifiés et quantifiés dans un périmètre donné. C'est un outil visuel ayant pour objectif de donner au lecteur de la cartographie une image immédiate de la situation.¹

¹ Melle ELMAYOUF Saida Naima, Op.cit, p50

4.2 Les approches d'élaboration de la cartographie des risques

Du fait des évolutions rapides de l'environnement réglementaire et de la complexification des activités, les directions générales ont fait de la cartographie des risques un véritable outil global de pilotage et en sont devenues les principaux commanditaires.

L'appréhension systématique des risques se fait généralement selon deux approches :

4.2.1 L'approche *botton-up*, (ou l'approche par les processus)

Partant de l'analyse des processus et permettant de mettre en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques adéquats, et repose sur les étapes suivantes :

- Identification des processus.
- Identification et cotation des risques au niveau de chaque processus.
- Identification et évaluation des éléments de maîtrise existants.
- Cotation du risqué résiduel

4.2.2 L'approche *top-down*,

Partant de la vision du top management et permettant d'aboutir directement à une évaluation des expositions majeures pour l'organisation.

La cartographie des risques top-down est une démarche qui consiste à collecter au niveau du top management, l'ensemble des grands risques pouvant limiter ou empêcher l'atteinte des objectifs stratégiques de l'organisation, ou menacer ses principaux actifs. Elle se déroule selon les étapes suivantes :

- L'identification des risques et leur évaluation.
- Le rapprochement de ces risques avec la nomenclature des risques de l'organisation.
- Le rapprochement de ces risques avec les processus de l'organisation.

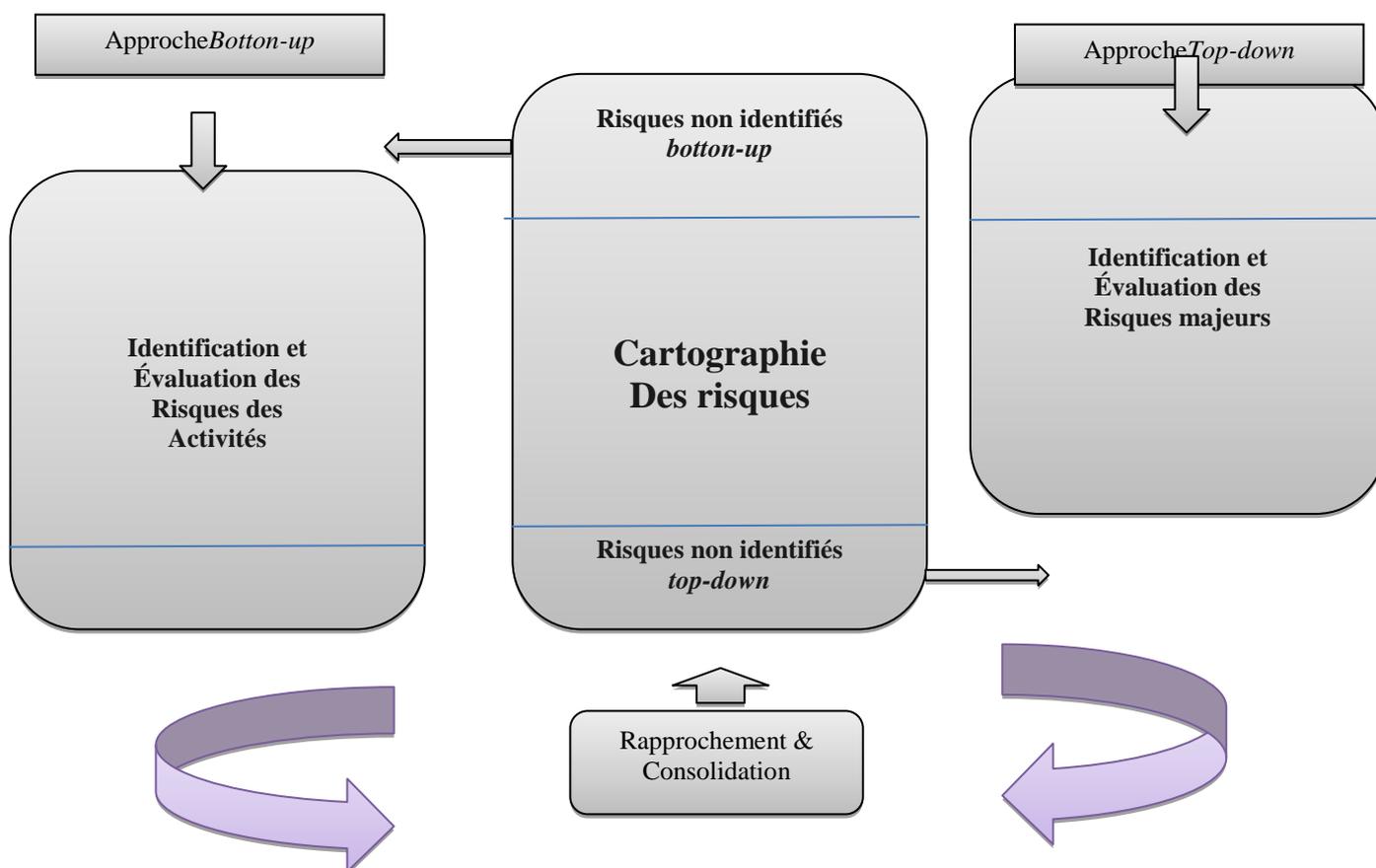
Le rapprochement entre ces deux approches doit permettre à l'organisme d'assurance d'identifier les risques pouvant avoir un impact sur les objectifs majeurs de l'organisation et d'aboutir à une cartographie globale des risques pour un pilotage efficace de l'organisation.¹

¹La cartographie des risques [Cahier de la Recherche] / Groupe Professionnel « Assurance » de l'IFACI. – IFACI, 2006,P41

4.3 Intégration des deux démarches

Les démarches *top-down* et *botton-up* sont des démarches complémentaires qui doivent être combinées et développées dans les organisations afin de couvrir au mieux l'ensemble des risques. Ces deux méthodes ont vocation à alimenter et faire vivre la cartographie des risques de l'organisation.

Figure 6: Cartographie des risques.



Source : La cartographie des risques [Cahier de la Recherche] / Groupe Professionnel « Assurance » de l'IFACI. – IFACI, 2006p41

En effet, ces deux approches, non seulement ne s'opposent pas, mais sont complémentaires. Elles peuvent être conduites soit de façon successive, soit de façon simultanée, la question du choix pouvant se poser lors du démarrage d'un projet de cartographie, les avantages de ces démarches sont résumés ci-après.

4.3.1 Les avantages de la méthode botton-up

- L'approche par les processus permet d'obtenir une bonne connaissance des activités

de l'entreprise et les résultats peuvent ensuite être utilisés à d'autres fins, dans le cadre d'une réorganisation ou à l'occasion d'une démarche qualité.

- L'analyse dans le détail des activités permet d'améliorer l'exhaustivité du recensement des risques.
- La consultation des opérationnels pour la réalisation de la cartographie permet d'obtenir une implication satisfaisante de leur part.¹

4.3.2 Les avantages de la méthode Top-down

- Ne nécessite pas une analyse poussée des processus ;
- Elle peut être élaborée en un temps minimum ;
- L'examen des risques stratégiques permet également de s'assurer de la prise en compte plus immédiate des processus transversaux ou managériaux, ce qui peut être plus en adéquation avec la direction générale ;²

4.4 Étapes de la construction d'une cartographie des risques

Quelle que soit l'approche utilisée – Top Down ou Bottom Up – la démarche d'élaboration d'une cartographie des risques ne peut réussir que si les cinq étapes ci-dessous sont franchies.

4.4.1 Définir les objectifs

Nous sommes, lors de cette première étape, dans l'environnement de contrôle interne.

Quels sont les objectifs découlant de la stratégie et ce, pour chaque entité de l'entreprise, en fonction de son organisation : par métier, par zone géographique, par segment de marché. ?

Quels résultats en attend l'entreprise : objectifs de chiffre d'affaires, de production, démarrage technique, de qualité de service client, de produits financiers, de résultat d'exploitation ?

4.4.2 Répertorier les processus

Quels sont les principaux processus de l'entité concernée ? Permettent-ils l'atteinte des objectifs ?

¹ La cartographie des risques [Cahier de la Recherche] / Groupe Professionnel « Assurance » de l'IFACI. – IFACI, 2006, p48.

² Melle ELMAYOUF Saida Naima, Op.cit, p80

Il faut, ici, notamment dans l'approche Bottom Up avec les opérationnels, certes décomposer les macro-processus en sous-processus (ou processus spécialisés) mais aussi veiller à ne pas descendre à un niveau trop fin (les tâches élémentaires par exemple), ce qui rendrait la cartographie complexe, voire inopérante. Il convient en effet de rester au niveau des processus supposés porteurs de risques significatifs.

4.4.3 Identifier les risques

Dans chaque entité, qu'elle soit opérationnelle ou fonctionnelle et processus par processus, il est indispensable de procéder à l'identification des risques, au sens d'événements venant perturber l'atteinte des objectifs, en utilisant pour ce faire, toutes les méthodes appropriées. Mais s'arrêter à la seule identification des risques serait néanmoins insuffisant.

4.4.4 Évaluer les risques

Aussitôt après avoir identifié un risque, l'étape suivante consiste à l'évaluer au regard des deux paramètres fondamentaux en la matière, que sont l'impact (I) et la fréquence (F), là aussi en utilisant les approches méthodologiques les plus adaptées, telles que la matrice de criticité.

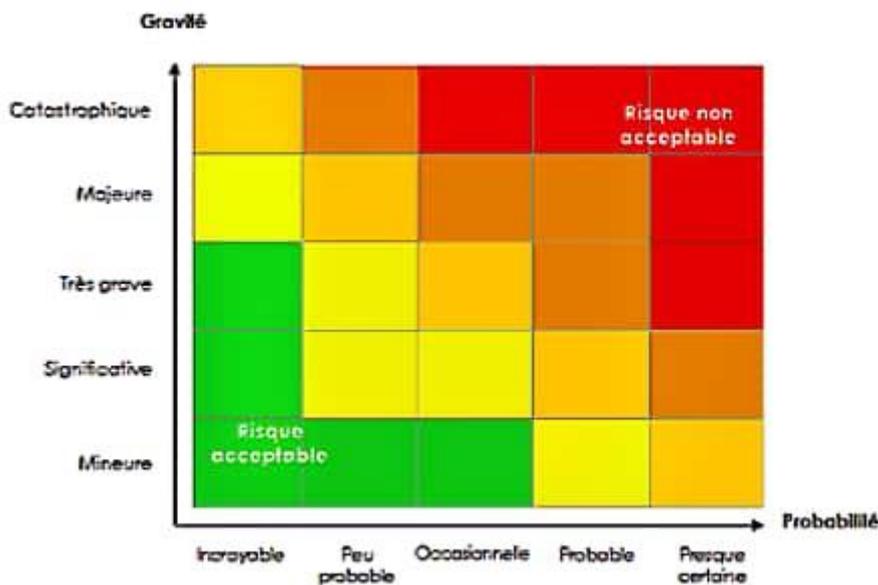
Il s'avère utile également de bien préciser que l'on travaille sur le risque brut, le risque résiduel, résultant de la mise en œuvre des éléments de maîtrise.

4.4.5 Éviter les écueils

Quelle que soit la démarche retenue, les écueils sont nombreux et il convient d'en tenir compte dès le début de la mise en œuvre de la cartographie. Le recensement des processus et des risques inhérents ne doit pas descendre, en matière de granularité, à un niveau de finesse excessive. De même, la recherche de l'exhaustivité des risques peut conduire à un long travail d'identification ; certains de ces risques s'avérant in fine non significatifs ou non pertinents.

4.4.6 Exemple d'une matrice de criticité

Figure 7: Exemple d'une matrice de criticité.



Source : BOUAZIZNawel, Op.cit, p 35

SECTION 03 : TRAITEMENT DES RISQUES OPÉRATIONNELS

Toute compagnie d'assurance se soucie de la gestion des risques comptables et financiers pour cela elle met en place des fonctions qui s'occupent de la gestion et la maîtrise de ces risques.

Face aux risques comptables et financiers, la compagnie d'assurance choisit un levier de maîtrise de risque afin de les réduire et assurer le bon fonctionnement de son cycle d'activité.

Cette section traitera les points suivants :

- La fonction Risk Management ;
- Le contrôle interne ;
- L'audit interne ;
- Les leviers de maîtrise des risques comptables et financiers ;

1 La fonction Risk Management

1.1 Définition du risk management

Selon le COSO II, le management des risques traite des risques et des opportunités ayant une incidence sur la création ou la préservation de la valeur.

Il se définit comme suite : « Le management des risques est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction générale, le management et l'ensemble des collaborateurs de l'organisation. Il est pris en compte dans l'élaboration de la stratégie ainsi que dans toutes les activités de l'organisation.

Il est conçu pour identifier les éléments potentiels susceptibles d'affecter l'organisation et pour gérer les risques dans les limites de son appétence pour le risque. Il vise à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs de l'organisation ».

1.2 Les missions de la fonction du risk management

La fonction du risk management se doit d'avoir cinq missions prioritaires :

- Le pilotage et le suivi de la gestion actif-passif;
- L'approbation préalable au lancement des nouveaux produits et la promotion de l'innovation en matière de produits ;
- La gestion des expositions d'assurance qui comprend notamment la revue des provisions techniques et l'optimisation des stratégies de réassurance ou de coassurance en tant que cédante ou en tant que cessionnaire ;
- L'identification et la mesure des risques comptables et financiers ;
- La gestion des systèmes d'information comptables et financiers: outils de projection, de simulation, de mesure de risques, d'agrégation et de reporting.

La structure Risk Management, qui doit être indépendante et donc détachée de tout autre structure (y compris l'Audit Interne) devra également assister et conseiller le conseil d'administration et la direction en ce qui concerne la gestion des risques (par le biais par exemple de reporting sur l'exposition aux risques), et globalement, prendre en charge le système de gestion des risques.

Pour les entreprises d'assurance et de réassurance utilisant un modèle interne, partiel ou intégral pour gérer les risques, la fonction Risk Management, selon la directive Solvabilité II recouvre les tâches supplémentaires suivantes :

- Conception et mise en œuvre du modèle interne ;
- Test et validation du modèle interne ;
- Suivi documentaire du modèle interne et de toute modification qui lui est apportée ;
- Information de l'organe d'administration ou de gestion concernant, d'une part, la performance du modèle interne, avec suggestions quant aux éléments à améliorer, et, d'autre part, l'état d'avancement des efforts déployés pour remédier aux faiblesses précédemment détectées ;
- Analyse de la performance du modèle interne et production de rapports de synthèse concernant cette analyse.¹

2 Contrôle interne

2.1 Définition du contrôle interne

Selon COSO 3, le contrôle interne est défini comme « un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs, et qui est destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, aux reporting et à la conformité ».

2.2 Les implications du contrôle interne

- Une attitude positive à l'égard du contrôle;
- L'établissement d'objectifs, suivi de l'identification des risques et de leur analyse;
- L'élaboration de normes et de procédures destinées à maîtriser les risques afin de permettre la réalisation des objectifs fixés;

¹BOUAZIZ Nawel, Op.cit, p 35

- La mise en place de systèmes d'information et de communication afin de permettre la divulgation et le suivi des objectifs en matière de contrôle interne au sein de l'entreprise.
- L'identification, l'enregistrement et la communication d'informations pertinentes de manière à permettre aux diverses entités de l'entreprise d'exercer de manière effective les responsabilités qui leur sont assignées;
- Un reporting tant interne qu'externe correct et effectué à temps, en recourant à des systèmes d'information adéquats;
- La surveillance et l'évaluation régulière des mesures prises.¹

3 L'audit interne

3.1 Définition de l'audit interne

Selon l'*Institute of Internal Auditors* (IIA), l'audit interne « est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée ».²

3.2 Les missions de l'audit interne

➤ La mission de production

- Respect des règles de souscription ;
- Exactitude des polices et des avenants émis ;
- Prise d'effet des garanties ;
- Délai d'émission des pièces ;
- Suivi des attestations (Bonus -Malus par exemple) ;

¹www.cna.dz(consulté le 18-5-2020 à 12h15)

²www.qualite.ooreka.fr(consulté le 19-5-2020 à 20h)

- Suivi des polices sinistrées ;
- Suivi des polices résiliées ;
- Exactitude des devisremis ;
- Délai de remise des devis ;
- Étude des plaintes et des réclamations.

➤ **La mission de sinistres**

- Délai d'ouverture des dossiers ;
- Exactitude des positions prises ;
- Étude des abandons et renoncements ;
- Gestion des corporels ;
- Traitement du courrier ;
- Qualité du réseaud'experts ;
- Rétribution des experts ;
- Réserves et recours ;
- Évaluation des dossiers ;
- Exactitude des paiements ;
- Suivi des recours ;
- Cadence des règlements ;
- Étude des plaintes et des réclamations ;
- Organisation du travail ;
- Détection des fraudes.

➤ **La mission de fraudes et malversations**

- Faux sinistres
- Paiement de complaisance
- Suivi des caisses
- Chaîne des paiements
- Faux avenants
- Dépensesinjustifiées
- Abandons en pertes et profits
- Procédures de sécurité (internes et externes)
- Protection des biens (personnes et assurances).

En plus de ces missions l'audit interne assure d'autres missions d'audit en comptabilité, informatique, service administratifs et gestion personnel, etc.

4 Les leviers de maîtrise des risques comptables et financiers

Quelle que soit la méthode utilisée pour l'évaluation des risques, la démarche logique implique une étape supplémentaire avant la définition des moyens à mettre en œuvre : c'est la réponse au risque.

Il existe plusieurs façons de traitement des risques, à savoir :

- **L'évitement** : c'est la cession de l'activité qui est à l'origine du risque ;
- **La réduction** : c'est de prendre des mesures afin de réduire soit l'impact du risque ou sa probabilité d'occurrence. C'est-à-dire que l'on améliore le contrôle interne.
- **Le partage** : il s'agit de diminuer l'impact ou la probabilité d'occurrence en partageant le risque ou en le transférant. Le transfert peut se faire classiquement, vers l'assurance, ou vers les marchés financiers pour des risques plus spécifiques comme les risques de marché (utilisation d'instruments de couverture) ou le risque client (recours à la titrisation).
- **L'acceptation** : il s'agit de ne prendre aucune initiative pour la modification de la probabilité d'occurrence du risque et de son impact. L'acceptation est un choix opportun s'il correspond à la stratégie et aux limites de tolérance définies par celle-ci. Mais choix catastrophique s'il n'est que le résultat du hasard ou du manque d'information.¹

¹ Melle ELMAYOUF Saida Naima, Op.cit,p64

Conclusion du deuxième chapitre

Dans un monde de plus en plus complexe et imprévisible, les Dirigeants des sociétés

D'Assurance ont bien compris que la gestion des risques garantissait des informations économiques, stratégiques, structurelles ou encore opérationnelles, plus fiables et de meilleure qualité.

Ce chapitre a été consacré à l'étude du cadre général et théorique de la gestion des risques opérationnels au sein des compagnies d'assurance, Ce qui nous a permis de faire la synthèse suivante :

Ce chapitre définit la démarche de gestion des risques opérationnels, pour enfin rendre la compagnie d'assurance d'une société du risque à une société du contrôle.

Aussi, Même si les responsables des organisations ont une vision et une approche globale des risques inhérents à leurs activités, construire une cartographie des risques ne peut que leur apporter de nouveaux éléments d'observation destinés à mieux maîtriser et orienter leurs objectifs. C'est pour cette raison que les Dirigeants doivent être convaincus de l'intérêt d'une cartographie des risques, encourager et participer activement à sa mise en place.

CHAPITRE III

Cas pratique

CHAPITRE III : CAS PRATIQUE

La compagnie d'assurance, comme toutes les autres organisations, évolue dans un environnement incertain et complexe, et afin d'être rentable elle doit gérer ses risques efficacement.

Après avoir détaillé les aspects théoriques du marché d'assurances dans les chapitres précédents à savoir son cadre conceptuel et les risques opérationnels ainsi que les méthodes de gestion de ces derniers, nous tenterons dans ce chapitre de mettre en place une étude empirique afin d'analyser la démarche adoptée par la direction générale d'assurance et sa capacité de maîtriser ses risques.

De ce fait, dans cette cruciale partie de la recherche, il semble opportun, d'abord, de présenter la société générale d'assurance, en suite, développer son processus opérationnels d'assurance et son rôle dans la gestion des risques opérationnels.

Ce troisième chapitre sert à mettre en évidence une cartographie du processus opérationnel qui permet une meilleure détection des risques donc une bonne maîtrise.

Les trois sections sont schématisées de la manière suivante :

- Section 01 : Présentation de la SAA Bab Ezzouar
- Section 02 : Le processus d'assurance de la SAA
- Section 03 : La gestion des risques comptables et financiers de la SAA

SECTION 01 : PRÉSENTATION DE LA SAA BAB EZZOUAR

Le secteur des assurances en Algérie a connu une progression non négligeable par rapport au passé. Ce qui a rendu nécessaire de se préserver des anomalies des risques présentés sur ce marché par une direction d'audit interne qui s'occupe de la veille sur les risques et leurs évolutions.

Cette section traite les éléments suivants :

- Présentation de la SAA Bab Ezzouar ;
- Historique de la SAA ;
- Organigramme de la direction générale de la SAA.

1 Présentation de la SAA Bab Ezzouar

Entreprise Publique Économique, agréée pour pratiquer l'ensemble des branches d'assurance, La Société Nationale d'Assurance SAA, est la première société d'assurance et de la réassurance en Algérie.

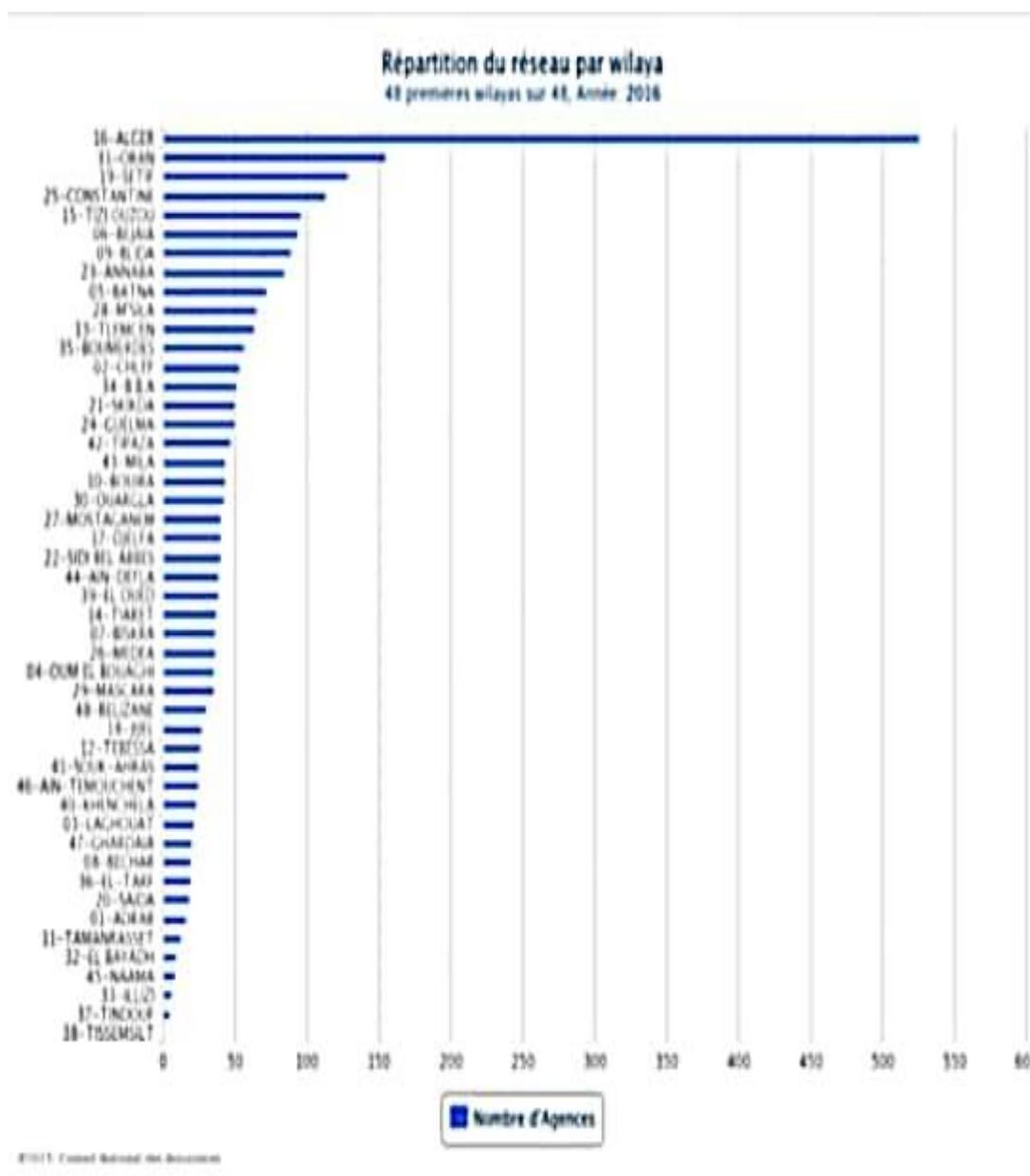
Ce sont plus de 4140 collaborateurs qui perpétuent depuis 1963 des valeurs qui font l'identité de la SAA. Le savoir-faire, La responsabilité, le leadership et le respect des engagements sont incarnés chaque jour par nos actions et par notre réseau, le plus dense du pays avec plus de 520 points de vente, répartis à travers tout le territoire national pour vous servir.

La SAA, plus de 50 ans de succès elle est le leader National de l'assurance disposant des experts à l'écoute des besoins de ses deux millions clients environs. Son réseau se compose 520 points de vente à travers le territoire national.

Les valeurs qui sont celles de la SAA trouvent leurs racines dans les fondements de la société Algérienne forgée à travers son histoire millénaire. Ainsi le respect de la parole donnée et des engagements pris à l'égard des clients et partenaires, constitue le moteur de toute action ou décision quotidienne de nos collaborateurs. La confiance mutuelle constitue la base de nos relations avec l'ensemble de nos partenaires. De même que la simplicité et la sincérité de notre langage, se traduisent au quotidien dans nos relations avec nos assurés.

Cette figure montre la répartition des agences d'assurances en 2016 sur le territoire Algérien :

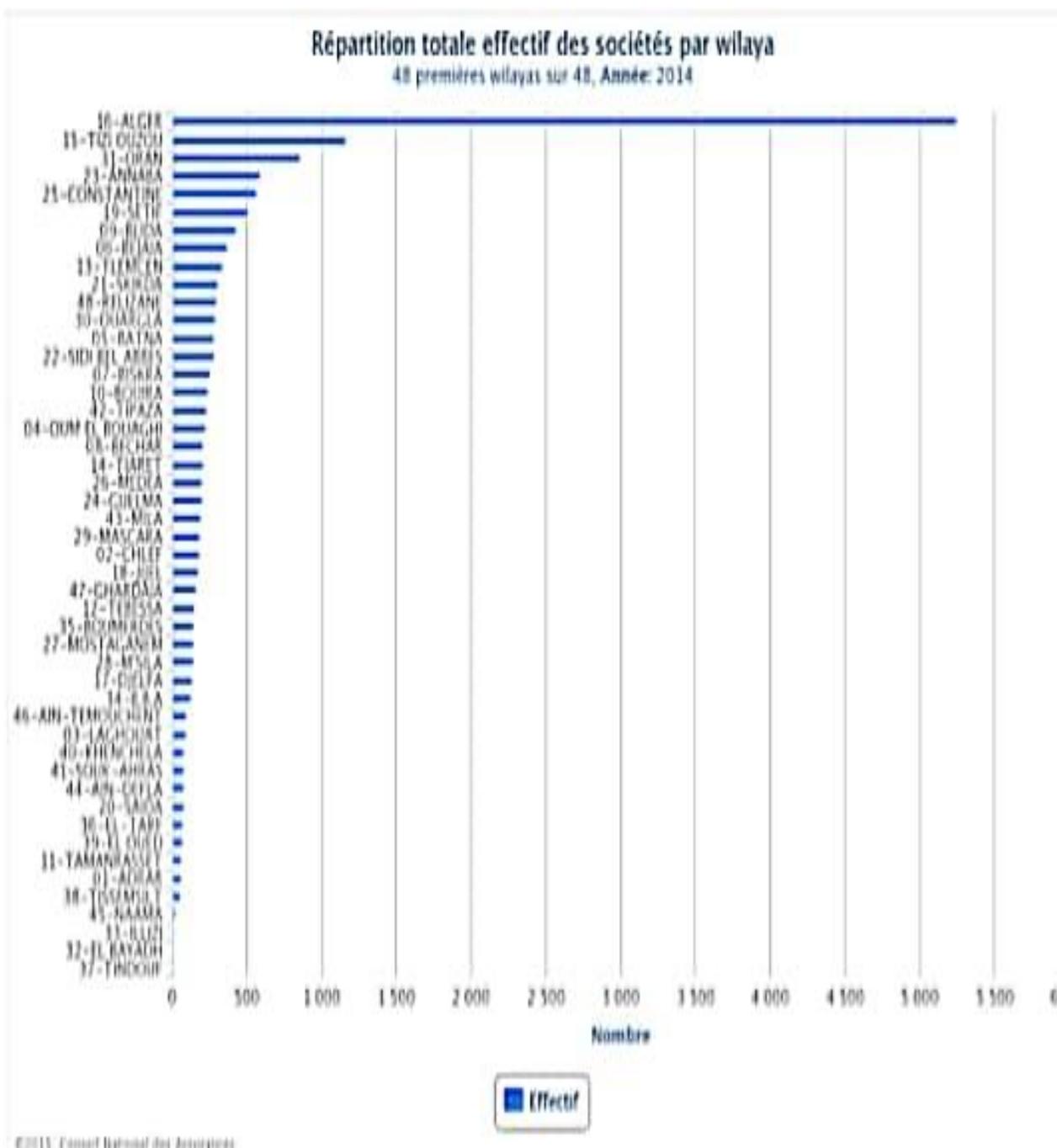
Figure 8: la répartition des agences d'assurances en 2016 sur le territoire Algérien.



Source: www.bdc.dz (consulté le 15/06/2020 à 19h)

L'effectif du secteur assurantiel est réparti par wilaya de la manière suivante :

Figure9:L'effectif du secteur assurantiel est réparti par wilaya.



Source: www.bdc.dz (consulté le 15-6-2020 à 16h)

2 Historique de la SAA

1963 : Compagnie à capitaux mixtes Algéro-égyptiens

La société nationale d'Assurance voit le jour en tant que compagnie d'assurance généraliste sous la marque SAA.

Décembre 1963

Le premier point de vente ouvre ses portes à Alger-Centre, sous l'enseigne SAA Assurance.

Mai 1966

Institution du monopole de l'État sur les opérations d'assurance par Ordonnance N°66.127, ayant conduit à la nationalisation de la SAA par ordonnance N° 66.129.

SAA se spécialise dans la branche des risques simples. Développe des offres adaptées aux particuliers, aux professionnels, aux collectivités locales et institutions relevant du secteur de la santé.

Janvier 1976

Dans le cadre de l'autonomie des entreprises, la SAA transforme son mode de gouvernance et devient une EPE au capital de 80 000 000 DA.

Février 1989

La SAA élargit son champ d'activités aux risques industriels, de l'engineering, de transport, risques agricoles et assurances de personnes.

1990 : Ouverture du marché aux investisseurs nationaux et étrangers

Réintroduction des intermédiaires privés (agents généraux, courtiers et bancassurance), mise en place des outils de contrôle du marché et création de la commission de supervision des assurances.

1995 : Refonte de l'organisation du réseau

Une organisation tournée vers la performance. Rémunération des agences directes sur la base de leurs performances opérationnelles.

1997 : Nouveau découpage régional

Introduction de l'ERP **ORASS** et développement d'un système d'information adapté aux besoins de la SAA.

2003 : Réorganisation structurelle

Création de division par segment de marché afin de booster la productivité. Fin du mandat de la SAA en tant que gestionnaire du FSI et création du Fond de Garantie automobile.

2004 : Séparation des assurances de personnes de celle relative aux dommages.

2010 : Le capital social de la SAA est porté à 20 Milliards DA.

2011 : Lancement du programme de Relooking du Réseau

La SAA se lance pleinement dans la diversification de son portefeuille par le développement des branches hors automobile.

2015: Changement de siège social, une tour intelligente qui renforce la compagnie dans sa dynamique commerciale.

2016 : La SAA fait passer son Capital social à 30 Milliards de DA soit 275 Millions de Dollars.

La SAA présente les indicateurs les plus élevés du marché.

2017

Signature de la convention Cadre de partenariat et lancement des bureaux de souscription au niveau des showrooms Renault.

Signature de la convention avec MERILCO (base de données de lutte contre la fraude pour la branche automobile).

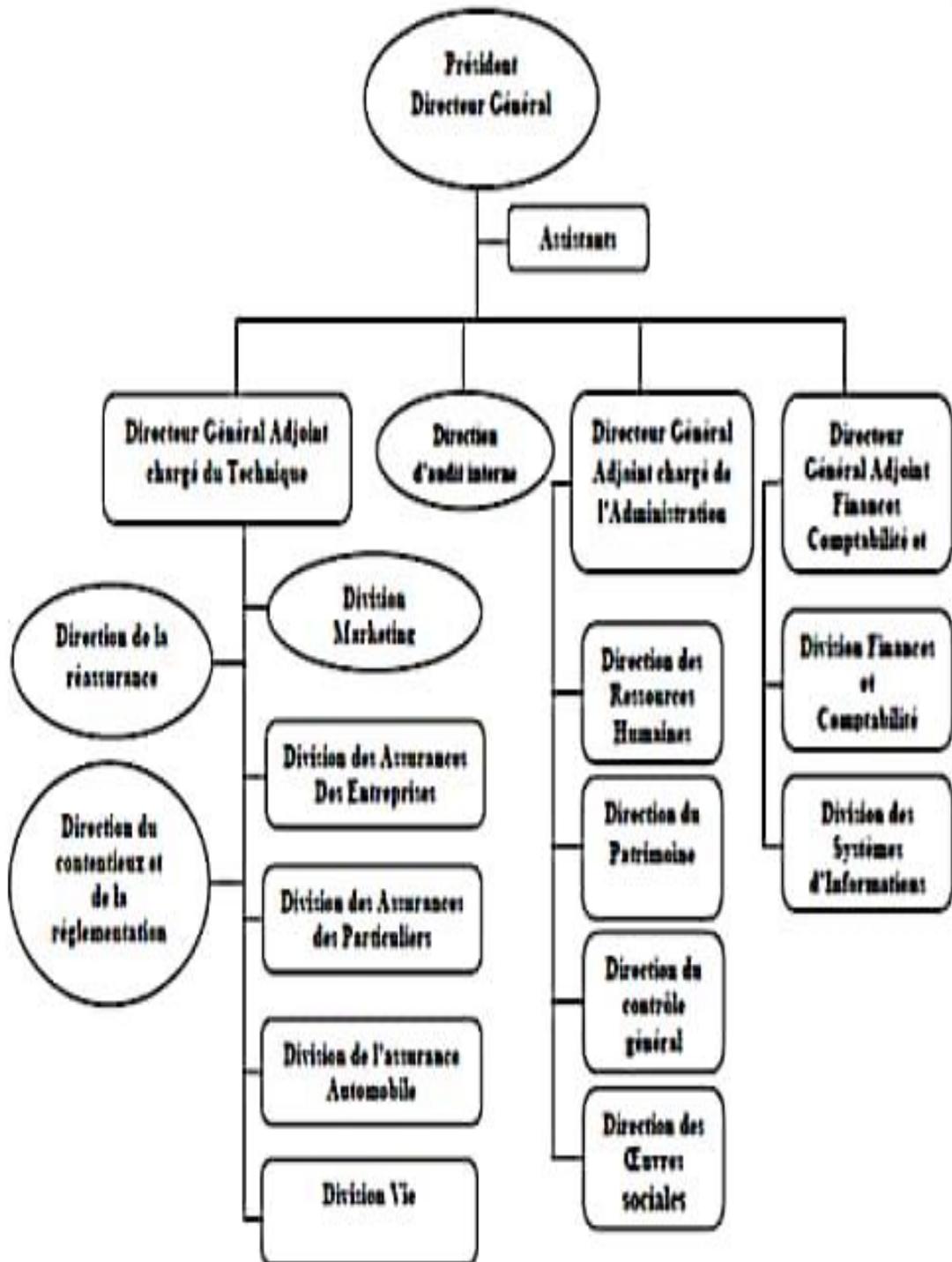
Mise en place d'un site pilote pour une plateforme de gestion des sinistres automobile.

Relookage de 68 agences & aménagement de 17 agences.⁵⁶

⁵⁶ www.Cna.dz consulté le 28/03/2020 à 16 :11

3 Organigramme de la direction générale de la SAA

Figure 10:organigramme de la direction générale SAA.



Source : Elaboré par nous même en se basant sur des documents de la SAA.

SECTION 02 : LE PROCESSUS D'ASSURANCE DE LA SAA

La SAA offre des produits concurrentiels sur lesquels elle travaille pour être mieux classée.

Elle sert à réduire la fréquence de survenance des anomalies des risques et préserver son patrimoine économique par un système de contrôle interne efficace

Cette section traite les éléments suivants :

- Les produits de la SAA;
- La société nationale d'assurance et la prévention des risques ;
- Le système de contrôle interne au sien de La SAA.

1 Les produits de la SAA

Les produits d'assurance offerts par la SAA sont multiples ce qu'élargie sa clientèle cible.

1.1 Assurance auto

La SAA propose l'assurance « Tous Risques » offrant une protection du véhicule pour le garder comme neuf le plus longtemps possible.

L'assurance auto Tous risques est la formule la plus complète. Elle intervient notamment dans le cas d'un accident dit « Responsable », c'est-à-dire si le tort est de votre côté, y compris si vous perdez seul le contrôle de votre voiture.

Cette formule peut également intervenir en cas de vandalisme type tag, rayure, en cas d'accident sans tiers identifié ou encore en cas de collision avec un animal sauvage.

1.1.1 Garanties de l'offre

Les clients bénéficient des garanties suivantes :

- Collision avec un autre véhicule qu'il soit identifié ou non;
- Choc contre un corps fixe ou mobile ;
- Renversement sans collision préalable du véhicule assuré ;
- Dommages causés par :
 - * Hautes eaux ;
 - * Inondations ;
 - * Éboulements de rochers ;

- *Chutes de pierres ;
- * Glissement de terrain ;
- * Grêle.

1.1.2 Avantages de l'offre

Un Contrat complet offrant de nombreuses options pour un Tous Risques sur mesure.

- Des Garanties claires qui protègent les clients et protègent leurs véhicules en cas d'accident, de vol ou de panne.
- Un Accompagnement rapproché pour simplifier la vie de ces clients.

1.2 Assurance bateau de plaisance

L'Assurance Bateau de Plaisance, c'est 2 formules pour protéger les clients et protéger leurs bateaux.

- Le corps (le bateau lui-même):
La SAA assure le bateau, quelle que soit sa taille, contre les dommages, son vol et son contenu, pertes et dépenses résultants d'accident qui arrivent au bateau assuré.
- La Responsabilité Civile de l'assuré :
La Responsabilité Civile pour couvrir les dommages corporels, matériels et immatériels causés à des tiers par le bateau.

1.2.1 Garanties de l'offre

La SAA assure ces clients avec des garanties performantes ;

- La responsabilité civile à l'égard des tiers.
- La protection des personnes et des biens transportés.
- Les pertes, avaries subies par le bateau, vandalisme, vol et tentative de vol.

1.2.2 Les avantages de l'offre

- Indemnisation en valeur d'acquisition
- La navigation et l'assistance assurées en Algérie
- prise en charge en cas d'incidents graves, de vol ou d'incendie...

1.3 Multirisque habitation

La SAA propose pour ces clients son Assurance Multirisque Habitation (MRH), qui les protégera efficacement en toutes circonstances.

Le contrat d'Assurance Multirisque Habitation (MRH) de la SAA est un contrat multi-garanties qui permet de protéger le logement de ces clients et aussi les meubles qu'ils possèdent lorsqu'ils sont victime d'un sinistre.

1.3.1 Garanties de l'offre

Des garanties aux meilleurs prix qui couvrent l'essentiel :

- Incendie, explosion et risques assimilés;
- Dommages aux appareils électriques et électroniques;
- Dégâts des eaux;
- Infiltration d'eaux à travers terrasse;
- Vol & tentative de vol (Mobilier/Équipements)
- Bris de glaces;
- Responsabilité Civile habitation et chef de famille;
- Le dépannage d'urgence à domicile.

1.3.2 Les avantages de l'offre

Une assurance multirisque qui s'adapte à la valeur des biens: Une offre flexible qui offre la liberté pour leurs clients de définir eux-mêmes les valeurs assurées de leurs habitation et de leurs contenu tenant ainsi compte de leurs besoins et de leurs budget.

- Une couverture complète qui prend en charge un large éventail d'événements ;
- Des tarifs très compétitifs ;
- Des Packs optionnels qui offrent de nombreux avantages.

1.4 Catastrophes naturelles

Produit d'assurance de type économique à caractère obligatoire.

L'obligation d'assurance est instituée par l'article N° 1 de l'ordonnance 03-12 du 26/08/2003 (JORA n°52 de 2003) relative à l'obligation d'assurance des catastrophes naturelles et à l'indemnisation des victimes et ses textes d'application : décrets exécutifs 04-268 à 04-272 (JORA n°55 de 2004).

Le contrat d'assurance Cat-Nat permet de protéger le logement de ces clients contre les catastrophes naturelles quel que soit la nature de ces clients propriétaire ou locataire.

Il suffit de souscrire à une assurance CAT NAT pour profiter en toute sérénité de leur logement.

Les événements couverts :

- Tremblement de Terre;
- Inondations et coulées de boue;
- Tempêtes et vents violents;
- Mouvements de Terrain.

Types de couvertures :

Il existe deux types de polices CAT-NAT :

- La Police CAT-NAT destinées aux professionnels (Activité) : Toute personne physiques ou morale exerçants une activité industrielle et/ou commerciale.
- La Police CAT-NAT destinée aux particuliers (Immobilier) : Tout propriétaire (personne physique ou morale, autre que l'État) d'un bien immobilier construit, situé en Algérie, à usage d'habitation.

1.4.1 Garanties de l'offre

- CAT NAT activité : garantissons la couverture des dommages directs causés aux Installations industrielles et commerciales y compris leur contenu, c'est-à-dire les biens immobiliers ainsi que les équipements, matériels, marchandises.
- CAT NAT immobilier : garantissons la couverture des dommages directs causés aux biens immobiliers construits en Algérie (immeubles, constructions individuelles, bâtiments à usage professionnel), dans ce cas le contenu n'étant pas pris en charge.

1.4.2 Les avantages de l'offre

- Bénéficier d'une véritable souplesse dans le choix des valeurs du contenu et du bâtiment, en prenant compte le type de bien, le degré d'exposition ainsi que la vulnérabilité de la construction.
- Efficacité et grande souplesse.
- Une couverture complète qui prend en charge un large éventail d'événements.

1.5 Responsabilité civile chef de famille

La responsabilité civile chef de famille désigne l'obligation légale de réparer les préjudices commis à un tiers par l'assuré ou un proche vivant sous leur toit.

Pour que cette responsabilité soit engagée, c'est à la victime d'établir les preuves qu'il y a eu une faute et un préjudice, ainsi qu'un lien de causalité entre les deux.

Une garantie responsabilité civile chef de famille est souvent incluse dans le contrat multirisques habitation (MRH).

1.5.1 Garanties de l'offre

L'assurance responsabilité civile chef de famille couvre les dommages causés par les personnes vivant sous le toit de l'assuré. Ainsi, sont couverts les dégâts causés par l'assuré bien entendu, mais également par :

- Son conjoint ;
- Ses enfants mineurs ;
- Ses ascendants si ces derniers habitent chez l'assuré ;
- Les personnes employées au domicile de l'assuré, uniquement dans le cadre de leurs fonctions ;
- Les animaux domestiques.

L'assurance responsabilité civile chef de famille couvre les dégâts commis à un tiers en tout lieu : aussi bien chez soi qu'en dehors de son domicile.

- Les intoxications alimentaires à table.

Cas particulier

Certains contrats incluent également la protection des dégâts causés par les enfants majeurs de l'assuré lorsqu'ils sont étudiants qui n'exerce aucune activité.

Exceptions

L'assurance responsabilité civile chef de famille ne prend pas en charge les dommages causés à l'assuré ou à ses proches ;

L'assurance responsabilité civile chef de famille ne prend pas en charge les dommages causés par la conduite d'un véhicule à moteur. C'est dans ce cas que l'assurance auto intervient ;

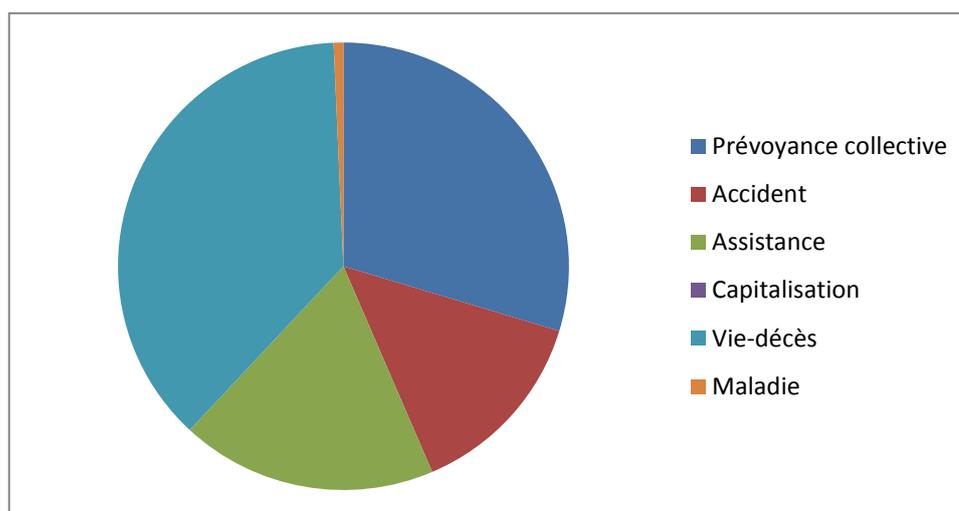
Certaines compagnies d'assurance ne couvrent pas, dans le cadre de la responsabilité civile chef de famille, les dégâts causés par les chiens réputés dangereux ;

Les dégâts causés par la pratique d'un sport dangereux ne sont également généralement pas pris en charge par l'assurance responsabilité civile chef de famille. Ils sont cependant souvent pris en charge par un contrat spécifique souscrit spécialement pour la pratique de ces activités.

La production globale des compagnies d'assurances pour le 4^{ème} trimestre de l'exercice 2019 peut être représentée comme suit :

Structure de la production des assurances de personnes **au 31/12/2019**

Figure 11: Structure de la production des assurances de personnes.



Source: www.bdc.dz (consulté le 06/06/2020 à 19h30)

2 La société nationale d'assurance et la prévention des risques

La prévention des risques joue un rôle très important dans l'action continue de l'homme dans la réduction des différents risques qui menacent aussi bien son patrimoine, son activité que son intégrité physique.

Partant de ce principe, les assureurs, à travers le monde, ont intégré cette idée dans leurs stratégies et leur mission ne se limitent plus uniquement à indemniser financièrement les

dommages causés par un sinistre, mais contribuent également à la protection par la prévention des assurés qui sont, peu ou pas du tout, outillés à cet effet.

La prévention, dans ce cas, cible des objectifs communs pour les deux parties (assureurs et assurés), à savoir la réduction de la fréquence globale des risques, la limitation des dommages lorsqu'ils se réalisent et la baisse du coût de l'assurance.

L'atteinte de ces objectifs ne peut se concevoir que par la promotion de la prévention par les assureurs dans un cadre de concertation et de partenariat avec les autres parties intéressées telles que les assurés et les pouvoirs publics tout en tenant compte des expériences vécues par le marché.

Le marché algérien des assurances, qui accuse un certain retard dans ce domaine, a pourtant bien déclenché le processus de promotion de la prévention en 2000 suite à la réalisation, par le secteur, d'une réflexion sur le développement de la prévention. Cette réflexion portait sur le cadre organisationnel de la prévention des risques en assurance des biens qui malheureusement n'a pas connu de suites concrètes sur le terrain.

Seules quelques actions isolées de prévention ont été menées jusqu'à ce jour, par quelques sociétés d'assurances, ciblant certains de leurs assurés. Cette façon de faire demeure limitée en termes d'impact puisqu'elle cible uniquement une partie de la mutualité formée par les assurés ce qui a favorisé le développement de la sinistralité dans la société.

Le bilan des accidents de la route montre une augmentation du nombre d'accidents et des pertes humaines induisant un classement des routes algériennes parmi les routes les plus meurtrières au monde. Le nombre des accidents de la route enregistrée en 2009 a été de 41.224 accidents (113 accidents /jour) contre 40.481 en 2008 (111 accidents /jour) soit une augmentation de 1.84%. Le nombre de décès est passé de 4.422 en 2008 à 4607 en 2009 avec une moyenne de 12.1 décès/jour en 2008 à une moyenne de 13 décès/jour en 2009.

Ce bilan catastrophique de la sinistralité montre l'importance des pertes enregistrées par la communauté nationale et interpelle les assureurs et les pouvoirs publics pour que la prévention reprenne toute son importance et toute sa place dans la gestion de nos risques afin de réduire les conséquences de cette forte sinistralité.

Partant de ce constat, et sachant qu'il est impossible de faire de la prévention sans maîtriser le risque, objet de la couverture d'assurance, le programme d'actions proposé vise la mise en place d'un environnement favorisant le développement de la connaissance des risques et la

promotion de la prévention par la mise en place d'instruments pratiques et indispensables pour :

- Préserver le patrimoine économique national, qu'il soit industriel, agricole ou artisanal contre les risques ;
- Protéger les ressources humaines des entreprises économiques, comme capital nécessaire à la production des richesses et au développement économiques, contre les risques professionnels ;
- Réduire les risques pour les investisseurs (Responsabilité et crédit) et rendre leurs coûts plus acceptables et plus accessibles afin de d'encourager la création d'entreprise et la croissance économique.

Pour assurer le maximum d'efficacité aux actions à entreprendre, les instruments à mettre en place doivent découler d'un partenariat entre les différentes parties concernées notamment les spécialistes des risques, les assurés, les assureurs (y compris les réassureurs) et les pouvoirs publics.

Les actions à engager doivent porter en priorité sur le développement de la connaissance des risques et de la capacité à les gérer en produisant l'information statistique et en impliquant les chercheurs dans le cadre d'une coopération avec les milieux universitaires. Ces deux actions faciliteront le développement des instruments de surveillance et d'évaluation des risques et dans certains cas facilitent le développement des modèles d'alerte rapide (Risques naturels).

3 Le système du contrôle interne au sien de La SAA

Le système du contrôle interne en assurance se compose de différentes parties prenantes à savoir :

- Actionnaire ou assemblée générale ;
- Conseil d'administration et le comité d'audit ;
- La direction générale et/ou le conseil de direction générale ;
- Les organes de contrôle.

3.1 L'actionnaire ou l'assemblée générale

Leur tâche consiste à évaluer la stratégie tracée par la SAA en assemblée générale ordinaire ou assemblée générale extraordinaire à la base des états financiers élaborés et les rapports internes et externes.

3.2 La direction générale et/ou le conseil de direction générale

Cette structure est chargée de définir, implanter et surveiller le meilleur dispositif adapté à l'activité de la SAA.

Afin d'assurer la prise des décisions correctives dans les meilleurs délais cette cellule est informée de tous les dysfonctionnements, les insuffisances et les difficultés d'applications.

La direction générale informe le conseil d'administration ou son comité d'audit des caractéristiques essentielles du dispositif du contrôle interne.

3.3 Le conseil d'administration et le comité d'audit

Le conseil d'administration est responsable devant l'assemblée générale de mettre en place un système de contrôle adéquat, le comité d'audit est chargé de :

- Il approuve et revoit périodiquement les grandes stratégies et les principales politiques de la SAA,
- Il apprécie les risques substantiels qu'elle encourt,
- S'assure que la direction générale prend les dispositions nécessaires pour identifier, mesurer, surveiller et contrôler ces risques,
- Approuve la structure organisationnelle et veille à ce que la direction générale surveille l'efficacité du système de contrôle interne.

Le conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux ou déléguer son comité d'audit pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estime appropriée en la matière.

Le comité d'audit entend les responsables de contrôle interne ainsi que toutes les personnes qui lui facilite la tâche et il reçoit une note sur le contrôle périodique effectué par la structure de contrôle et l'audit.

En outre, le conseil d'audit peut effectuer des visites sur les sites de la SAA.

3.4 Les organes de contrôle

Les organes de contrôle sont chargés de s'informer des caractéristiques du dispositif de contrôle interne, de définir les procédures de gestion des risques, de les inclure dans les procédures internes selon la réglementation et d'évaluer son fonctionnement et proposer des recommandations.

3.4.1 Supervision (direction générale ou superviseur du contrôle interne)

il s'informe des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne pour la prise en compte comme un besoin par le conseil d'administration à travers son comité d'audit.

3.4.2 Pilotage des risques

est une structure chargée de la définition des procédures de gestion des risques identifiables (internes ou externes) pouvant affectés l'atteinte des objectifs fixés.

3.4.3 Conformité

Cette cellule permet de définir les changements législatifs et réglementaires et assure l'insertion de ces changements dans les procédures internes de la SAA.

3.4.4 Inspection et audit

Son rôle d'évaluer le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et de proposer des recommandations pour l'amélioration du dispositif mais il n'est pas impliqué directement dans sa mise en place et sa mise en œuvre.

Figure 12: Le contrôle interne comptable, levier de performance.



Source : Documentation.eshep.fr (consulté le 06-8-2020 à 18h)

SECTION 03 : ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS

La compagnie d'assurance est confrontée à des risques comptables et financiers qui provoquent plusieurs anomalies et dysfonctionnement. Pour faire face à ces anomalies, les organes de contrôle doivent mettre en place un mécanisme de suivi permettant la diminution de leur gravité.

Dans notre cas, il est indispensable d'identifier les risques comptables et financiers dans l'organisme d'accueil, de suivre leur évolution pour prendre un dispositif de gestion des risques comptables et financiers efficace.

Cette section traite les éléments suivants :

- Les anomalies des risques comptables et financiers et leurs fréquences ;
- L'inventaire des risques comptables et financiers ;
- Le rôle de la cartographie des risques CF et sa représentation graphique.

1 Identification et analyse des risques comptables et financiers

Les risques comptables et financiers sont des risques opérationnels qui touchent l'exploitation de tous les services de la SAA.

1.1 Les anomalies des risques comptables et financiers

Pour mieux comprendre on a fait recours à une enquête ayant comme objectif ressortir les anomalies existant dans la SAA.

Le résultat de cette enquête est présenté dans le tableau ci-après :

Tableau 29: Les anomalies selon les différents départements de la SAA.

Service anomalies	Département administratif	La sous direction comptabilité	La sous direction exploitation	La sous direction suivi des risques	La cellule juridique
Vol commis par un employé		X			
Détournement de l'objet du projet				X	
Blanchiment d'argent		X			
Opération de suspect GAB			X		
Pannes de matériels et logiciels	X	X	X	X	X
Mauvaise imputation des comptes		X			
Non-respect des délais			X		
Erreurs de caisse		X			

Source : **Élaboré par nos soins**

Nous constatons à partir de ce tableau, que les anomalies des risques comptables et financiers sont très délicates parce que leurs survenances risquent d'être la cause principale de dysfonctionnement du cycle d'exploitation surtout dans le cas où l'influence sera sur deux départements ou plus ; qui est le cas pour les pannes de matériels et logiciels

1.2 La fréquence de survenance des anomalies des risques comptables et financiers et leurs évolutions

Après avoir identifié tous les risques comptables et financiers auxquels la compagnie d'assurance SAA est confrontée, et après avoir collectés les données et les informations nécessaires, il est important de les traduire dans le tableau suivant :

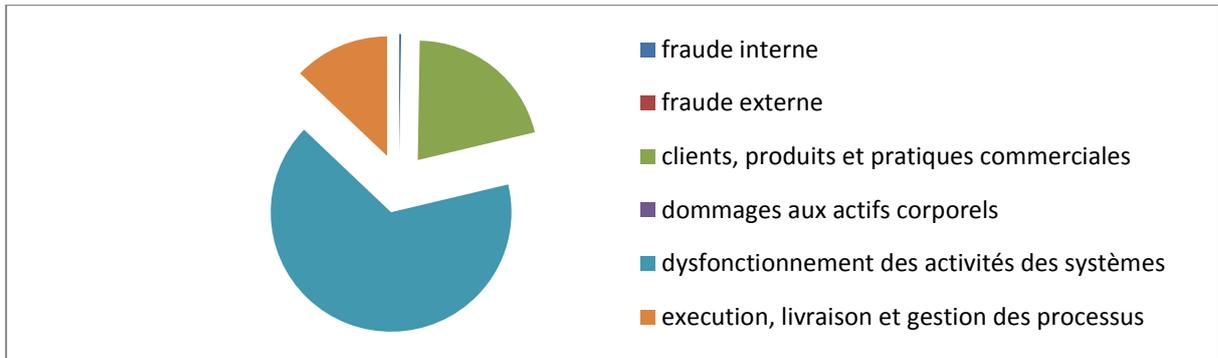
Tableau 30: la fréquence de survenance des anomalies (nombre de fois).

Les événements des risques comptables et financiers	Les sources d'événements	La survenance du risque		La fréquence de survenance des anomalies (nombre de fois)	
		Oui	Non	2013	2016
Fraude interne	Le vol commis par un employé	X		1	0
Fraude externe	Falsification des chèques		X		
Clients, produits et Pratiques commerciales	Blanchiments d'argent	X		14	16
	Les opérations de suspect (GAB)	X		50	43
Dommages aux actifs corporels	Vandalisme		X		
	Séisme		X		
	Actes de terrorisme		X		
Dysfonctionnements des activités des systèmes	Pannes de matériels et de logiciels	X		299	88
	Divulgarion d'informations confidentielles		X		
	Problèmes de télécommunication		X		
Exécution, livraison et gestion des processus	Mauvaise imputation des comptes	X		17	12
	Non-respect des délais	X		2	5
	Pertes des documents justificatifs		X		
	Les erreurs de caisse	X		20	16
	erreur d'accès aux comptes de la clientèle	X		3	1

Source : Réalisé par nous même

Ce tableau représente Une série des risques comptables et financiers et les différentes anomalies survenues au sein de la SAA et leurs sources. Il montre également un historique de donnée (La fréquence de survenance des anomalies) durant l'intervalle d'année (2013/2016).

Figure 13: La fréquence de survenance des risques comptables et financiers de la SAA.



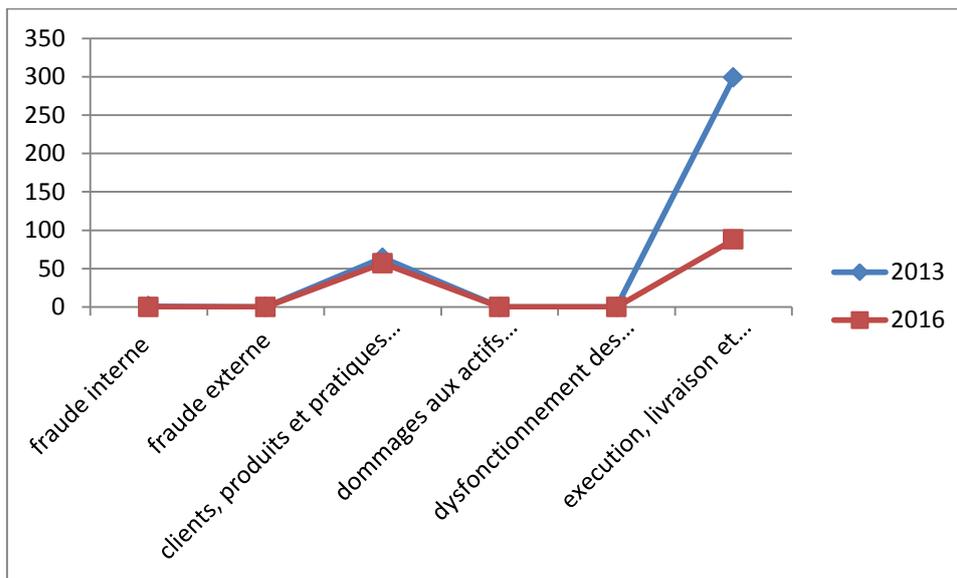
Source : Élaboré par nos soins

Le graphique au-dessus montre les principales sources des pertes résultant des risques comptables et financiers proviennent. Elle ce proviennent essentiellement des évènements ci-après :

- Dysfonctionnement des activités des systèmes prends la part la plus important des évènements survenus au sein de la SAA à cause des Pannes de matériels et de logiciels, Divulgateion d'informations confidentielles, et aussi problèmes de télécommunication.
- L'évènement clients, produits et pratiques commerciales avec une part moins importante et cela en relation avec l'accroissement des opérations commerciales des agences avec sa clientèle. Dans certains cas, ces évènements ont un impact négatif sur le préjudice moral de l'agence concernée.
- Les pratiques frauduleuses causées par le non-respect de la réglementation par la clientèle avec une part significative des risques comptables et financiers survenues au sein de la SAA.

Cette figure représente l'évolution des risques comptables et financiers au Cours de l'intervalle du temps 2013-2016. L'analyse de cette évolution nous permet de porter un jugement sur la fréquence et la sévérité des évènements des risques au sein de la SAA.

Figure 14: L'évolution des risques comptables et financiers dans la SAA en 2013/2016.



Source : Élaboré par nos soins

D'après la lecture et l'analyse de graphe on constate les points suivants :

- La fraude interne est presque nul cela revient à l'efficacité du système de contrôle interne, concernant la surveillance des agents de bureau de la compagnie.
- On remarque que les risques comptables et financiers lié aux clients, produits et pratiques commerciales est presque toujours les même entre 2013 et 2016 Cela provient essentiellement de la complexité des opérations bancaires effectuées avec sa clientèle.
- Les pratiques frauduleuses externes ont connu une légère augmentation durant toute la période d'étude en raison du non-respect de la réglementation par la clientèle.
- Le risque lié à l'événement exécution, livraison et gestion des processus durant la période d'étude 2013-2016 ne marque aucune évolution, On conclue que ce type d'anomalies n'est toujours pas réglé parce que la compagnie n'arrive pas à trouver des solutions appropriées
- Le dysfonctionnement de l'activité de système : concernant l'année 2013 on remarque une croissance très importante, et puis on a constaté qu'en 2016 il y a une baisse significative et considérable en raison de facteur technologique caractérisé par un matériel informatique plus sophistiqué et un système informatique plus performant.
- Pour analyser notre graphe nous pouvons conclure ce qui suit :

- On marque en 2013 une forte évolution des risques comptables et financiers cela est expliqué principalement par le nombre important des anomalies liées au dysfonctionnement de l'activité des systèmes,
- La compagnie d'assurance SAA arrive à réduire l'exposition aux risques comptables et financiers et minimise sa fréquence d'une année à l'autre. Cela revient à la politique de suivi des risques adaptée dans la SAA arrive à détecter et réparer la plupart de ces problèmes.

2 Inventaire des risques comptables et financiers et leurs échelles

2.1 Inventaire des risques comptables et financiers

D'après les enquêtes effectuées et les informations recueillis par les études qualitatives au sein de l'organisme d'accueil, on a pu élaborer le tableau suivant qui calcifie les risques comptables et financiers et il donne leurs impact, criticité ainsi leurs fréquences :

Tableau 31: Inventaire des risques comptables et financiers .

Famille	Risque	Référencer isque	Impact	Fréque nce	Criticité
FI	Détournement de fonds (primes, frais ..)	R1	500000	25%	125000
FI	Utilisation frauduleuse des biens	R2	10000	20%	2000
FI	Établissement de Fausse Attestations	R3	350000	25%	87500
FE	Faux et usage de faux (souscription, sinistre...)	R4	900000	80%	720000
FE	Falsification de chèques	R5	150000	10%	15000
FE	Vol	R6	20000	80%	16000
FE	Piratage Informatique	R7	700000	60%	420000
CPPC	Utilisation d'information Confidentielles	R8	1000000	25%	250000
CPPC	Blanchiment d'Argent	R9	500000	10%	50000
DAS	Incendie	R10	300000	30%	90000
DAS	Dégâts des eaux	R11	20000	10%	2000
DAS	Vandalisme	R12	350000	5%	17500
IADS	Coupure d'électricité	R13	300000	20%	60000

IADS	Coupure et lenteur du Réseau	R14	500000	15%	75000
IADS	Erreur de développement / Exploitation	R15	700000	20%	140000
IADS	Pertes et intégrité des données	R16	600000	30%	180000
IADS	Matériels Obsolètes	R17	20000	5%	1000
ELGP	Erreur comptable	R18	100000	45%	45000
ELGP	Erreur de saisi	R19	500000	40%	200000
ELGP	Non-respect	R20	100000	60%	60000
ELGP	non-conformité	R21	300000	70%	210000
ELGP	Litige avec les contreparties professionnelles	R22	50000	35%	17500
ELGP	Risque fiscal	R23	750000	10%	75000

Source : Élaboré par nos soins

2.2 Échelle des risques comptables et financiers

L'échelle de mesure de la probabilité de survenance des risques comptables et financiers et leurs impacts sont établie et adaptée à l'organisme d'accueil SAA.

Ci-après deux illustrations la première représente la probabilité d'occurrence, la deuxième est l'échelle de mesure de l'impact

Tableau 32: Échelle de détermination de la probabilité (Exemple).

Probabilité	Excel	Échelle (proportion des Opérations)	Échelle (Nombre d'incidents par période)
Rare	5%	< 5%	Inférieur à 10 fois par ans
Possible	20%	(5% - 20%)	entre 10 et 50
Probable	80%	(20% - 80%)	entre 50 et 100
Quasi-Certain	100%	> 80%	sup 100 fois par ans

Source : Élaboré par nos soins

Après l'illustration au-dessus on peut remarquer les points suivants :

- ✓ une proportion des opérations <5% signifie une probabilité d'occurrence quasi-nul et peu susceptible de survenir dans les prochaines années.
- ✓ Une proportion des opérations entre 5% et 20% nommé une probabilité possible ou modéré pourrait survenir plus de 10 fois par ans, peut être difficile à maîtriser en raison d'influence externe.
- ✓ Une probabilité probable représente un pourcentage confiné entre 20% et 80% et un nombre d'incidents inférieure à 100 fois par ans.
- ✓ La probabilité quasi-certain à une forte occurrence, et un potentiel de survenir plusieurs fois par ans et peut être dépassé les 100 fois

Tableau 33: Échelle de mesure de l'impact (Exemple).

Impact	Impact Excel	Échelle par montant	En fonction d'un Indicateur (Résultat)
Faible	50 000	$X < 50\ 000$	< 2% du RN
Modéré	100 000	$50\ 000 < X < 100\ 000$	< 4% du RN
Élevé	500 000	$100\ 000 < X < 500\ 000$	< 20% du RN
Critique		$X > 500\ 000$	> 20% du RN

Source : Élaboré par nos soins

Criticité = Probabilité * Impact

RN : résultat net = 2500000

Interprétation du tableau :

- ✓ Un impact faible signifié une échelle inférieure à 50000 et représente une perte non significative, avec un pourcentage moins de 2% du résultat net.
- ✓ L'impact modéré son échelle de mesure est confiné entre 50000 et 100000 dinars ce qui implique une perte inférieure à 4% du résultat net
- ✓ Un impact élevé influe négativement sur le résultat net de l'organisme avec un pourcentage qui peut arriver jusqu'au 20 % et un montant entre 100000 et 500000 dinars.
- ✓ L'impact critique montre une situation urgente à des conséquences significatives sur l'image et la réputation du groupe ou cela affecte le résultat et entraîne une perte supérieure à 20% et un montant qui dépasse 500000 Dinars.

3 La cartographie des risques comptables et financiers au sein de la SAA

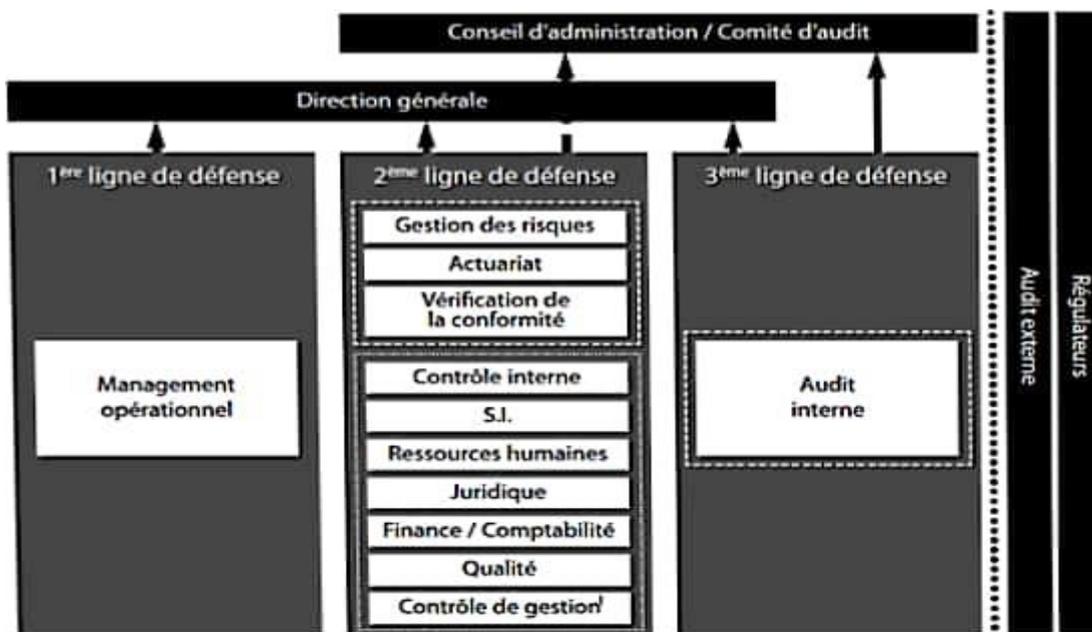
Au sein de la SAA, la cartographie des risques représente un outil essentiel pour identifier, mesurer et surveiller les risques qui menacent son exploitation.

D’après les informations et les renseignements fournis par les responsables en assurances, on est arrivées à ressortir les acteurs qui participent à l’élaboration de la cartographie des risques comptables et financiers ainsi que sa représentation graphique.

3.1 Les acteurs clés de la cartographie des risques comptables et financiers

Toute une structure est mise en place dans la compagnie d’assurance pour assurer l’efficience des dispositifs de gestion des risques comptables et financiers, en s’appuyant sur trois lignes de défense représentées dans le modèle suivant :

Figure 15: Les acteurs clés participants à l’élaboration de la cartographie des risques comptables et financiers.



Source : Cours IFID assurance

Positionnement et rôles de chaque ligne de défense dans les systèmes de gestion des risques et de contrôle interne :

- ✓ La première ligne de défense correspond aux contrôles pilotés par le management opérationnel ou métier,

✓ La deuxième ligne de défense est celle des différentes fonctions instituées par les organisations pour assurer le contrôle et le suivi des risques. Les fonctions clés définies par la directive *Solvabilité II* bénéficient d'une certaine autonomie voire indépendance, par rapport aux activités opérationnelles / métiers afin de garantir la fiabilité de leurs évaluations des risques, l'adéquation de leurs propositions de plans de remédiations et leur suivi. En tant que fonctions support du management, elles peuvent directement intervenir dans la modification et la mise au point des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques à la différence de l'audit interne.

Outre les fonctions clés, des fonctions support plus traditionnelles participent à la deuxième ligne de défense (directions financières, informatiques, ressources humaines, juridique, qualité, etc.) ; elles-mêmes amenées à émettre des politiques et/ou directives applicables au sein des organisations ; elles assurent également des activités de contrôles.

✓ La troisième ligne de défense est celle de l'assurance indépendante fournie par l'audit interne. De plus, l'audit interne bénéficie de règles déontologiques et professionnelles qui confortent son indépendance et son objectivité.

3.2 L'importance de la cartographie des risques comptables et financiers

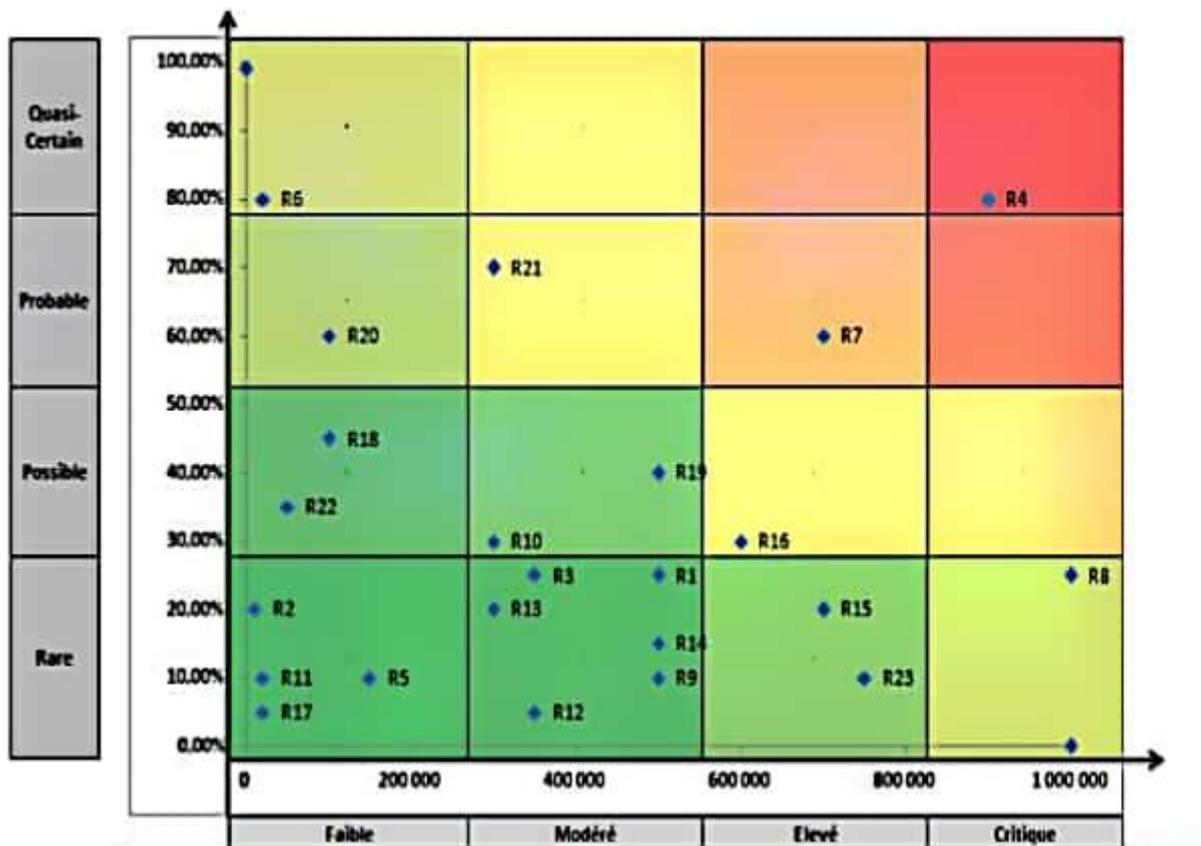
La cartographie des risques comptables et financiers doit permettre de:

- **Identifier** : être censé les principaux risques, internes ou externes, pouvant avoir un impact sur l'atteinte des objectifs fixés par l'entreprise d'assurance ;
- **Évaluer** : les risques via la prise en compte de leur probabilité d'occurrence et de leur gravité ;
- **Visualiser** : l'exposition aux risques et délimiter les contours du profil de risques
- **Identifier** : les zones à risque insuffisamment couvertes par le dispositif de maîtrise ;
- **Comparer** : et hiérarchiser les risques les uns par rapport aux autres.

Ce qui ressort le plus souvent des cartographies est l'évaluation de :

- **Probabilité** : ou Fréquence du RCF(calculée ou estimée) : en % ou échelle à plusieurs niveaux ;
- **Impact** : ou Gravité du RCF (calculée ou estimée) : note ou échelle à plusieurs niveaux ;
- **Criticité** du RCF:(C) = **Fréquence(F) x Impact(I)**.

Figure 16: Représentation de la cartographie des RCF au sein de la SAA.



Source : élaboré par nos soins

Commentaires

- Pour cette compagnie d'assurance, le risque du faux usage des sinistres (R4) est à une probabilité d'occurrence de 80% (quasi-certaine) ce qui manifeste une situation critique et urgente. Pour y faire face, les organes de contrôle doivent travailler d'urgence pour pouvoir mettre un dispositif de gestion des risques le plus efficace et le plus adapté à ce cas permettant la diminution de la gravité de ce risque au moment opportun.
- Dans le cas de R17 (matériels obsolètes), il se caractérise par une rareté d'occurrence (5%) et un faible impact ce qui rend la SAA en situation de souplesse vu que le risque zéro n'existe pas.

- Le risque d’erreur comptable (R18) est possible d’être mais à faible impact. Toute fois la compagnie d’assurance procéder à un dispositif de rectification des anomalies engendrées.
- Le risque de pertes et intégrité des données est considéré comme possible à impact élevé ce qui rend nécessaire de trouver un système d’information efficace qui assure le déclin de sa gravité.

Conclusion du troisième chapitre

Dans cette étude, nous avons essayé de ressortir les différents risques comptables et financiers auxquels la SAA est confrontée ainsi que le dispositif mis en place pour assurer une gestion efficace et une surveillance permanente de ces risques.

Cette recherche nous a permis de conclure que :

- Certains risques comptables et financiers peuvent toucher plus d’un département au sein de la SAA, ce qui rend son exploitation en danger ;
- Les dysfonctionnements des activités des systèmes est le risque ayant la plus grande fréquence de survenance dans la SAA, ce qui prouve la nécessité de mettre en place et en œuvre d’une structure facilitant son contrôle ;
- La SAA arrive à mettre une politique de suivi des risques comptables et financiers efficace ce qui justifie la diminution de leurs fréquences entre les années 2013 et 2016 ;
- La cartographie des risques comptables et financiers sert à clarifier les caractéristiques des RCF, et permet de réduire leurs gravités et assurer une structure de contrôle adapté aux changements.

Par ailleurs, après avoir tiré les limites du marché algérien des assurances, nous concluons que les compagnies d’assurance algérienne négligent l’importance de la gestion des risques.

De ce fait, certaines recommandations devraient être prises en compte par la SAA pour assurer sa pérennité par l’élaboration d’une cartographie des risques, la mise d’une direction Risk-management, la formation du personnel, le renforcement de la transparence de l’information et enfin le développement de la cellule audit interne.

Conclusion générale

CONCLUSION GÉNÉRALE

La gestion des risques est au cœur de chaque entreprise car il existe des risques multiples et spécifiques dans toute entreprise et le secteur assuranciel parmi les secteurs les plus risqués à cause de sa nature d'activité. C'est pour cette raison les compagnies d'assurance cherchent toujours des solutions destinées à protéger leur patrimoine, et le couvrir contre ces risques afin de diminuer sa survenance et de mettre en place un dispositif de gestion des risques.

Au terme de ce mémoire qui porte sur la gestion des risques comptables et financiers, nous avons pour objectif de souligner l'importance de la gestion et la maîtrise des risques comptables et financiers au sein des compagnies d'assurances et d'apprécier l'efficacité du processus de gestion des risques.

En effet, l'assurance répond à un besoin impérieux des individus de se prémunir contre la survenance de certains événements affectant leur personne ou leurs biens. De manière générale l'assurance contribue à la sécurité de l'homme et de ses activités.

Constats et test des hypothèses

La directive **solvabilité I** présente plusieurs insuffisances au niveau de l'évaluation des engagements et des risques pris en compte dans le secteur d'assurance. D'où la nécessité du recours à la nouvelle directive **Solvabilité II** dont son ultime objectif est de renforcer la solidité des assureurs et la sécurité des assurés et, par la suite, la stabilité du système financier et de gérer les divers risques auxquels est confrontée une compagnie d'assurance.

Les résultats auxquels nous avons abouti au Cours de notre travail sont résumés dans les points suivants :

- Outre que le rôle économique du secteur assurantiel, il sert aussi à garantir des revenus aux victimes des sinistres d'où un rôle purement social.
- Le processus comptable et financier est un ensemble d'opérations et de tâches permettant de produire une information financière de qualité et pouvant influencer la prise de décision des dirigeants, ce qui affirme **l'hypothèse N° 1** qui stipule que le processus comptable et financier est un ensemble d'activités permettant de produire une information financière de qualité.

- Le système comptable et financier sert à produire des informations pertinentes et de qualités. De ce fait le non-respect de ces procédures et normes impliquent des risques comptables et financiers qui feront objet d'analyse.
- Le risque en assurance est un évènement probable dont les conséquences affectent négativement l'atteinte des objectifs, ce qui affirme **l'hypothèse N° 2** qui stipule que le risque comptable et financier est la conséquence du non-respect système comptable financier applicable aux entreprises d'assurances.
- Le processus de gestion des risques passe par l'identification du risque puis analyse et évaluation de celui-ci afin de pouvoir le contrôler, le réduire ou bien le maintenir dans le seuil d'acceptabilité, ce qui affirme **l'hypothèse N° 3** qui stipule que la gestion des risques sert à la réduction et à la recherche de la meilleure couverture possible contre ces risques.

Recommandations

Afin de finaliser notre travail de recherche, on a formulé les recommandations suivantes :

- Assurer des formations aux Professionnels chargés de la vente des produits d'assurance pour produire un maximum de contrats et bien régler les sinistres ;
- Créer un service de gestion des risques comptables et financiers pour les identifier, analyser et évaluer ;
- Adopter et élaborer une cartographie des risques comptables et financiers pour gérer les risques qui peuvent altérer la solvabilité de la compagnie ;
- Mettre en œuvre un dispositif de contrôle interne et favoriser la fonction de risk management;
- S'informer bien sur les clients et encourager la communication entre assuré et assureur.

Limites de recherche

- Une première objection peut être soulevée quant à l'insuffisance des livres format portant sur le secteur des assurances ce qui nous a amené à utiliser le format électronique.
- D'autre part, l'impossibilité de déplacer à la société générale des assurances pour effectuer notre stage pratique à cause de la pandémie COVID19.

-
- Enfin, notre méthode d’analyse nécessite des entretiens avec les employés de la SGA ce qui n’est pas possible pour la raison précédemment citée.

Perspectives de recherche

Notre étude présente des limites, puisque nous n’avons pas touché à tous les types des risques auxquels les compagnies d’assurances sont confrontées et vu qu’on a spécifié notre recherche aux risques comptables et financiers, nous proposons aux futurs étudiants et chercheurs quelques thèmes importants que cette recherche n’a pas pu aborder de façon approfondie :

- L’analyse de la solvabilité des compagnies d’assurance-vie ;
- Le rôle du plan marketing dans l’amélioration de la qualité des produits d’assurance.
- L’impact de l’application des normes « solvabilité II » sur les compagnies algériennes d’assurance.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE**Ouvrages**

- BOURQUE G ; Outils d'identification des risques ; Editions CNESST commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ,2016 .
- SELMER CAROLINE, management des risques, Éditions d'Organisation Groupe Eyrolles, Paris, 2009.
- FRANCOIS EWALD et JEAN-HERVE LORENZI, « Encyclopédie de l'assurance », Ed. ECONOMICA, Paris, 1999.
- JEAN-DAVID DARSA, la gestion des risques en entreprise, Gereso édition, Paris, 2011.
- JOEL BESSIS, Gestion des risques et gestion actif-passif des banques, Edition Dalloz, Paris, 1995.
- KEREBEL P ; Management des risques ; Edition d'organisation ; Collection finance ; 2009.
- LACOLARE.V et BERIN .C, Optimiser les risques de l'entreprise, Edition AFNOR, 2010.
- LE BISSONNAIS J ; Management des risques dans la conduite de projet ; Edition AFNOR ; Paris ; Collection à savoir ; 2003.
- MEKOUAR R ; Risque et assurance des PME ; Edition Dunod ; Paris ; 2006.
- OUCHAK FATIMA ZOHRA, L'analyse de la solvabilité des compagnies d'assurances, 2017, Alger.
- JACK RENALD, théorie et pratique de l'audit interne ; paris ; Edition d'organisation ,2007.
- BEN ISMAIL KAMOUN SAMIA, Droit des assurances, Tunis El Manar, Tunis, 2007.
- TAFIANI MESSAOUD BOUALEM; le contrôle de gestion dans une entreprise algérienne d'assurances, office des publications universitaires, Alger, Algérie, 1996.
- VINCENT P. & BESSON B ; Le risk manager et l'intelligence économique ; Edition-Amrae.2010.

Thèses et mémoires

- AIT CHIKH HANANE, « Etude de la qualité des assurés une assurance automobile: cas la compagnie d'assurance des hydrocarbures CASH », Mémoire présentée en vue de l'obtention du diplôme de magister à de l'école supérieure de commerce Kolea Tipaza, 2013.
- ABDALLI WAHIBA et BAA MERIEM, La concurrence assurancielle entre les compagnies publiques et privées en Algérie, Mémoire présentée en vue de l'obtention du diplôme de Master à l'université Abderehmane Mira, Bejaia, 2013.
- SELMANIA ASMA, les déterminants de la qualité des assurés en assurance automobile, Mémoire présentée en vue de l'obtention du diplôme de Master, École Supérieure de commerce, Alger, 2018.
- BOUZID AMEL et BOUZOUAG SAMIA, Analyse du marché des assurances privé en Algérie et les perspectives de son développement, Mémoire présentée en vue de l'obtention du diplôme de Master à Université Mouloud Mammeri, Tizi Ouzou, 2015.
- LMAYOUF SAIDA NAÏMA, La cartographie des risques opérationnels dans l'assurance, Mémoire présentée en vue de l'obtention du diplôme de Master à École Supérieure de commerce, 2015.
- TABBECH FELLA , intitulée « le rôle de l'audit interne dans le management des risques : cas compagnie algérienne d'assurance et de réassurance », Mémoire présentée en vue de l'obtention du diplôme de Master, École Supérieure de commerce, Alger, 2014.
- HAMAÏD HAYAT, audit comptable et financier d'une compagnie d'assurances algérienne, Mémoire présentée en vue de l'obtention du diplôme de Master, École Supérieure de commerce, 2016
- HAMMOUDI AMINA ; Gestion des risques financiers de l'entreprise ; Mémoire présentée en vue de l'obtention du diplôme de Master, École supérieure de commerce ; 2016/2017
- OULD MOHAND SOUAD, intitulée «L'apport du contrôle de gestion dans le pilotage de la performance d'une compagnies d'assurance :cas compagnies algérienne de l'assurance SAA », Mémoire présentée en vue de l'obtention du diplôme de Master l'école supérieure de commerce Koléa Tipaza, 2014

Revues scientifiques

- Cadre de référence de l'autorité des marchés financiers, les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne.
- Cf. *Internal Control - Integrated Framework / COSO*. - mai 2013. La version française paraîtra début 2014.
- Fiche de synthèse, Le risque opérationnel, Observatoire des métiers et des qualifications, 3 octobre 2013.
- Jean-Philip Dumont, Gestion des risques des compagnies d'assurance : une revue de la littérature récent, *avril-juillet 2011*.
- La cartographie des risques [Cahier de la Recherche] / Groupe Professionnel « Assurance » de l'IFACI. – IFACI, 2006.

Législations

- Ordonnance N° 95-07 du Chaâbane 1415 correspondant au 25 janvier 1995b relative aux assurances, journal officiel N° 13.
- Loi n° 06-04 du 21 Moharram 1427 correspondant au 20 février 2006 modifiant et complétant l'ordonnance n° 95-07 du 23 Chaâbane 1415 correspondant au 25 janvier 1995 relative aux assurances, journal officiel N°15.
- Avis n° 89 du 10/03/2011.

Le Dictionnaire

- MOLARD JULIEN : « dictionnaire de l'assurance », 3eme édition, 2014 ;

Sites internet

<http://www.assurance-et-mutuelle.com/assurance/definition-contrat-assurance.html>

<https://www.compta-online.com/le-tableau-de-flux-de-tresorerie-synthese-ao3740>

https://www.institutdesactuaires.com/global/gene/link.php?doc_id=472&fg=1

<https://www.mataf.net/fr/edu/glossaire/tableau-de-variation-des-capitaux-propres>

https://www.memoireonline.com/07/12/6076/m_Rapport-de-stage-sur-le-theme-organisation-comptable-des-compagnies-d-assurance-cas-de-la-Gener.html

www.cna.dz

www.dictionnaire-juridique.com

www.qualite.ooreka.fr

Autres

Cours M.DAHIA Abdelhafid, Ecole Supérieure de commerce, Alger, 2018.

ANNEXES

ANNEXE N° 01 : Actif du bilan d'une entreprise d'assurance

Actif du bilan d'une entreprise d'assurance et / ou de réassurance

Note	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
AC1 Actifs incorporels				
AC11 Investissements de recherche et développement				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques				
AC13 Fonds commercial				
AC14 Acomptes versés				
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines				
AC22 Autres installations, outillage et mobilier				
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours				
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 <i>Terrains et constructions d'exploitation</i>				
AC312 <i>Terrains et constructions hors exploitation</i>				
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC321 <i>Parts dans des entreprises liées</i>				
AC322 <i>Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances sur ces entreprises</i>				
AC323 <i>Parts dans les entreprises avec un lien de participation</i>				
AC324 <i>Bons d'obligations émis par des entreprises avec lesquelles l'entreprise d'assurance à un lien de participation et créances sur ces entreprises</i>				
AC33 Autres placements financiers				
AC331 <i>Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP</i>				
AC332 <i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>				
AC333 <i>Prêts hypothécaires</i>				
AC334 <i>Autres prêts</i>				
AC335 <i>Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers</i>				
AC336 <i>Autres</i>				
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes				
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte				
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 <i>Provision pour primes non acquises</i>				
AC520 <i>Provision d'assurance vie</i>				
AC530 <i>Provision pour sinistres (vie)</i>				
AC531 <i>Provision pour sinistres (non vie)</i>				
AC540 <i>Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (vie)</i>				
AC541 <i>Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)</i>				
AC550 <i>Provisions d'égalisation et équilibrage</i>				
AC560 <i>Autres provisions techniques (vie)</i>				
AC561 <i>Autres provisions techniques (non vie)</i>				
AC570 <i>Provisions techniques des contrats en unités de compte</i>				

ANNEXE N° 02 : Passif du bilan

PASSIF (avant répartition)	Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES		
Capital [dont versé...]	0	0
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	0	0
Ecart de réévaluation	0	0
Ecart d'équivalence	0	0
Réserves:		
<i>Réserve légale</i>	0	0
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>	0	0
<i>Réserves réglementées</i>	0	0
<i>Autres</i>	0	0
Report à nouveau	0	0
Résultat de l'exercice [bénéfice ou perte]	0	0
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	0	0
Total I	0	0
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
Total II	0	0
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	0	0
Autres emprunts obligataires	0	0
Emprunts et dettes auprès établissements de crédits (2)	0	0
Emprunts et dettes financières diverses (3)	0	0
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours	0	0
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	0	0
Dettes fiscales et sociales	0	0
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	0	0
Autres dettes	0	0
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance (1)	0	0
TOTAL III	0	0
Ecarts de conversion passif (IV)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	0	0
(1) <i>Dont à plus d'un an</i>		
<i>Dont à moins d'un an</i>		
(2) <i>Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques</i>		
(3) <i>Dont emprunts participatifs</i>		

ANNEXE N° 03 : Compte du résultat d'une compagnie d'assurance

Etat de résultat

	Notes	N	N-1
RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	+/-		
RTV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+/-		
PRNT1 Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)			
PRNT11 .Revenus des placements	+		
PRNT12 .Produits des autres placements	+		
sous total 1a			
PRNT13 .Reprise de corrections de valeur sur placements	+		
PRNT14 .Profits provenant de la réalisation des placements	+		
sous total 1			
PRNT3 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie			
CHNT1 Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-		
CHNT12 Correction de valeur sur placements	-		
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	-		
sous total 2			
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-		
PRNT2 Autres produits non techniques	+		
CHNT3 Autres charges non techniques	-		
Résultat provenant des activités ordinaires			
CHNT4 Impôts sur le résultat	-		
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts			
PRNT4 Gains extraordinaires	+		
CHNT5 Pertes extraordinaires	-		
Résultat extraordinaire			
Résultat net de l'exercice			
CHNT6/PRNTS Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
Résultat net de l'exercice après modifications comptables			

ANNEXE N° 04 : Résiliation assurance auto

Nom - Prénom
Adresse
Code postal - Ville
Téléphone :
E-mail :
Numéro d'abonné :

Service Client
Adresse
Code postal - Ville

Lieu, date

**Objet : Résiliation de mon contrat d'assurance auto N° ...
Lettre Recommandé avec Accusé de Réception**

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe de ma volonté de résilier mon contrat d'assurance automobile n°... concernant mon véhicule immatriculé ... conformément à l'article L.113-16 du Code des assurances.

En effet, ma situation personnelle a changé le ... (date), jour où je me suis marié(e) / j'ai divorcé, pris ma retraite, etc.

Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir un avenant de résiliation, mais également de procéder au remboursement de la cotisation versée pour la période comprise entre la date de résiliation et celle de son échéance annuelle.

Dans l'attente, veuillez accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature

ANNEXEN° 05 : Nomenclature des risques comptables et financiers

Niveau 1	Famille	Définition Risques Niveau 1	Niveau 2	Risques Niveau 2	Définition Risques Niveau 2
R1	Financiers	Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière	R101	Risques de solvabilité	Risques résultant d'un niveau des fonds propres et quasi-fonds propres inférieur au minimum réglementaire
R1	Financiers	Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière	R101	Risques de solvabilité	Risques résultant d'un niveau des fonds propres et quasi-fonds propres inférieur au minimum réglementaire
R1	Financiers	Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière	R101	Risques de solvabilité	Risques résultant d'un niveau des fonds propres et quasi-fonds propres inférieur au minimum réglementaire
R1	Financiers	Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière	R102	Adéquation Actif / Passif	Risques résultant d'une inadéquation, en montant ou en structure, entre le passif correspondant aux engagements pris envers les clients et l'actif mis en représentation
R1	Financiers	Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière	R102	Adéquation Actif / Passif	Risques résultant d'une inadéquation, en montant ou en structure, entre le passif correspondant aux engagements pris envers les clients et l'actif mis en représentation
R1	Financiers	Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière	R102	Adéquation Actif / Passif	Risques résultant d'une inadéquation, en montant ou en structure, entre le passif correspondant aux engagements pris envers les clients et l'actif mis en représentation
R1	Financiers	Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière	R102	Adéquation Actif / Passif	Risques résultant d'une inadéquation, en montant ou en structure, entre le passif correspondant aux engagements pris envers les clients et l'actif mis en représentation
R1	Financiers	Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière	R102	Adéquation Actif / Passif	Risques résultant d'une inadéquation, en montant ou en structure, entre le passif correspondant aux engagements pris envers les clients et l'actif mis en représentation
R1	Financiers	Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière	R102	Adéquation Actif / Passif	Risques résultant d'une inadéquation, en montant ou en structure, entre le passif correspondant aux engagements pris envers les clients et l'actif mis en représentation
R1	Financiers	Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière	R102	Adéquation Actif / Passif	Risques résultant d'une inadéquation, en montant ou en structure, entre le passif correspondant aux engagements pris envers les clients et l'actif mis en représentation
R1	Financiers	Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière	R102	Adéquation Actif / Passif	Risques résultant d'une inadéquation, en montant ou en structure, entre le passif correspondant aux engagements pris envers les clients et l'actif mis en représentation

Niveau 1	Famille	Définition Risques Niveau 1	Niveau 2	Risques Niveau 2	Définition Risques Niveau 2
R1	Financiers	Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière	R103	Gestion d'actifs	Risques relatifs à la gestion des actifs
R1	Financiers	Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière	R104	Endettement	Risques résultant d'un endettement trop important eu égard aux charges de remboursement ou aux taux des emprunts en cours
R1	Financiers	Risques liés à l'évolution des marchés financiers, de gestion de bilan ou financière	R104	Endettement	Risques résultant d'un endettement trop important eu égard aux charges de remboursement ou aux taux des emprunts en cours

Niveau 1	Famille	Définition Risques Niveau 1	Niveau 2	Risques Niveau 2	Définition Risques Niveau 2
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R301	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice d'une obligation professionnelle face au client (incluant les exigences en matière fiduciaire et de conformité) ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R301	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice d'une obligation professionnelle face au client (incluant les exigences en matière fiduciaire et de conformité) ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R301	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice d'une obligation professionnelle face au client (incluant les exigences en matière fiduciaire et de conformité) ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R301	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice d'une obligation professionnelle face au client (incluant les exigences en matière fiduciaire et de conformité) ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R301	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice d'une obligation professionnelle face au client (incluant les exigences en matière fiduciaire et de conformité) ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R301	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice d'une obligation professionnelle face au client (incluant les exigences en matière fiduciaire et de conformité) ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R301	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice d'une obligation professionnelle face au client (incluant les exigences en matière fiduciaire et de conformité) ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R301	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice d'une obligation professionnelle face au client (incluant les exigences en matière fiduciaire et de conformité) ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit

Niveau 1	Famille	Définition Risques Niveau 1	Niveau 2	Risques Niveau 2	Définition Risques Niveau 2
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R301	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice d'une obligation professionnelle face au client (incluant les exigences en matière fiduciaire et de conformité) ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R301	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice d'une obligation professionnelle face au client (incluant les exigences en matière fiduciaire et de conformité) ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R301	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice d'une obligation professionnelle face au client (incluant les exigences en matière fiduciaire et de conformité) ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R301	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice d'une obligation professionnelle face au client (incluant les exigences en matière fiduciaire et de conformité) ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R301	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Risques résultant de défaillance de qualité dans les relations avec les tiers
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R301	Clients / tiers, produits et pratiques commerciales	Pertes résultant d'un acte non intentionnel ou d'une négligence dans l'exercice d'une obligation professionnelle face au client (incluant les exigences en matière fiduciaire et de conformité) ou pertes résultant de la nature ou de la conception d'un produit
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R302	Exécution, livraison et gestion des processus	Pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou pertes subies avec les contreparties commerciales et les fournisseurs
R3	Opérationnels	Risque de pertes résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs	R302	Exécution, livraison et gestion des processus	Pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou pertes subies avec les contreparties commerciales et les fournisseurs

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	
Dédicaces	
SOMMAIRE	I
LISTE DES TABLEAUX	I
LISTE DES FIGURES	II
LISTE DES ABREVIATIONS.....	III
LISTE DES ANNEXES	IV
RÉSUMÉ.....	V
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	A
CHAPITRE I : CADRE CONCEPTUEL DUDOMAINES DES ASSURANCES	2
SECTION 01 : PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ D'ASSURANCE EN ALGÉRIE ...	3
1 Historique et réglementation de l'assurance en Algérie	3
1.1 L'assurance en Algérie avant 1995	3
1.1.1 La phase de transition	3
1.1.2 La phase de socialisation.....	4
1.1.3 La phase des premières réformes.....	4
1.2 L'assurance en Algérie après 1995 (La période de libéralisation).....	4
2 Définition et rôle de l'assurance	7
2.1 Définition de l'assurance.....	7
2.1.1 Du point de vue technique	7
2.1.2 Du point de vue juridique	7
2.1.3 La définitionselonl'économieFourastie.....	7
2.2 Le rôle des assurances	7
2.2.1 Le rôle social de l'assurance	8
2.2.2 Le rôle économique.....	8
3 Les produits d'assurance	9

3.1	Les assurances dommages.....	10
3.1.1	Assurance automobile	10
3.1.2	La responsabilité civile.....	10
3.1.3	L'assurance des risques d'incendies	10
3.1.4	Assurance multirisque habitation	11
3.1.5	L'assurance transport	11
3.1.6	Assurance-crédit caution	12
3.1.7	Assurance agricole.....	12
3.2	Les assurances de personnes.....	12
3.2.1	Assurance vie de groupe/ collectives	12
3.2.2	Les assurances souscrites par des individus.....	13
4	Les caractéristiques d'une opération d'assurance	14
4.1	Le risque	14
4.2	La prime	15
4.2.1	Définition de la prime.....	15
4.2.2	Les éléments constitutifs de la prime : on distingue dans la prime deux parties qui sont :	15
4.2.3	La distinction entre cotisation et prime.....	15
4.3	L'indemnisation ou prestation de l'assureur	16
4.4	La compensation	16
4.5	Le sinistre	16
	SECTION 02 : LE CONTRAT D'ASSURANCE.....	16
1	Définition d'un contrat d'assurance	17
2	Caractéristique d'un contrat d'assurance.....	17
3	Intervenants dans les contrats d'assurance	19
3.1	L'assuré	19
3.2	Le souscripteur ou preneur d'assurance	19
3.3	Le bénéficiaire.....	20
3.4	L'assureur	20

3.5	Le tiers	20
4	L'élaboration du contrat d'assurance	20
4.1	La formation du contrat.....	20
4.1.1	La phase précontractuelle.....	20
4.1.2	La phase contractuelle	21
SECTION 03 : LA COMPTABILITÉ DES ASSURANCES		22
1	Définition et particularités de la comptabilité des assurances	22
1.1	Définition de la comptabilité des assurances.....	22
1.2	La particularité de la comptabilité des assurances	22
2	La comptabilisation au sein des compagnies d'assurance	24
2.1	Opération de production.....	24
2.1.1	Constatation de l'opération d'émission de primes (Opération directe)	24
2.1.2	Encaissement de la production en espèce :.....	25
2.1.3	Encaissements de la production par chèque	26
2.1.4	Créances douteuses :	27
2.1.5	Annulation de primes sans ristourne.....	28
2.1.6	Primes ristournées	29
2.1.7	Participation aux bénéfices	29
2.1.8	Provision pour risque en cours.....	30
2.1.9	Provisions mathématiques	31
2.2	Opérations de gestion des sinistres.....	31
2.2.1	Chèques sinistres annulés	33
2.2.2	Recours encaissés.....	34
3	La présentation des états financiers des compagnies d'assurance.....	35
3.1	Le bilan	35
3.2	Le compte de résultat	36
3.3	Le tableau de flux de trésorerie.....	36
3.4	Tableau de variation des capitaux propres	37
3.5	Contenu de l'annexe aux états financiers	37
Conclusion du premier chapitre.....		39

CHAPITRE II : GESTION DES RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS.....	41
SECTION 01 : LES RISQUES COMPTABLES ET FINANCIERS DANS LES COMPAGNIES D'ASSURANCE	42
1 Définition de la notion du risque.....	42
1.1 Selon la norme ISO 31000.....	42
1.2 Selon L'IFACI	42
1.3 Selon Le cadre de référence de l'AMF	42
1.4 Selon le COSO 2 :	43
1.5 Définition du risque opérationnel	43
2 Typologie des risques comptables et financiers	43
2.1 Les risques comptables.....	43
2.1.1 Risque de fraude comptable	44
2.1.2 Fraudediscale	45
2.1.3 Risque d'erreur.....	46
2.1.3.1 Erreursarithmétiques.....	46
2.1.3.2 Erreurs d'imputation	47
2.1.3.3 La non exhaustivité.....	47
2.1.3.4 Le double enregistrement	47
2.1.4 Risque de perte d'une pièce comptable	47
2.1.5 La suppression d'une opération comptable par une personne non autorisée. 	48
2.1.6 Risque de perte valeur non fondée sur des pièces probantes	48
2.1.7 Non-respect des normes réglementaires	48
2.1.8 Manquement dans la production des comptes.....	48
2.1.9 Risque de réservation	48
2.1.10 Risques liés à un dysfonctionnement des systèmes d'information comptable et financier	48
2.1.11 Non-respect des normes réglementaires	49
2.1.12 Non-respect des procédures internes	49
2.1.13 Carence des contrôles	49

2.1.14	Remise en cause des règles applicables aux sociétés d'assurances.....	49
2.1.15	Risque lié à la communication comptable et financière.....	49
2.2	Les risques financiers.....	50
2.2.1	Le Risque actuariel.....	50
2.2.2	Le risque systématique.....	50
2.2.3	Le risque de crédit.....	50
2.2.4	Le risque de liquidité.....	50
3	L'origine des risques comptables et financiers.....	51
4	Techniques de division des risques.....	51
 SECTION 02: LE PROCESSUS D'APPRÉCIATION DES RISQUES		52
1	Cartographie du processus (Identification, Analyse, évaluation).....	52
1.1	Processus d'identification des risques.....	52
1.2	Processus d'analyse des risques.....	53
1.3	Processus d'évaluation des risques.....	54
2	Outils d'identification des risques.....	55
2.1	Audit documentaire.....	55
2.2	Entretiens.....	56
2.3	Visites de site.....	56
2.4	Questionnaires.....	57
3	MESURE DU RISQUE	57
3.1	La fréquence.....	57
3.2	L'impact.....	58
3.3	Le risque brut.....	59
3.4	Les éléments de maîtrise.....	59
3.5	Le risque résiduel.....	60
4	La cartographie des risques opérationnels.....	61

4.1	La définition de la cartographie des risques	61
4.2	Les approches d'élaboration de la cartographie des risques.....	62
4.2.1	L'approche botton-up, (ou l'approche par les processus)	62
4.2.2	L'approche top-down,.....	62
4.3	Intégration des deux démarches.....	63
4.3.1	Les avantages de la méthode botton-up.....	63
4.3.2	Les avantages de la méthode Top-down.....	64
4.4	Etapes de la construction d'une cartographie des risques.....	64
4.4.1	Définir les objectifs	64
4.4.2	Répertorier les processus	64
4.4.3	Identifier les risques	65
4.4.4	Evaluer les risques	65
4.4.5	Eviter les écueils.....	65
4.5	Exemple d'une matrice de criticité	66
SECTION 03 : TRAITEMENT DES RISQUES OPÉRATIONNELS		66
1	La fonction Risk Management	67
1.1	Définition du risk management	67
1.2	Les missions de la fonction du risk management	67
2	Contrôle interne	68
2.1	Définition du contrôle interne	68
2.2	Les implications du contrôle interne.....	68
3	L'audit interne	69
3.1	Définition de l'audit interne	69
3.2	Les missions de l'audit interne	69
4	Les leviers de maitrise des risques comptables et financiers	71
Conclusion du deuxième chapitre		72

CHAPITRE III : CAS PRATIQUE	74
SECTION 01 : PRÉSENTATION DE LA SAA BAB EZZOUAR	75
1 Présentation de la SAA Babezzouar	75
La SAA, plus de 50 ans de succès elle est le leader National de l'assurance disposant des experts à l'écoute des besoins de ses deux millions clients environs. Son réseau se compose 520 points de vente à travers le territoire national.	75
2 Historique de la SAA	77
3 Organigramme de la direction générale de la SAA	80
SECTION 02 : LE PROCESSUS D'ASSURANCE DE LA SAA	81
1 Les produits de la SAA	81
1.1 Assurance auto	81
1.1.1 Garanties de l'offre	81
1.1.2 Avantages de l'offre	82
1.2 Assurance bateau de plaisance :	82
1.2.1 Garanties de l'offre :	82
1.2.2 Les avantages de l'offre :	82
1.3 Multirisque habitation :	83
1.3.1 Garanties de l'offre :	83
1.3.2 Les avantages de l'offre :	83
1.4 Catastrophes naturelles	83
1.4.1 Garanties de l'offre :	84
1.4.2 Les avantages de l'offre	84
1.5 Responsabilité civile chef de famille	85
1.5.1 Garanties de l'offre	85
2 La société nationale d'assurance et la prévention des risques	86
3 Le système du contrôle interne au sien de La SAA	88
3.1 L'actionnaire ou l'assemblée générale	89

3.2	La direction générale et/ou le conseil de direction générale	89	
3.3	Le conseil d'administration et le comité d'audit	89	
3.4	Les organes de contrôle	90	
3.4.1	Supervision (direction générale ou superviseur du contrôle interne).....	90	
3.4.2	Pilotage des risques.....	90	
3.4.3	Conformité	90	
3.4.4	Inspection et audit	90	
SECTION 03 : ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES			
COMPTABLES ET FINANCIERS			91
1	Identification et analyse des risques comptables et financiers	91	
1.1	Les anomalies des risques comptables et financiers	91	
1.2	La fréquence de survenance des anomalies des risques comptables et financiers et leurs évolutions	92	
2	Inventaire des risques comptables et financiers et leurs échelles.....	96	
2.1	Inventaire des risques comptables et financiers	96	
2.2	Échelle des risques comptables et financiers.....	97	
3	La cartographie des risques comptables et financiers au sein de la SAA	99	
3.1	Les acteurs clés de la cartographie des risques comptables et financiers	99	
3.2	L'importance de la cartographie des risques comptables et financiers	100	
Conclusion du troisième chapitre.....			102
CONCLUSION GÉNÉRALE.....			104
BIBLIOGRAPHIE			108
ANNEXES			111
TABLE DES MATIÈRES			124